

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VILLEPINTE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 6 décembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 14 décembre 2024 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 22

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (sortie au point n° 2024-163bis jusqu'au point n° 2024-164 inclus), Mme MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, Mme PERRON, M. JIAR, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. POURPOINT, Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. DJEUTSAP NOMENY, Mme RIZZUTO, Mme ROLAND, Mme CADARÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 5

M. XOSANAVONGSA	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
Mme LE MOIL	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
Mme TEIXEIRA	qui a donné pouvoir à Mme VACHER
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND
Mme PHILIPPON-VERMOND	qui a donné pouvoir à Mme CADARÉ

Absents : 12

M. YANG, M. GALIN, Mme BENHSAINE

Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSOUF,
M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. SCAGNI : partis à 9 h 32.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé,
conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du
29 octobre 2024.

Délibération n° 2024-148

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles
L.2121-15 et L.2121-29,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 relative à la réforme de la
publicité des actes des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 2024,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, il est
rédigé un procès-verbal détaillé avec les propos tenus lors des séances et que ce
Procès-Verbal est soumis au vote lors de la séance suivante et est publié sous
forme électronique sur le site internet de la Commune.

Ayant entendu son rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 27 VOIX POUR

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil
Municipal du 29 octobre 2024, annexé à la présente
délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,
FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 14 décembre 2024

Le Maire,
1^{ère} Vice-présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol
Martine VALLETON



Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy

VILLE DE VILLEPINTE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 OCTOBRE 2024

sous la présidence de Mme Martine VALLETON, Maire

Conseillers en exercice : 39

Présents : 30

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, Mme VERTÉ,
M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON,
M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT,
Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG, Mme OUARET,
Mme ANCHARUZ, M. DJEUTSAP NOMENY, Mme RIZZUTO,
Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSOUF,
M. LAURENT (parti au point n° 2024-128), M. KERAUDREN, Mme BEN
HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme CADARÉ

Absents

Excusés : 7

M. MARAN	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VAUBAN
Mme LE MOIL	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à Mme BEN HADJ KHALIFA
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND
Mme PHILIPPON- VERMOND	qui a donné pouvoir à Mme CADARÉ

Absents : 2

M. GALIN, Mme BENHSAINE.

Secrétaire de séance : M. BEAUDEAU

Madame le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Gérard, vous vouliez dire quelque chose, je crois, avant de faire l'appel.

Monsieur LE MOIL : Je voulais simplement remercier toutes les personnes. Vous ne savez peut-être pas que Corinne fait face à un cancer du pancréas, qui était tout à fait inattendu. On est partis sur une suspicion de calculs dans la vésicule. Or à l'arrivée, il s'est avéré que c'était un cancer du pancréas. Elle a reçu énormément de messages de soutien, des SMS et des messages vocaux. Certains d'entre vous, y compris de l'Opposition, sont passés à la maison pour lui dire toute leur amitié et leur gratitude. Je vous remercie tous du fond du cœur de ma part et de la part de Corinne qui vous embrasse très fort. Demain, elle rentre en clinique pour faire une série de chimio. Voilà, merci à vous en tout cas.

(Applaudissements)

Madame le Maire : Merci Gérard, nous pensons tous très fort à Corinne. Je vous propose de passer à l'ordre du jour, nous allons faire l'appel.

Monsieur LAURENT : Madame le Maire, s'il vous plaît, j'en profite pour vous dire que je ne participerai pas au vote des délibérations 114 à 125, c'est-à-dire tous les changements et remplacements.

1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2024.
N° 2024-111

Madame le Maire : Tout d'abord, nous devons adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2024. Est-ce qu'il y a des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. Pas spécialement sur le PV, mais au-delà du peu de Conseils Municipaux et des annulations en dernière minute, pour finalement convoquer un nouveau Conseil Municipal en pleines vacances. Serait-il possible d'avoir un compte-rendu de la séance précédente par conseil et non trois comptes-rendus à relire en même temps, souvent éloignés de la date de la séance où ils ont été prononcés ? Cela pose des fois des problèmes de précision et de réponse rapide sur les questions posées également en Conseil Municipal, auxquelles vous vous êtes engagée à répondre, comme vous l'avez souvent fait d'ailleurs.

De plus, je présume que le Conseil Municipal du 12 octobre 2024 ayant été annulé sans aucune précision et non faute de quorum ce jour-là, pour sa tenue aujourd'hui, ce 29 octobre, remplace le précédent. Il doit être identique dans son contenu, je pense, eu égard au parallélisme des formes, me semble-t-il. Et nous n'avons pas non plus reposé de questions, comme nous aurions pu le faire. Juste faire remarquer par rapport à cela que dans ce cas, il y avait une délibération dans le premier Conseil qui n'existait pas, donc cela avait décalé les numéros. Nous pouvions la chercher, c'était au début, c'était la 125. Donc j'espère qu'il ne manque pas une délibération sur les remplacements des Elus. Dans le Conseil du 12 octobre, la 125 était notée, mais il n'y avait pas de contenu. Donc là, elle a été annulée dans celui-là en espérant qu'il ne manquera pas une représentation sur quelque chose.

Madame le Maire : Non.
Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Oui, Madame le Maire. Nous nous abstiendrons également sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Pour être complètement honnêtes, nous commençons à y perdre un peu notre latin, entre les annulations, les tenues des Conseils, les quorums de dernière minute. C'est vrai que nous aimerions vraiment qu'il puisse y avoir un peu de règles qui soient remises en place parce que nous commençons à avoir un peu du mal à vous suivre.

Madame le Maire : C'est la première fois que nous reportons un Conseil.

Monsieur KERAUDREN : Si nous pouvons avoir un calendrier prévisionnel qui soit tenu, cela serait bien.

Madame le Maire : Vous l'aurez au début de l'année prochaine et pour tout l'année.
Monsieur SCAGNI.

Monsieur SCAGNI : je veux rebondir sur ce que vient de dire Arnaud. Déjà pour le Conseil du 12 octobre, je pense que c'est quand même un manque de respect. La veille et l'avant-veille, nous recevons un mail comme cela – nous sommes quand même des Elus de Villepinte, je mets tout le monde – : « c'est annulé ». En fin de compte, nous ne pouvons rien prévoir, voilà, c'est annulé. Et là, cinq jours avant, parce que bon, c'est la légalité, la semaine dernière, voilà, il nous est pondu un Conseil Municipal, pendant les vacances scolaires, le pont de la Toussaint. Je pense

que là, il y a vraiment un manque de respect. J'ai l'impression que vous êtes là en train de voir si vous allez avoir le quorum ou pas, et vous n'avez rien à « cirer » des Elus de l'Opposition. Ce n'est pas possible ! Je n'ai jamais vu cela !

(Applaudissements)

Madame le Maire : Il est rare que nous reportions des Conseils Municipaux. Là, pour différentes raisons, nous avons dû le faire. Il est reporté à aujourd'hui. J'espère qu'il pourra se tenir dans son intégralité, je n'en suis pas certaine. Cela dépendra du temps que nous mettrons sur les délibérations. Mais sinon, ensuite, à partir des Conseils de décembre, vous avez la date. Et l'année prochaine, vous aurez le calendrier, il sera tenu. Je le souhaite pour tout le monde, bien sûr, puisque cela permet effectivement de prévoir ses vacances et autres.

Monsieur FERNANDEZ avait demandé la parole, ensuite Madame KASMI.

Monsieur FERNANDEZ : Également, j'abonde un petit peu sur ce qui s'est dit. Quelque part, Madame le Maire, vous êtes la première magistrate de la Ville en responsabilité de votre quorum, nous avons décidé de vous quitter. Bon, à vous de voir si vous avez le quorum. Si nous voyons des Elus en vacances, cela me choque. Pour le reste, nous verrons dans le déroulement qui va arriver, j'aurai des choses à dire.

Madame le Maire : D'accord.
Madame KASMI.

Madame KASMI : Monsieur FERNANDEZ me tend la perche comme cela, n'abordez pas tout de suite le sujet des vacances et des voyages et des uns dans le Parisien. Laissez-nous le temps de commencer ce Conseil. Mais je rejoins tout ce qui est dit. Effectivement, en pleine période de vacances scolaires, nous pondre comme cela cinq jours avant un Conseil Municipal. Tout le monde travaille, nous ne sommes pas à la retraite. Je n'ai rien contre les personnes qui sont à la retraite, mais c'est vrai que c'est très compliqué pour nous. Comme vous ne portez aucune attention, cela ne vous regarde pas et cela ne vous intéresse pas, vu que vous êtes le centre du monde, vous faites ce que vous voulez.

(Applaudissements)

Madame le Maire : Je vous laisse la liberté de vos paroles.

Alors maintenant sur le PV lui-même, est-ce qu'il y a des observations ? Non. Donc, nous passons au vote.

PAR 13 ABSTENTIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT,
M. SCAGNI.*

PAR 24 VOIX POUR

2 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2024.
N° 2024-112

Madame le Maire : Nous passons ensuite à l'approbation du PV de la séance du 22 juin 2024. Est-ce qu'il y a des observations particulières ? Au-delà de ce que j'ai déjà entendu, nous essaierons de ne le plus le faire, est-ce qu'il y a d'autres observations ?
Monsieur FERNANDEZ.

Monsieur FERNANDEZ : Merci, Madame le Maire. Vous n'étiez pas présente ce jour-là, il s'est passé quelque chose qui m'a semblé important. Nous annonçons notre sortie, Philippe et moi. Nous demandons à Madame KASMI de prendre la parole sans qu'elle soit préparée. Je trouve que c'est un peu fort de café derrière de lui enlever son écharpe pour cela, alors qu'il s'est

passé des choses plus graves. Comme je vous l'ai dit, j'aurai d'autres choses à dire dans ce Conseil.

Madame le Maire : D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Nous passons au vote.

PAR 13 ABSTENTIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT,
M. SCAGNI.*

PAR 24 VOIX POUR

- 3 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2024.
N° 2024-113

Madame le Maire : Séance du Conseil municipal du 3 juillet 2024. Pas d'observations ?

PAR 13 ABSTENTIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT,
M. SCAGNI.*

PAR 24 VOIX POUR

I - INSTANCES – CONSEIL MUNICIPAL

- 1 - Élection des Membres de la Commission Municipale « Aménagement du Territoire, Urbanisme, Logement, Développement Durable, Travaux et Grands Projets », suite à la sortie de la Majorité de Monsieur Laurent FERNANDEZ, Conseiller Municipal.
N° 2024-114

Madame le Maire : Nous passons ensuite à la délibération n° 2024-114, donc l'une des premières auxquelles vous ne participerez pas, Monsieur KERAUDREN et votre groupe, je pense ?

Monsieur KERAUDREN : D'ailleurs, je voudrais faire une petite déclaration là-dessus, Madame le Maire.

Madame le Maire : Sur ces délibérations ? Oui, bien sûr.

Monsieur KERAUDREN : Merci. Le Conseil Municipal peut décider de remplacer un ou plusieurs membres d'une Commission Municipale pour des motifs tirés de la bonne administration des affaires de la Commune, même si les Conseillers Municipaux désignés pour siéger dans ces commissions doivent normalement y demeurer, tant qu'ils n'ont pas démissionné. C'est une décision du Conseil d'État du 20 novembre 2013, Commune de Savigny-sur-Orge. Très récemment, il était considéré comme illégal de modifier la composition des Commissions Municipales instituées afin d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. C'est l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dès lors, il sera impossible de sanctionner un membre d'une Commission Municipale qui n'y assiste jamais en le remplaçant par un autre membre. En effet, le mandat des membres des commissions est lié à celui des membres du Conseil Municipal. Les changements politiques susceptibles d'intervenir en cours de mandat ne sont pas de nature à eux seuls à remettre en cause la composition des commissions. Il a été jugé que la représentation proportionnelle doit être appréciée uniquement à la date à laquelle la commission est fermée. C'est une décision de la Cour Administrative d'appel de Marseille du 31 décembre 2023, ville de Nice. En conséquence, nous ne participerons pas au vote pour l'ensemble des délibérations qui vont de la délibération n° 2024-114 à la délibération n° 2024-125.

Madame le Maire : Merci, Monsieur KERAUDREN. C'est noté. Donc, je propose de passer à l'élection.
Monsieur SCAGNI ?

Monsieur SCAGNI : Idem avec Arnaud, je ne participerai pas non plus à ces délibérations.

Madame le Maire : D'accord. Alors, oui, Monsieur SCAGNI.
Monsieur LLEDO.

Monsieur LLEDO : Idem, pour les mêmes raisons, nous ne participerons pas au vote, Laurent et moi.

Madame le Maire : Est-ce que l'Administration a bien noté ? Ne participeront pas au vote Monsieur FERNANDEZ, Monsieur LLEDO, Madame YOUSOUF, Monsieur KERAUDREN, l'ensemble du groupe, plus Monsieur LAURENT, Monsieur SCAGNI et Madame KASMI.

Madame ROLAND : Juste pour vous préciser, Madame le Maire, que nous nous abstenons parce que nous avons vu les délibérations avec nos collègues. Et pour ne pas trahir ce que nous avons vu, nous nous abstenons.

Madame le Maire : D'accord. Votre groupe s'abstient.

Je vais vous proposer de voter à main levée. Si vous êtes d'accord pour que nous votions à main levée, pour ceux qui participent au vote et ne s'abstiennent pas, et si vous en êtes d'accord, nous procéderons au vote à main levée pour la désignation ou le remplacement.

I - INSTANCES – CONSEIL MUNICIPAL

- 1 - Election des Membres de la Commission Municipale « Aménagement du Territoire, Urbanisme, Logement, Développement Durable, Travaux et Grands Projets », suite à la sortie de la Majorité de Monsieur Laurent FERNANDEZ, Conseiller Municipal.
N° 2024-114

Madame le Maire : Par courrier en date du 21 juin 2024, Monsieur FERNANDEZ a fait part de sa décision de quitter le groupe à compter du 22 juin 2024. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'élire les Membres de la Commission Municipale que j'ai citée au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Ce scrutin secret s'effectue à la proportionnelle au plus fort reste. Le principe de la représentation proportionnelle étant respecté dans la liste présentée ci-dessous, dans un premier temps, je vous demande si vous êtes d'accord pour un vote à main levée plutôt qu'un bulletin secret, bien évidemment. Qui est favorable ? Pour ceux qui votent bien sûr. Vote à main levée, donc la Majorité Municipale est d'accord (par 37 Voix Pour).

Il est proposé la composition suivante de cette Commission, rien n'a changé : Madame Farida ADLANI, Madame Monique VERTÉ, Madame Marlène SOLEIL, Monsieur Gérard LE MOIL, Monsieur Jacques POURPOINT, Madame Caroline TEIXEIRA, Monsieur Robert BEAUDEAU en remplacement de Monsieur FERNANDEZ, Madame Mélissa YOUSOUF, Madame Nelly ROLAND. Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante de voter à main levée pour valider cette composition.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSOUF, Mme RIGAL, M.
KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

L'Assemblée Délibérante a donc élu les Membres suivants :

- Madame Farida ADLANI
- Madame Monique VERTÉ
- Madame Marlène SOLEIL
- Monsieur Gérard LE MOIL
- Monsieur Jacques POURPOINT
- Madame Caroline TEIXEIRA
- Monsieur Robert BEAUDEAU
- Madame Mélissa YOUSOUF
- Madame Nelly ROLAND

- 2 - Élection des Membres des Commissions Municipales « Petite Enfance, Enfance, Vie Scolaire et Restauration municipale » et « Politique de la Ville, Vie Associative et Citoyenne, Coopération Internationale », suite au non maintien de Madame Shéhérazade KASMI dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

N° 2024-115

Madame le Maire : Nous allons faire la même chose que pour la précédente. Nous voterons le principe et ensuite la composition en elle-même.

L'Assemblée Délibérante a statué sur le non maintien de Madame Shéhérazade KASMI dans ses fonctions d'Adjoint au Maire, le 3 juillet 2024. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'élire les Membres des Commissions Municipales « Petite Enfance, Enfance, Vie Scolaire et Restauration municipale » et « Politique de la Ville, Vie Associative et Citoyenne, Coopération Internationale », au scrutin de liste. Le principe de la représentation proportionnelle étant respecté dans les listes présentées ci-dessous, est-ce que parmi les membres votants, tout le monde est d'accord pour qu'on vote à main levée ? La Majorité Municipale est d'accord (par 37 Voix Pour).

La composition est la suivante pour la « Petite Enfance, Enfance, Vie Scolaire et Restauration municipale » : Madame Corinne LE MOIL, Madame Annie RIZZUTO, Madame Christine PERRON, Madame Nadette TROUDART, Madame Hanaine BEN HADJ KHALIFA, et Madame Nelly ROLAND. Qui est favorable à cette proposition ? La Majorité Municipale est favorable.

Pour la Commission « Politique de la Ville, Vie Associative et Citoyenne, Coopération Internationale » : Madame Monique VERTÉ, Monsieur Keodara XOSANAVONGSA, Monsieur Guy Charles DJEUTSAP NOMENY, Monsieur Ton-Tona KHUL, Monsieur Max MARAN, Madame Graciela VACHER, Monsieur Zhikiao YANG, Madame Hanaine BEN HADJ KHALIFA, Monsieur Claude CHIROUSE.

Je vous demande voter sur cette composition.

L'Assemblée Délibérante a donc élu les Membres suivants :

- Commission « Petite Enfance, Enfance, Vie Scolaire et Restauration municipale » :
6 Membres
 - Madame Corinne LE MOIL
 - Madame Annie RIZZUTO
 - Madame Christine PERRON
 - Madame Nadette TROUDART
 - Madame Hanaine BEN HADJ KHALIFA
 - Madame Nelly ROLAND

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSOUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND,
M. CHIROUSE,
VERMOND*

*Mme CADARÉ,
Mme PHILIPPON-*

PAR 24 VOIX POUR

- Commission « Politique de la Ville, Vie Associative et Citoyenne, Coopération Internationale » : 9 Membres

- Madame Monique VERTÉ
- Monsieur Keodara XOSANAVONGSA
- Monsieur Guy Charles DJEUTSAP NOMENY
- Monsieur Ton-Tona KHUL
- Monsieur Max MARAN
- Madame Graciela VACHER
- Monsieur Zhikiao YANG
- Madame Hanaine BEN HADJ KHALIFA
- Monsieur Claude CHIROUSE.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

- 3 - Élection des Membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), suite à la sortie de la Majorité de Monsieur Laurent FERNANDEZ, Conseiller Municipal en tant que titulaire.

N°2024-116

Madame le Maire : Par courrier en date du 21 juin 2024, Monsieur FERNANDEZ a décidé de quitter le groupe à compter du 22 juin 2024. Il est donc proposé à l'Assemblée d'élire les Membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (la CCSPL), à la représentation proportionnelle. Ce principe étant respecté dans la liste présentée ci-dessous, tout le monde est d'accord pour voter à main levée parmi les votants de la Majorité Municipale, (Par 37 Voix Pour).

Je suis désolée, mais je suis obligée.

Membres titulaires : Madame Christine PERRON, Madame Annie RIZZUTO, Monsieur Zhikiao YANG, Monsieur Claude CHIROUSE, Madame Fabienne RIGAL. Et en membres suppléants : Monsieur Max MARAN, Madame Graciela VACHER, Monsieur Daniel LE NEINDRE, Madame Nelly ROLAND, Monsieur Arnaud KERAUDREN.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

L'Assemblée Délibérante a donc élu les Membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES :

- Mme Christine PERRON
- Mme Annie RIZZUTO
- M. Zhiqiao YANG
- M. Claude CHIROUSE
- Mme Fabienne RIGAL

MEMBRES SUPPLEANTS :

- M. Max MARAN
- Mme Graciela VACHER
- M. Daniel LE NEINDRE
- Mme Nelly ROLAND
- M. Arnaud KERAUDREN

- 4 - Élection des Membres de la Commission d'Ouverture des Plis pour les procédures de Délégation de Service Public (Commission DSP), suite à la sortie de la Majorité de Monsieur Laurent FERNANDEZ, Conseiller Municipal en tant que suppléant.

N° 2024-117

Madame le Maire : Le principe de la représentation proportionnelle étant respecté, il vous est proposé de délibérer pour élire les personnes suivantes, les titulaires ne changent pas : Madame Christine PERRON, Monsieur Max MARAN, Madame Maryline VAUBAN, Madame Nelly ROLAND, Monsieur Arnaud KERAUDREN. Et les membres suppléants : Madame Monique VERTÉ, Madame Rénatha ANCHARUZ, Madame Hakima OUARET, Madame Valérie PHILIPPON-VERMOND, Madame Fabienne RIGAL.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

L'Assemblée Délibérante a donc élu les Membres suivants :

MEMBRES TITULAIRES :

- Mme Christine PERRON
- M. Max MARAN
- Mme Maryline VAUBAN
- Mme Nelly ROLAND
- M. Arnaud KERAUDREN

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- Mme Monique VERTÉ
- Mme Rénatha ANCHARUZ
- Mme Hakima OUARET
- Mme Valérie PHILIPPON-VERMOND
- Mme Fabienne RIGAL

- 5 - Élection des Membres du Conseil Municipal devant siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), suite au non maintien de Madame Shéhérazade KASMI dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

N° 2024-118

Madame le Maire : Le principe étant respecté, il est vous proposé la liste ci-dessous. Je demande à la Majorité Municipale d'être d'accord sur le principe du vote à main levée. Il est proposé la liste suivante : Madame VAUBAN Maryline, Madame VERTÉ Monique, Monsieur JIAR Youssef, Madame RIZZUTO Annie, Madame PHILIPPON-VERMOND Valérie, Madame RIGAL Fabienne.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

L'Assemblée Délibérante a donc élu les Membres suivants :

- Mme VAUBAN Maryline
- Mme VERTÉ Monique
- M. JIAR Youssef
- Mme RIZZUTO Annie
- Mme PHILIPPON-VERMOND Valérie
- Mme RIGAL Fabienne

- 6 - Élection d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV), suite à la sortie de la Majorité de Monsieur Philippe LLEDO, Conseiller Municipal.

N° 2024-119

Madame le Maire : L'Assemblée Délibérante, par délibération n° 2020-121 du 19 septembre 2020, a élu Monsieur Philippe LLEDO et Madame LE MOIL en tant que représentants du Conseil Municipal au sein du CEPV. Par courrier en date du 21 juin 2024, Monsieur LLEDO, Conseiller Municipal, a fait part de sa décision de quitter le groupe de la Majorité à compter du 22 juin 2024. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de procéder à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du CEPV.

Je vais demander encore la même chose. Est-ce que la Majorité – puisque ce sont les seuls votants – est d'accord pour voter à main levée ? 24 Voix Pour. Ensuite, nous votons. Donc, il est proposé de voter pour l'élection de Madame VAUBAN en tant que représentante à la place de Monsieur LLEDO.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

Après avoir procédé au vote, il est donc décidé d'élire Madame Maryline VAUBAN, représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Comité d'Entraide du Personnel Villepintois (CEPV).

- 7 - Élection d'un délégué suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les REseaux de Communication (SIPPEREC), suite à la sortie de la Majorité de Monsieur Laurent FERNANDEZ, Conseiller Municipal.

N° 2024-120

Madame le Maire : Je ne rappelle pas l'histoire. Il est donc proposé de voter pour l'élection de Madame Farida ADLANI, en tant que déléguée suppléante.

Est-ce que les 24 sont d'accord pour voter à main levée ? Oui. Qui est d'accord pour l'élection de Madame ADLANI ? 24 Voix Pour.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

Après avoir procédé au vote, il est donc décidé d'élire Madame Farida ADLANI, en tant que déléguée suppléante du Conseil Municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les REseaux de Communication (SIPPEREC).

- 8 - Élection d'un représentant suppléant du Conseil Municipal de la Ville de Villepinte auprès du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Tremblay-en-France/Claye-Souilly (SIAEP), suite à la sortie de la Majorité de Monsieur Laurent FERNANDEZ, Conseiller Municipal.

N° 2024-121

Madame le Maire : Il est proposé de voter pour l'élection de Monsieur Robert BEAUDEAU en tant que représentant suppléant.

Est-ce que la Majorité Municipale est d'accord pour voter à main levée ? Qui est d'accord pour voter pour Monsieur BEAUDEAU ? 24 Voix Pour.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M.
KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

- 9 - Élection d'un représentant suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein du SYndicat pour la REstauration Collective (SYREC), suite au non maintien de Madame Shéhérazade KASMI dans ses fonctions d'Adjoint au Maire.

N° 2024-122

Madame le Maire : En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donc demandé à l'Assemblée de voter à main levée, et ensuite de voter pour l'élection de Monsieur LE MOIL en tant que représentant suppléant.

Qui est d'accord pour voter à main levée ? 24 Voix Pour. Qui est d'accord pour élire Monsieur Gérard LE MOIL ? 24 Voix Pour.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

Après avoir procédé au vote, il est donc décidé d'élire Monsieur Gérard LE MOIL, en tant que représentant suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Comité Syndical du SYndicat pour la REstauration Collective (SYREC).

- 10 - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'association « Agence Locale de l'Energie Paris Terres d'Envol » (ALEPTE), suite à la sortie de la Majorité de Monsieur Laurent FERNANDEZ, Conseiller Municipal.

N° 2024-123

Madame le Maire : Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de désigner Monsieur Gérard LE MOIL, en tant que représentant du Conseil Municipal, pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'association ALEPTE.
Monsieur FERNANDEZ.

Monsieur FERNANDEZ : Merci, Madame le Maire. Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai été élu à l'ALEPTE en tant que membre. J'en suis encore actuellement le trésorier, depuis quatre ans avec Marwa BRAIHIM et Luc SEVRON. Nous avons œuvré pour l'EPT, donc les huit communes qui représentent l'EPT, afin de promouvoir la transition énergétique et de pouvoir aussi, dans le cadre du PIG (Projet d'Intérêt Général), d'avoir de gros dossiers à gérer. Il s'avère que le 9 décembre, j'attire votre attention Madame le Maire, il y aura un CA. Donc, celui ou celle que vous allez choisir devra se rendre au CA le 9. A partir de ce moment-là, comme vous avez le droit de nommer qui vous voulez, le 9 je déposerai ma démission à ce moment-là, au moment de la lecture du rapport financier. Voilà ce j'ai à dire.

J'ai été très fier de pouvoir faire grandir cette institution qui est une association qui œuvre essentiellement pour la transition énergétique. Je peux être fier également d'avoir fait grandir cette association dans le sens où au début, il n'y avait pas grand-chose. D'ailleurs, tous les maires qui constituent l'EPT ont signé une charte – vous me direz si c'est cela, je ne me rappelle plus exactement – justement pour que l'ALEPTE soit promue un petit peu plus sur l'EPT. Et puis voilà, j'étais fier de faire partie, enfin j'en suis encore fier pour l'instant, mais bon, à mon avis, après je serai fier dans le futur. Merci à vous.

Madame le Maire : Personne ne met en doute le travail que vous avez fait. Merci Laurent pour le travail que vous avez mené. Vous avez décidé de nous quitter, donc je propose l'élection de quelqu'un d'autre. Merci pour le travail que vous avez mené le temps que vous étiez élu dans notre Majorité. Il est proposé de désigner Monsieur Gérard LE MOIL, en tant que représentant du Conseil, pour siéger au sein de l'ALEPTE.

Monsieur FERNANDEZ : Si je peux, juste un petit mot que j'ai oublié, en tant que trésorier, l'ALEPTE devra reconstituer un bureau dirigeant.

Madame le Maire : D'accord.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

- 11 - Désignation des représentants du Conseil Municipal à différents Conseils d'Ecoles, suite au non maintien de Madame Shéhérazade KASMI dans ses fonctions d'Adjoint au Maire et suite à la sortie de la Majorité de Monsieur Laurent FERNANDEZ et de Monsieur Philippe LLEDO, Conseillers Municipaux.

N°2024-124

Madame le Maire : Je ne rappelle pas les décisions, le retrait de délégation de Madame KASMI et les décisions de quitter la Majorité de Philippe LLEDO et de Laurent FERNANDEZ. Suite à ces départs, il est proposé de remplacer les trois élus sortants par les noms que je vais vous citer. Pour Saint Exupéry maternelle, Christine PERRON en qualité de suppléante. Pour Saint Exupéry élémentaire, Christine PERRON en titulaire. Pour Charles Péguy élémentaire, Annie RIZZUTO, suppléante. Jean Moulin élémentaire, Annie RIZZUTO, suppléante. Paul Langevin maternelle, Annie RIZZUTO, suppléante. Merisiers maternelle, Corinne LE MOIL, titulaire. Charles de Gaulle élémentaire, Hakima OUARET, suppléante. Et je pense qu'on a fait le tour.

Je propose de voter à la Majorité Municipale.
Madame KASMI.

Madame KASMI : C'est bien de vouloir me retirer les Conseils d'Ecoles sans penser aux conséquences qu'il va y avoir pour les Villepintois quand vous connaissez le taux d'absentéisme de vos Elus. Vous le savez très bien, lors des Bureaux Municipaux, à de nombreuses reprises, je vous ai signalé qu'ils n'étaient pas présents. D'ailleurs, ils brillent par leur absence sur les Conseils d'Ecoles. Vous-même, Martine, vous n'avez pas tenu de Conseils d'Ecole. Vous en tenez récemment, vous ne tenez que Charles Péguy pour me remplacer, parce que je remplaçais Nadette TROUDART à ce Conseil d'Ecole. Donc, c'est tout récent. Tenir un Conseil d'Ecole et s'y rendre, c'est une responsabilité vis-à-vis des Villepintois et c'est un engagement, je ne vous apprend rien. Cela la Majorité ne sait pas le faire et vous n'avez jamais su le faire. En dix ans que je suis élue, j'étais Conseillère Municipale, j'étais Adjointe au Maire. Pendant ces dix ans, je n'ai cessé de remplacer mes collègues au pied levé dans des Conseils d'Ecoles. Et tous les collègues qui sont ici présents, très peu ont siégé dans leur Conseil d'Ecole et ont su apporter des informations.

Maintenant, lorsque vous dites que vous me retirez le Conseil d'Ecole, moi, cela va, mais comment allez-vous faire pour répondre aux demandes des parents d'élèves ? Comment allez-vous faire pour gérer les écoles ? Quand je sais que moi j'ai siégé sur six, sept Conseils d'Ecoles. Robert aussi en a remplacé Gérard, Corinne LE MOIL qui est absente, d'autant plus que je suis inquiète vu que Corinne est malade et ne pourra plus être là. Donc oui, elle va s'occuper d'elle, c'est possible ?

Madame le Maire : Dans un premier temps.

Madame KASMI : Les prochains Conseils d'Ecole, c'est juste après les vacances.

Madame le Maire : Oui, tout à fait. Elle sera remplacée à ce moment-là.

Madame KASMI : Oui, elle sera remplacée. Tout le monde sera remplacé. Donc, vous vous engagez aujourd'hui devant le Conseil Municipal que tous les Elus siégeront dans leurs Conseils d'Ecoles ?

Madame le Maire : Je l'espère fortement.

Madame KASMI : Vous l'espérez. Nous aussi, nous espérons plein de choses.

(Applaudissements)

Madame le Maire : D'accord. Je propose aux Elus de la Majorité Municipale de voter.

L'Assemblée Délibérante :

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

a désigné les représentants titulaires ou suppléants des différents Conseils d'écoles, comme suit :

- Saint Exupéry maternelle:
Mme Christine PERRON, suppléante
- Saint Exupéry élémentaire:
Mme Christine PERRON, titulaire
- Charles Péguy élémentaire:
Mme Annie RIZZUTO, suppléante
- Jean Moulin élémentaire:
Annie RIZZUTO, suppléante
- Paul Langevin maternelle:
Mme Annie RIZZUTO, suppléante
- Les Merisiers maternelle :
Mme Corinne LE MOIL, titulaire
- Charles de Gaulle élémentaire:
Mme Hakima OUARET, suppléante

- 12 - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein des Conseils d'Ecoles du groupe scolaire Simone Veil.

N° 2024-125

Madame le Maire : Par décision n° 2024-056 du 25 mai 2024, l'Assemblée Délibérante s'est prononcée sur la création de ce nouveau groupe scolaire, sis 28-30 avenue des Combattants et l'a dénommé « groupe scolaire Simone VEIL ». Il est composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire et a ouvert ses portes le 2 septembre 2024. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de désigner les représentants titulaires et suppléants pour siéger au sein des Conseils d'Ecoles comme suit : en maternelle, Madame le Maire, titulaire ; Madame ADLANI, suppléante. À l'élémentaire, Madame ADLANI, titulaire ; Madame le Maire, suppléante. Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Simplement pour vous signaler que dès demain, nous lancerons un recours contre les délibérations n°s 2024-117 à 2024-125, car nous estimons qu'elles sont entachées d'illégalité.

Madame le Maire : J'imagine bien ! Compte tenu de votre déclaration préliminaire, je m'en suis doutée.

Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Sur les délibérations précédentes, nous restons quand même extrêmement surpris. Nous discutons avec mon collègue et nous nous disons : « eh bien à un moment, en tant que premier magistrat de cette ville, vous allez vous dire que vous n'allez pas continuer à passer des délibérations dont nous vous avons expliqué et dont vous devez savoir pertinemment ». Et après, je ne sais plus bien, vu les articles du Parisien, ce que vous savez de l'illégalité et de la légalité, mais nous vous avons démontré là, que ces délibérations étaient illégales. Et vous continuez à les passer. En tant que premier magistrat de la Ville, je trouve que c'est compliqué.

Monsieur SCAGNI a dit en entrée de Conseil Municipal que vous ne respectiez pas l'Opposition. Mais ce n'est pas les Elus de l'Opposition que vous ne respectez pas, c'est la contradiction. Et du coup, Madame le Maire, parce que vous ne supportez pas la contradiction, vous ne supportez pas qu'il puisse y avoir un membre supplémentaire – alors vous ne supportez pas qu'il puisse y avoir un avis contradictoire au vôtre. Et parce que trois Elus de votre Conseil Municipal ont quitté votre majorité, vous décidez de faire passer vos...

Monsieur FERNANDEZ : Deux pour l'instant.

Madame YOUSSEF : Cela c'est votre histoire. Mais ce que je veux dire, c'est que vous décidez de faire passer vos émotions avant la légalité. Il faut savoir se contenir. Vous savez, nous, dans notre Groupe, il y a quelque temps, Madame BENHSAINE l'a quitté. Elle a gardé l'ensemble de ses commissions. Nous ne lui avons pas demandé de démissionner de ses commissions. Nous ne lui avons pas demandé à ce qu'elle soit remplacée, ce qui est quand même un peu plus empêchant pour nous, puisque nous perdions un membre et nous n'avions qu'un membre dans ces commissions-là. Mais en fait, nous, nous respectons le principe de la démocratie. Et quand nous estimons que nous nous sommes trompés sur les personnes, ou quand les histoires politiques arrivent à un terme, parce que c'est l'histoire de la vie, et de la vie politique également, nous en assumons les conséquences. Je suis vraiment effarée du fait que vous laissiez à ce point vos émotions vous emporter là.

Vous savez, nous allons, comme l'a dit Monsieur KERAUDREN, attaquer les décisions. Ces décisions-là vont certainement tomber, mais vous semblez avoir – en tout cas, là, pour l'instant – la simple satisfaction de voir trois de vos anciens camarades évincés. Je vous avoue que moi cela me choque, je ne conçois pas les choses de cette manière-là et je pense qu'en politique, il faut savoir, pas simplement raison garder, mais il faut savoir maîtriser ses émotions. Je pense que c'est très important pour prendre de bonnes décisions.

Madame le Maire : Mes émotions, je les maîtrise. D'ailleurs la preuve ce soir, malgré tout ce qui peut se passer.

Ce que je voudrais dire, c'est que je ne prends pas plaisir du tout à évincer ces Elus. Les trois ont décidé finalement de partir, c'est leur choix. Ensuite, Monsieur KERAUDREN a évoqué un certain nombre de textes, c'est de la jurisprudence. Donc, cela ne m'empêche pas de les passer. Nous verrons, lorsque vous allez les contester, ce que dira le juge. C'est de la jurisprudence que vous avez citée, simplement.

Monsieur FERNANDEZ.

Monsieur FERNANDEZ : Merci, Madame le Maire. A ce jour, je tiens à dire au Conseil Municipal que nous ne sommes que deux de la Majorité à avoir quitté celle-ci. Madame KASMI fait toujours partie de la Majorité, elle n'a pas démissionné. Elle a juste eu un retrait de délégation, pas plus. A ce jour, Madame KASMI fait toujours partie de la Majorité Municipale. D'ailleurs, je pense que nous trois avons participé grandement à la victoire de notre liste. Nous n'avons pas ramené qu'une seule voix. Même si nous allons dire que pendant la période Covid, nous avons eu de la chance de pouvoir travailler beaucoup plus sur le terrain, de faire des chaînes alimentaires, etc. Donc à partir de ce moment-là, c'est sûr, Madame le Maire, que nous avions du temps. Puisque sinon avec 1 % derrière, Madame ROLAND, était juste derrière nous. Nous entendions son souffle, cela aurait été un petit peu compliqué de pouvoir gagner dans une triangulaire ou pas.

Madame le Maire : Très bien. Nous vous avons entendu.
Monsieur LLEDO.

Monsieur LLEDO : Madame le Maire, j'ai une question. Pour toi, Shéhérazade, fait partie de l'Opposition ou de la Majorité ?

Madame le Maire : Moi, je ne pose plus de question. Pour moi, pour nous tous, pour la Majorité Municipale, elle n'en fait pas partie, puisqu'elle s'en exclut.

Monsieur LLEDO : Pourquoi ? Est-ce qu'elle t'a annoncé qu'elle passait dans l'Opposition ? Je ne le crois pas.

Madame le Maire : Il y a un point essentiel, tout le monde le sait ici quand nous faisons de la politique. Il y a deux décisions qui s'imposent. Quand nous les prenons, nous nous mettons dans l'Opposition.

Monsieur LLEDO : Non, elle n'a pas pris de décision. C'est toi qui as pris une décision.

Madame le Maire : Si nous votons contre le Budget ou contre le Compte Administratif...

Monsieur LLEDO : Je l'ai fait, moi. Tu ne m'as pas mis dans l'Opposition.

Madame le Maire : La dernière fois, Shéhérazade KASMI, était la seule à avoir voté contre le Compte Administratif.

Monsieur LLEDO : Et alors ? Elle a le droit. Nous avons le droit de ne pas être d'accord.

Madame le Maire : Mais tout à fait. Mais c'est une marque de mise dans l'Opposition.

Monsieur LLEDO : Non, mais je voulais juste te dire que je trouve cela scandaleux. Ce n'est pas légal. Et tu prends des décisions unilatérales. Et franchement, c'est deux poids, deux mesures avec toi, nous en parlerons tout à l'heure.

Madame KASMI : Vous dites que c'est moi qui ai décidé de partir dans l'Opposition, parce que je ne vous ai pas fait de courrier pour vous annoncer que je partais dans l'Opposition. C'est suite à mon vote contre la décision d'augmentation de la cantine, qui a fait que je passe dans l'Opposition. J'ai reçu un courrier. Nous ne nous sommes pas rencontrées. Nous n'avons pas échangé, comme nous avons l'habitude d'échanger quand je suis en contradiction avec vous. Je vais vous faire des petites piqures de rappel. Souvenez-vous, lors d'un Bureau Municipal, nous avons eu un échange assez houleux concernant votre femme de ménage. Le fait qu'elle ait grillé un feu, qu'elle avait ce pouvoir de passer un coup de téléphone à Madame le Maire qui était à Saint-Malo encore une fois. Je ne parlerai pas du Parisien, pas maintenant. Et elle a sorti le macaron de Madame le Maire et elle n'a pas été verbalisée. A savoir que moi quand je grille un feu, quand je passe un stop, quand je me stationne mal, je me prends une amende et je la paie, je n'ai pas de passe-droit. Je vous l'ai dit, le lendemain matin j'étais convoquée. J'ai reçu un texto, j'étais convoquée dans le bureau de Madame Martine VALLETON qui m'a dit très clairement qu'elle était contre ce que j'avais dit et qu'elle était en train de réfléchir – parce qu'elle réfléchit – à me retirer mon écharpe. A chaque fois que j'étais en contradiction avec Madame Martine VALLETON, elle réfléchissait à me retirer mon écharpe. Une autre fois – parce que nous avons du temps à perdre ce soir, sauf si un de vos Elus va partir, ce qui serait dommage pour vous – j'étais en contradiction avec Madame le Maire... Excusez-moi, je n'ai pas fini. Je chronomètre.

Madame le Maire : Vous êtes totalement hors délibération.

Madame KASMI : Je suis complètement dans le sujet. Dès que nous sommes en contradiction avec vous, c'est deux poids, deux mesures. Moi, j'étais souvent convoquée dans votre bureau comme une gamine, parce que vous pensez que vous m'avez mise à la place. Et c'est ce que vous avez dit, dans le Mag, que vous avez d'ailleurs retardé à paraître, pour y mettre votre post sur lequel vous avez mis que vous m'avez élevée au rang d'Adjointe au Maire. D'accord. Donc, sachez – et je ne vous apprends rien vu la réponse que je vous ai faite récemment – que ce sont les Villepintois qui nous ont élus. Ensuite, c'est nous qui vous avons élue en tant que Maire. Nous avons été élus sur une liste, pas pour Martine VALLETON. Nous sommes bien d'accord ? Parce que Madame ROLAND, la dernière fois m'avait dit qu'elle connaissait la démocratie, je la connais autant qu'elle, c'est comme cela que cela s'est passé. Peut-être que moi je peux me permettre de dire que je fais partie de ceux qui vous ont élevée au rang de Maire.

Madame le Maire : D'accord, Madame. Je vous rappelle le communiqué que vous avez largement diffusé dans toutes les boîtes aux lettres, dans lequel il est écrit : « depuis quelques mois, je ne suis pas en accord avec les politiques de notre Majorité Municipale ». Qu'est-ce que cela veut dire ?

Madame KASMI : Oui, tout à fait !

Madame le Maire : Oui, dans ce cas-là, vous vous êtes bien mise dans l'Opposition.

Madame KASMI : Mais laissez-moi le temps de vous envoyer un courrier.

Madame le Maire : Mais non.

Madame KASMI : Mais si, ce n'est pas comme cela que cela se passe.

Madame le Maire : Je vous l'ai cité, vous l'avez écrit à toute la population, pas seulement à moi.

Madame KASMI : Mais oui, il n'y a pas de problème, je vous le dis.

Madame le Maire : Nous votons la composition des Conseils d'Ecoles du groupe scolaire Simone Veil.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M.
KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 4 ABSTENTIONS :

*Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

13 - Élection d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Lycée Georges BRASSENS.

N° 2024-126

Madame le Maire : Pour des raisons d'organisation, Monsieur Keodara XOSANAVONGSA doit être remplacé au sein du Conseil d'Administration du Lycée Georges BRASSENS, à sa demande. Il est donc nécessaire d'élire un représentant au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Là encore, je vais vous demander de valider le fait que l'on vote à main levée. Et ensuite, on votera pour le candidat. D'accord pour les mains levées ?

Alors, il est proposé de voter pour l'élection de Monsieur Youssef JIAR, en tant que représentant, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Lycée Georges BRASSENS.

PAR 9 NON PARTICIPATIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 5 ABSTENTIONS :

*M. XOSANAVONGSA, Mme ROLAND,
Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND*

PAR 23 VOIX POUR

Après avoir procédé au vote, il est donc décidé d'élire Monsieur Youssef JIAR, en tant que représentant, au Conseil d'Administration du Lycée Georges BRASSENS.

Monsieur KERAUDREN : Madame le Maire, excusez-moi, vous l'aurez compris. Au regard de l'intervention de Mélissa, nous ne participerons pas au vote sur les trois autres délibérations jusqu'à la 2024-127.

Madame le Maire : C'est la dernière justement.

II - FINANCES

- 1 - Approbation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) définitif pour l'exercice 2024.

N° 2024-127

Madame le Maire : Je vais passer la parole à Christine PERRON.

Madame PERRON : Merci, Madame le Maire. Chaque année, la Commune de Villepinte verse une contribution au fonctionnement de l'Établissement Public Territorial Paris Terres d'Envol. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de Paris Terres d'Envol (CLECT) s'est réunie, le 5 juin 2024, afin de fixer le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 2024. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) définitif pour l'année 2024, décomposé comme suit.

Je pense que vous avez lu, le détail de ces montants. Vous avez le FCCT socle qui est un reliquat de l'ancienne CATF pour 6 970 497 €. Le FCCT exonération de la Taxe d'Habitation pour 92 139 €. L'habitat privé qui concerne le Parc de la Noue pour 49 635 €, le développement économique pour 10 237 €, le Règlement Local de Publicité Intercommunal pour 6 667 €, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour 46 219 €, le renouvellement urbain pour 6 716 €, la Politique de la Ville, 42 063 € et la compétence eaux pluviales pour 190 240 €. Pour un total, je le dis, équivalent à 2023, de 7 414 413 €. Merci.

Madame le Maire : Merci, Christine. Est-ce qu'il y a des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Juste des questions pour Christine. A quoi correspond le FCCT socle pour 6,9 millions d'euros ? Avez-vous un détail à nous donner ? Pourquoi reverse-t-on le RLPi, c'est le Règlement Local de Publicité Intercommunal, règlement d'ailleurs que nous avons mis en place sur la Ville. Pourquoi le reverse-t-on au Conseil de Territoire ? Je voulais savoir à quelles missions correspondent les 49 635 € pour le Parc de la Noue. Est-ce que nous avons un détail des missions menées ? Enfin, les 42 063 € pour la Politique de la Ville : pour quel accompagnement ? Merci.

Madame PERRON : Alors, je suis navrée, j'ai oublié mon dossier, comme c'est la même chose que l'année dernière, je ne l'ai pas en tête. Le FCCT socle, je l'ai dit tout à l'heure, c'est en fait le reliquat de la CATF, de Terres de France. En fait, c'est ce qui est passé de Terres de France à l'EPT Paris Terres d'Envol en 2016 quand la CATF a été dissoute. Ce sont des montants qui ont été, je dirais, calculés et qui concernent les villes de l'ex-CATF, cela concerne également Tremblay et Sevran.

Tout ce qui est RLPi, PLUi, je vais vérifier. Mais de mémoire, ce sont des frais, nous en avons beaucoup dans ces compétences, de frais de commande de personnel. Il n'y a pas d'autres charges, ce ne sont que des salaires ou des participations à des salaires, à des postes qui s'occupent pour les villes de ces domaines de Règlement local de publicité, etc.

Madame ROLAND : C'est surprenant quand même sur la publicité parce qu'au départ nous le gérons au niveau de la Ville, cela ne fait pas partie des charges transférées.

Madame PERRON : Si, avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Madame ROLAND : Ah, parce qu'avec le PLUi, cela est intégré ? D'accord.

Madame PERRON : Oui, puis nous l'avons voté, de mémoire, en Conseil de Territoire cette année au 1^{er} janvier. Voilà, nous sommes en Règlement Local de Publicité Intercommunal et en PLU également Intercommunal. Au sein de l'EPT, il y a des personnels qui gèrent cela pour les villes. Les villes financent une partie des staffs. Tout simplement.

Madame ROLAND : Le Parc de la Noue ?

Madame PERRON : Pour le Parc de la Noue, je crois que c'est pareil. Et peut-être qu'il y a une petite partie de frais d'études. Je vous le reconfirmerai.

Madame ROLAND : Merci.

Madame le Maire : Merci, Christine. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Personne du public : Je voudrais intervenir.

Madame le Maire : Non, vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas le droit.

Personne du public : Nous n'avons pas le droit. Le problème c'est qu'à chaque fois qu'on vous voit dehors ou n'importe où, vous n'avez jamais le temps de discuter.

Madame le Maire : Ce n'est pas possible.

(Coupure de l'enregistrement)

Madame le Maire : Monsieur, je vous demande, Monsieur, d'arrêter et de vous taire. Sinon, je vous fais évacuer. Vous n'avez pas le droit d'intervenir.

Personne du public : Rajouter des aires de jeux et des bancs. Vous ne l'avez pas fait, vous m'avez dit : « nous verrons l'année prochaine, le budget de l'année prochaine ». Sauf que nous sommes déjà l'année prochaine, vous n'avez rien fait du tout. Sans parler des cantines... (inaudible) quatre enfants pour qu'ils bouffent de la merde, parce que c'est de la merde en boîte ce que vous leur donnez. Sans parler des centres de loisirs aussi, c'est pareil. Au goûter, vous leur donnez un morceau de pain...

Madame le Maire : Monsieur, vous n'avez pas la parole et vous allez sortir. Je vous aurais prévenu. Je demande à la Police Municipale de faire sortir ce monsieur.

(Brouhaha)

Madame le Maire : Si vous continuez, je fais évacuer la salle. Je vais demander l'évacuation de la salle. Monsieur, s'il vous plaît, vous sortez.

Monsieur BEAUDEAU : Monsieur, veuillez sortir sans problème. La Police Municipale va intervenir. Vous ne pouvez pas participer aux débats, ni les perturber. La Police Municipale va intervenir pour vous sortir.

Madame le Maire : Ils ne sont pas là ?

Monsieur BEAUDEAU : Ils sont devant, je leur ai dit de rentrer. Ce n'est pas possible.

(Brouhaha)

Madame le Maire : Je demande à la Police Municipale de sortir ce monsieur. Je ne vous demande pas de discuter. Et Madame, sinon vous en faites autant. Alors, sortez. Là, je demande à la Police Municipale de faire sortir Monsieur et Madame, s'il vous plaît.

(Exclusion d'un homme et d'une femme hors de la salle).

Monsieur FERNANDEZ : Madame le Maire, je vous demande une interruption de séance extraordinaire, s'il vous plaît.

(La séance est suspendue)

Madame le Maire : Nous reprenons la séance du Conseil Municipal. Christine PERRON avait présenté l'approbation du Fonds de Compensation pour l'exercice 2024.

Chaque année, la Commune de Villepinte verse une contribution au fonctionnement de l'Établissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de Paris Terres d'Envol (CLECT) s'est réunie, le 5 juin 2024, afin de fixer le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) pour 2024. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) définitif pour l'année 2024, décomposé comme suit :

	Montants définitifs 2024
FCCT socle	6 970 497 €
FCCT exonérations de Taxe d'Habitation	92 139 €
Habitat privé (Parc de la Noue)	49 635 €
Développement économique	10 237 €
RLPi	6 667 €
PLUi	46 219 €
Renouvellement urbain	6 716 €
Politique de la Ville	42 063 €
Eaux pluviales	190 240 €
Total	7 414 413 €

PAR 7 ABSTENTIONS

*Mme KASMI, M. LAURENT, Mme ROLAND,
Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND*

PAR 24 VOIX POUR

6 ELUS SORTIS LORS DU VOTE

*M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEF, Mme RIGAL, M.
KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,*

2 - Admission en non-valeur et créances éteintes.
N° 2024-128

Madame PERRON : Quelle qu'en soit l'origine, les créances jugées irrécouvrables font l'objet d'une présentation à l'Assemblée Délibérante qui se prononce en admettant la non-valeur à hauteur de 43 782,50 € et constate les créances éteintes d'un montant de 1 020,87 €. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur l'admission en non-valeur et de constater les créances éteintes. C'est une délibération que nous présentons tous les ans à la même époque. Merci.

Madame le Maire : Merci, Christine. Est-ce qu'il y a des observations ?
Monsieur SCAGNI.

Monsieur SCAGNI : Je voudrais rebondir sur les créances éteintes. Cela n'a rien à voir, mais moi je voudrais savoir où cela en est. Le 10 mai de cette année, la Ville a été condamnée à payer 15 000 € d'amende.

Madame le Maire : Alors, cela n'a rien à voir.

Monsieur SCAGNI : Oui, cela n'a rien à voir, mais je voudrais savoir.

Madame le Maire : Vous le saurez à la fin du Conseil, c'est une question écrite.

Monsieur SCAGNI : Et j'ai une autre question. Non, mais c'est peut-être des créances éteintes. Il y a quelques années, il y avait une dette qu'une Elue devait rembourser de plus de 26 000 €. Je voudrais savoir si cette dette a été remboursée.

Madame le Maire : Ce n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur SCAGNI. Donc, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour l'ANV ?

Madame YOUSSEUF : Madame le Maire, je vous préciserais quand même que votre Directeur de Cabinet est dehors et crée des conversations qui retiennent une partie des Elus à l'extérieur. Si vous pouviez l'appeler, ce serait bien.

Madame le Maire : Allez, nous continuons. Donc, l'ANV est adoptée.

PAR 7 ABSTENTIONS

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. YOUSSEUF,
Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN
HADJ KHALIFA, M. SCAGNI*

PAR 28 VOIX POUR

1 ELU SORTI LORS DU VOTE

M. FERNANDEZ

III - DINSI

1 - Mise en place de l'API (Application Programming Interface) « Impôt Particulier » sur le nouveau Portail Familles.

N° 2024-129

Madame le Maire : Madame PERRON, toujours. La mise en place de l'API, c'est l'Application programming interface. « Impôt Particulier » sur le nouveau Portail Familles. Oui ?

Madame KASMI : Excusez-moi, j'avais levé la main. Vous ne m'avez pas vue peut-être ?

Madame le Maire : Non.

Madame KASMI : Dommage, je suis habillée en rouge pour que vous me voyiez bien pourtant.

Madame le Maire : Mais attendez, vous êtes sur quoi là ?

Madame KASMI : Je suis sur une question. Est-ce que nous pouvons la poser ? Non, nous ne posons pas de question ?

Madame le Maire : Si ce n'est pas dans l'ordre du jour, non.

Madame KASMI : Oui, mais si c'est l'ordre du jour, cela rentre quand même dans les questions qui concernent la délibération ?

Madame le Maire : Nous venons de voter les créances, les ANV.

Madame KASMI : Oui, nous savons les créances. Nous connaissons les problématiques de la Ville. Nous, ce que nous voudrions avoir, ce sont des réponses. Donc encore une fois, vous ne répondez pas ?

Madame le Maire : Nous avons voté. Maintenant, nous passons à la délibération mise en place de l'API. Christine.

Madame PERRON : Merci, Madame le Maire. La présente délibération a pour objet de définir le cadre légal nécessaire à l'accès à l'environnement de production de l'API « Impôt Particulier » de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

(Brouhaha)

Madame le Maire : Je demande l'évacuation totale du public.

Je demande d'abord, qui est favorable au huis clos ? 24 élus sont favorables au huis clos. Donc, ce Conseil se tiendra à huis clos. Je demande à la Police Municipale de faire sortir le public.

(Expulsion du public et suspension de la séance pendant 10 minutes).

Monsieur FERNANDEZ : Madame le Maire, nous n'avons même pas entendu ce que vous avez dit. Vous avez demandé à huis clos !

Madame le Maire : J'ai demandé le huis clos et nous l'avons voté. C'est de la faute à qui si vous n'entendez pas ? Ce sont ceux qui hurlent.

- DECISION DE TENUE A HUIS CLOS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024-128bis

Madame le Maire demande de poursuivre la séance du Conseil Municipal à huis clos suite aux débordements constatés au sein du public, qui perturbent le bon déroulement des débats et nuisent à la sérénité nécessaire aux prises de décisions. Le huis clos est indispensable pour garantir le respect de l'ordre public et la bonne conduite des échanges lors de cette séance.

PAR 24 VOIX POUR

De déclarer la séance du Conseil Municipal à huis clos à partir du point n° 2024-129 de l'ordre du jour.

Madame le Maire : Madame YOUSSEF. Nous n'avons rien présenté pour l'instant.

Madame YOUSSEF : Nous, nous n'avons rien présenté, mais vous venez de déclarer en huis clos. Vous venez de faire voter un huis clos, que tout le monde puisse vraiment voter. Dans la cohue, vous avez fait voter le huis clos, je ne sais plus ce qui s'est passé. Nous ne vous reprochons pas le huis clos. Je ne dis pas qu'il était nécessaire, mais vu votre tenue de la séance, je pense que c'était nécessaire. Nous parlions de votre souci de contradiction. Je pense que, lorsque le premier Monsieur a parlé, il vous avait interpellé – je ne suis pas là pour vous dire qu'il a raison ou qu'il a tort – mais ce que je veux dire par là c'est que, ce que disait Madame KASMI, l'absence d'écoute de votre Majorité mène à ces situations-là. Moi, je suis assez choquée. Je suis Elue.

(Brouhaha)

Madame YOUSSEF : Vous voyez ? Est-ce que vous vous entendez ? Vous n'êtes pas d'accord, et du coup il y a un brouhaha. Exactement, comme ce qui s'est passé derrière notre dos en fait, c'est exactement cela. Et c'est ce que nous, nous vivons depuis 10 ans.

En plus, moi je suis Elue depuis assez jeune, comme certains élus ici. Et depuis mes 20 ans que je siège dans ce Conseil Municipal là, je n'ai jamais vu une situation qui nous mène à demander un huis clos.

Monsieur BEAUDEAU, je vous l'ai dit tout à l'heure en aparté. Mais quand tout s'est calmé, vous avez repris la parole et vous avez retenu la situation. La manière dont vous êtes sorti chercher la Police Municipale. C'est moi qui suis de l'Opposition. Nous sommes en première ligne là, nous avons dû aller calmer les gens tranquillement. Personne de chez vous... Après, Madame PERRON est arrivée. Mais en fait, vous êtes soit dans l'invective, soit vous n'écoutez pas les gens. Et c'est exactement ce que vous avez fait quand j'ai commencé à prendre la parole et que cela ne vous convenait pas. Vous vous êtes mis d'un coup, tous ensemble en meute, à dire : « oh ! ». Et imaginez ce que cela donne quand tout le monde le fait en même temps, ce n'est pas possible. Vous devez apprendre à écouter quand les gens ne sont pas d'accord avec vous.

Parce que là, le début du Conseil, nous allons faire quoi jusqu'à la fin ? Allons-nous faire des Conseils Municipaux à huis clos à chaque fois ? Des Conseils Municipaux qui ne sont ni retransmis correctement, ni filmés. Dans ce cas-là, filmez-les, ce qui permettra de garder plus de gens chez eux, mais je veux dire, il n'y a aucune volonté de démocratie qui pourrait permettre à la situation d'être mieux gérée. Et surtout, ne m'écoutez pas, Madame ADLANI. Je suppose que ce vous dites est parfaitement intéressant et beaucoup plus intéressant que ce que je suis en train de raconter là.

Mais en fait, ce que vous a dit Monsieur SCAGNI, d'entrée de jeu, ce que vous ont dit Madame KASMI, Monsieur LLEDO et Monsieur LAURENT, ce que nous vous disons depuis le début du Conseil Municipal et ce que nous vous disons, nous, en tant que membres de l'Opposition, certains depuis 10 ans, c'est exactement ce qui est en train de monter. Nous vous disons : « ça monte, ça monte, ça monte », vous n'y croyez pas.

Je sais que beaucoup d'entre vous ont envie de se dire que tout cela a été orchestré. Moi, je ne connais aucun de ceux qui ont pris la parole ce soir. Donc, il y a quand même un truc qui est agressif et que vous laissez monter. Si derrière, c'est pour que cela se retrouve en plainte de la part de certains Elus ou du public, je trouve que c'est dommage. Et je trouve qu'en tant qu'Elus, collectivement, nous devons travailler à l'apaisement, et non pas avec ce brouhaha permanent qui n'est même pas réfléchi.

Madame le Maire : Madame ADLANI.

Madame ADLANI : Juste pour dire, quand vous m'interpellez, Madame YOUSSEUF, directement, alors que Madame le Maire est en train de me parler, interpellez les bonnes personnes qui parlent, et pas ceux qui sont là. Moi je n'étais pas en train de parler, Madame le Maire me parlait. Cela fait deux fois que vous sortez mon nom.

Madame le Maire : Monsieur BEAUDEAU.

Monsieur BEAUDEAU : Oui, Madame YOUSSEUF, vous l'avez remarqué comme nous, le brouhaha dans votre dos était largement de nature à perturber le bon déroulement des débats. C'est la raison pour laquelle il a fallu imposer le huis clos. Et tous les Elus de la Majorité étaient favorables à cette décision. Je suis absolument désolé.

Madame YOUSSEUF : Monsieur BEAUDEAU, ce n'est pas ce que nous sommes en train de dire.

Madame ADLANI : Madame ROLAND est en train de lever la main avant vous. Attendez, à un moment donné, levez la main. Il y a quand même une présidente de séance qui est Madame le Maire, laissez-là vous donner la parole au moment où nous vous donnons la parole.

Madame KASMI : Farida, je n'ai pas de leçon de démocratie à recevoir de toi. Le problème il n'est pas là. Je n'ai pas vu que Nelly avait levé la main, pas de problème. Et nous ne sommes pas là pour reproduire des choses qui sont contre nature, donc aucun problème. Nelly prend la parole.

Madame ADLANI : Très bien.

Madame le Maire : Madame ROLAND a la parole.

Madame ROLAND : Oui, simplement pour vous dire que, nous ne savons pas ce que vous avez pu penser vu de votre place, nous sentions quand même dans le public... Alors moi je suis très contrariée parce que, pour une fois, j'avais une amie et un ami, au-delà de Monsieur André LESOURD, qui venaient pour la première fois voir un Conseil Municipal. La personne m'a demandé, ce matin, en me disant : « Nelly, est-ce que nous pouvons venir ? ». J'ai dit : « oui, c'est public, tu peux venir écouter et tout cela est très contrariant et choquant ». Là, elle n'en pouvait plus. Elle était au bout de sa vie, elle ne bougeait pas. C'est très contrariant de voir un premier Conseil Municipal comme cela, pour se rendre compte de comment cela fonctionne, dans un tel état. Ce que nous avons pu ressentir quand même de là où nous sommes, et nous le

sentons beaucoup plus fort quand nous sommes si près du public, c'est cette grande souffrance du public.

Parce que la demande de certains, que je voulais faire au détour d'une délibération sur les finances, c'était qu'il nous soit expliqué l'augmentation des impôts. La dame qui était très mal, qui a subi deux homejackings et qui est assistante sociale, donc qui vit la souffrance des autres tous les jours, est vraiment très mal là. Nous avons essayé de la calmer, mais elle est vraiment en souffrance. Et il faut entendre aussi cette souffrance, parce que cela évolue énormément. Pas seulement à Villepinte, avec ce que nous vivons au quotidien par rapport au pouvoir d'achat et tout le reste, le manque de médecins, plus les moyens de se soigner, cela devient très difficile. Et il serait bien que vous – comme vous l'aviez promis en réunion à Marie Laurencin – précisiez la présentation du budget, la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, qu'ils se disent : « voilà, je sais pourquoi je vais payer des taxes ». Et au-delà, qu'ils confirment ou non ce que vous écrivez, mais au moins ils auront une explication et se dire : « Qu'est-ce que nous payons finalement dans nos impôts ? Pourquoi cela augmente autant et pourquoi cela nous met en difficulté ? ». Mais au moins, ils auront une explication qui dit : « nous payons des impôts et nous savons pourquoi ».

Après, ils peuvent avoir le sentiment que le service n'est pas rendu à la mesure de ce qu'ils paient, c'est à l'appréciation de chacun. C'était vraiment une demande, les personnes qui étaient derrière moi, à part les plus âgées que je ne connaissais pas. Mais cela a été la demande de départ. Ils voulaient vraiment que nous expliquions pourquoi la Taxe Foncière avait autant augmenté. J'ai donné quelques explications, mais ce serait bien de l'expliquer aussi même si nous ne sommes pas d'accord avec ces augmentations et que nous, sous notre mandat, nous l'avions baissée. Mais c'est un choix politique. Après, cela dépend de comment nous gérons les finances et ses priorités. Mais bon, là c'est la décision de chacun en fonction de là où il se place. Mais en tous les cas, c'est fatigant à vivre. Et il faut vraiment entendre la souffrance des gens, pas que ceux qui sont là, tous ceux que vous ne voyez pas. Maryline, les commissions qu'elle a eues aujourd'hui, je suppose que ce qu'elle gère, ce n'est pas facile, et ce qu'elle voit au quotidien, avec les aides qu'il faut donner, et encore, beaucoup ne se présentent pas et vivent dans la difficulté avec des enfants.

Madame le Maire : Madame ROLAND, je suis tout à fait d'accord avec vous. Nous essayons d'être à l'écoute des gens mais, effectivement, c'est très compliqué d'être à l'écoute de tout le monde, de tous ceux qui voudraient. Par contre, à la dernière réunion publique qui a eu lieu à Marie Laurencin, j'ai bien dit que nous ferions soit dans le journal municipal, soit un article spécifique pour expliquer, au moins à quatre pages, le budget. Je pense que c'est une préparation, une commande du Cabinet.
Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Madame le Maire, personne ne prend plaisir à vous voir à titre individuel être dans une situation comme nous vivons ce soir, ni aucun de vos Elus. Cela ne fait plaisir à personne et pas plus à l'Opposition qu'à la Majorité. Non, Maryline, franchement, cela ne fait plaisir à personne. Nous avons été de l'autre côté, j'ai été dans une situation avec Nelly, avec d'autres Elus ici. Ce sont des choses qui sont dures à vivre. Moi ce que je peux vous dire, et je vous le dis depuis le début du mandat, mais pas à titre personnel, l'ensemble des groupes d'Opposition vous le dit, lorsque nous vous signalions que vous étiez en minorité dans cette ville. Nous ne cherchions pas à vous stigmatiser, nous ne cherchions pas à vous diaboliser, c'était une réalité politique. Vous n'êtes pas en majorité sur cette ville, en nombre d'électeurs.

Au regard des décisions que vous prenez, sans véritable consultation, sans écouter les gens, qu'ils soient dans le vrai ou qu'ils soient dans le faux, parce que vous pouvez avoir des arguments politiques pour expliquer pourquoi vous faites les choses. Nous ne sommes pas d'accord avec vous, mais ce n'est pas pour autant que nous ne vous respectons pas. Ce qui s'est passé avec Gérard, ce qui s'est passé avec Christine lorsqu'ils ont pu avoir des problèmes. Plein d'autres moments sont aussi des signes qui montrent qu'il y a une solidarité au sein d'un Conseil Municipal. Ce soir, nous ne sommes pas avec nos familles. Nous sommes ici parce qu'à un moment, nous avons des Villepintois qui ont besoin de pouvoir être administrés et que nous répondions à leurs attentes.

Et force est de constater que les messages que nous vous passons depuis un certain nombre d'années sont des messages qui ne sont pas des messages... Nous ne crions pas au loup, nous ne sommes pas là pour cela, ce n'est pas notre rôle. Lorsque nous avons été d'accord avec vous, nous vous l'avons dit et nous avons voté aussi potentiellement comme vous. Lorsqu'il a fallu que nous restions pour que les Elus soient présents et que nous puissions avoir le quorum, nous l'avons fait, nous sommes restés. Parce qu'à un moment, il faut faire preuve de bon sens. Mais nous arrivons à une situation qui devient une situation critique, Madame VALLETON. Une situation critique pour votre Majorité, une situation critique pour vous-même, parce que les décisions que vous prenez sont des mauvaises décisions que les Villepintois ne supportent plus. Et nous vous mettons en garde une nouvelle fois, ou tout du moins nous essayons de vous interpeller là-dessus, à la fois sur le cap politique que vous prenez et sur la manière que vous prenez pour la mettre en forme. Voilà.

Madame le Maire : Très bien. Merci, Monsieur KERAUDREN.
Monsieur SCAGNI.

Monsieur SCAGNI : Je voulais quand même déplorer l'absence de Monsieur Daniel LAURENT, il y avait son épouse là, il ne va pas laisser son épouse dehors comme cela. Il était obligé de partir. Ce n'est pas normal cela.

Monsieur BEAUDEAU : Monsieur SCAGNI, j'ai demandé à Monsieur LAURENT de rester ici avec son épouse. Vous êtes témoins tous les deux, je l'ai dit assez fort pour que vous l'entendiez.

Madame YOUSSEUF : Monsieur BEAUDEAU, un huis clos est un huis clos et Madame LAURENT respecte la règle.

Madame le Maire : Bien, je vous propose de reprendre le cours de notre Conseil Municipal, il est encore long. Mise en place de l'API, « Impôt Particulier » sur le nouveau Portail Familles. Christine. Ce n'est pas un impôt d'ailleurs.

III - DINSI

- 1 - Mise en place de l'API (Application Programming Interface) « Impôt Particulier » sur le nouveau Portail Familles.

N° 2024-129

Madame PERRON : Merci, Madame le Maire. Non. La présente délibération a pour objet de définir le cadre légal nécessaire à l'accès à l'environnement de production de l'API « Impôt Particulier » de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en vue de la mise en place du nouveau Portail Familles. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de valider l'accès à l'API « Impôt Particulier » de la DGFIP qui sera à terme intégrée au nouveau Portail Familles. Celle-ci permettra aux familles qui l'ont consenti, d'inscrire leur identifiant fiscal de référence sur le nouveau Portail Familles, afin que leur revenu fiscal soit automatiquement généré sur le back-office, pour faciliter et fiabiliser le calcul du Quotient Familial relatif aux activités péri et extrascolaires ainsi qu'à la restauration collective associée. Cette mise en place se fera dans le respect des règles du Code Général des Collectivités Territoriales en se fondant notamment sur l'article L.114-8 du Code des Relations entre le Public et l'Administration.

Effectivement, pour rebondir sur ce que disait Madame le Maire, nous ne souhaitons pas mettre « Impôt Particulier » dans cette délibération, parce qu'effectivement ce n'est pas un impôt. Sauf que nous n'avons pas eu le loisir de le modifier, la DGFIP ne nous l'a pas autorisé parce que cela s'appelle API, « Impôt Particulier ». Merci.

Madame le Maire : Merci, Christine. Des questions ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Il est bien confirmé que c'est un pot unique, Christine ?

Madame PERRON : Tout à fait. C'est le coût de développement, je dirais, de l'outil qui fait le lien entre notre portail famille et l'outil de la DGFIP.

Madame ROLAND : Et il y avait le respect des personnes qui disent si elles veulent...

Madame PERRON : Cela s'inscrit complètement dans le cadre du RGPD. Les familles doivent donner leur accord. Les familles qui ne souhaitent pas inscrire, tout simplement, leur numéro fiscal pour que l'outil récupère leurs données de la DGFIP, bien sûr, ne donneront pas leur accord et devront, pour le coup, se munir de leurs documents pour compléter elles-mêmes dans le portail famille les informations que nous leur demandons. Et c'est ce qui, des fois, pose des difficultés aux familles. Quand je vois – pour parler de la Petite Enfance – quand elles appellent, c'est de retrouver dans leurs divers documents d'impositions et autres, des éléments qu'elles doivent rentrer pour constituer leurs dossiers. C'est une logique de modernisation, toujours pareil, et de dématérialisation.

Madame ROLAND : Si vous me le permettez, Madame le Maire : il n'y a pas de risque par rapport à ce qu'il y a déjà eu sur l'informatique sur la Ville ?

Madame PERRON : Non, parce que la DGFIP est déjà bien sécurisée. Et nous bien sûr, suite à la cyberattaque de 2021, nous avons très largement investi dans les systèmes de sécurité justement pour que cela n'arrive plus.

Madame le Maire : Madame YOUSSEF.

Madame YOUSSEF : Oui, j'ai eu une partie de ma réponse sur la partie RGPD. L'autre partie, c'était : est-ce qu'il y a autant de souplesse entre les données que nous donnons à la DGFIP ? Parce que du coup tout cela est figé pour un an, alors que la CAF, quand par exemple nous perdons notre travail, nous pouvons tout de suite avoir un nouveau numéro. Je ne sais pas comment nous appelons cela. Mais nous pouvons changer notre situation plus rapidement à la CAF. Sauf que là, je suppose que nous sommes obligés d'être en année fiscale. Et du coup, est-ce qu'il y a des possibilités de modification, notamment dans le cadre d'une perte d'emploi ? Et si ce n'est pas le cas, nous nous abstenons.

J'avais une autre question plus technique. Cette délibération, j'ai vu qu'elle a été passée dans la Commission Informatique ou ce genre de choses. Et je voulais savoir pourquoi elle n'est pas passée dans la Commission Petite Enfance ?

Madame PERRON : Elle est passée en Finances, je crois.

Madame YOUSSEF : En finances ? Ok. C'est juste pour avoir l'info, parce que de toute façon je ne suis dans aucune des deux commissions. Mais pourquoi ce n'est pas passé aussi dans la Commission Enfance, Petite Enfance, etc. ?

Madame PERRON : Cela, je ne peux vous répondre. En fait, c'est un projet qui est géré par la DINSI. Et effectivement, tout ce qui concerne la DINSI, c'est étudié sur la commission Finances, Ressources, etc., tout simplement. Après, cela ne concerne pas que la Petite Enfance. Effectivement, c'est tout le portail familles qui est concerné.

Pour ce qui est de la question concernant la réactivité du portail par rapport à des situations familiales qui évolueraient au cours de l'année, je vais y réfléchir deux minutes. Sinon effectivement, malheureusement vous souhaitez vous abstenir et je vous confirmerai cela ultérieurement. Pour moi, c'était le cas, mais c'est vrai que ce n'est pas écrit dans la délibération. Donc, je ne vous confirme pas, parce que je ne veux pas vous dire de bêtise que nous pouvons mettre et modifier en cours d'année. Par contre, je vous ferai le retour après le Conseil. Merci.

Madame le Maire : Monsieur FERNANDEZ.

Monsieur FERNANDEZ : Merci, Madame le Maire. Juste une petite remarque, je vois qu'il y a un anglicisme. Si vous pouviez prochainement éviter « programming » au lieu de « programme » ou autre chose. L'anglicisme, si vous pouviez l'enlever.

Madame le Maire : C'est l'API, donc... Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Nous passons au vote.

PAR 8 ABSTENTIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEF, Mme RIGAL, M.
KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
M. SCAGNI*

PAR 28 VOIX POUR

IV - FORMALITES ADMINISTRATIVES

- 1 - Adhésion au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) des communes de Cergy et de Chartrettes.

N° 2024-130

Madame le Maire : Christine PERRON.

Madame PERRON : Merci, Madame le Maire. Effectivement, ce sont des délibérations classiques. Comme la Ville est membre du SIFUREP, à chaque fois qu'il y a des demandes d'adhésion au SIFUREP ou – d'ailleurs, nous en avons une après – de retrait d'une commune du SIFUREP, les villes adhérentes sont censées, je dirais, valider ces demandes d'adhésion ou de retrait. Sachant, je le précise quand même, Villepinte, nous tenons à les présenter, parce qu'effectivement nous sommes sollicités par le SIFUREP. Mais si nous ne les présentons pas, au bout de trois mois, elles seraient considérées comme validées de toute façon.

Donc, pour cette délibération en particulier, le Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP) a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Ile-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes. Les communes de Cergy et de Chartrettes ont demandé leur adhésion au SIFUREP, au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres ». Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'adhésion des communes de Cergy et de Chartrettes au SIFUREP. Merci.

Madame le Maire : Pas d'observations ? Nous passons au vote.

PAR 2 ABSTENTIONS :

M. LLEDO, M. FERNANDEZ

PAR 34 VOIX POUR

- 2 - Retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP).

N° 2024-131

Madame PERRON : La Commune de Carrières-sur-Seine a manifesté le souhait de se retirer du Syndicat Intercommunal Funéraire en Région Parisienne (SIFUREP) par délibération, en date du 27 novembre 2023. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le retrait d'une commune d'un Syndicat doit être décidé par des délibérations concordantes du Comité syndical du SIFUREP et des Conseils Municipaux de toutes les communes qui en sont membres. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP. Merci.

Madame le Maire : Merci.

PAR 8 ABSTENTIONS :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
M. SCAGNI*

PAR 28 VOIX POUR

- 3 - Prise en charge par la Commune de l'organisation et de l'exécution des opérations de recensement renouvelé de la population 2025.

N° 2024-132

Madame le Maire : Les communes de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de procéder, chaque année, à un recensement partiel. Elles peuvent soit l'effectuer elles-mêmes, soit en déléguer les opérations à une structure intercommunale. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la décision de principe par laquelle la Commune prendra elle-même en charge l'organisation et l'exécution des opérations de recensement renouvelé de la population devant se dérouler du 16 janvier 2025 au 22 février 2025 inclus, comme pour l'ensemble du territoire national.

Est-ce qu'il y a des observations ? Nous passons au vote.

PAR 36 VOIX POUR

- 4 - Rémunération des agents recenseurs, du coordonnateur, de son adjoint et du contrôleur affectés au recensement renouvelé de la population pour l'année 2025.

N° 2024-133

Madame le Maire : Le recensement renouvelé de la population doit se dérouler du 16 janvier au 22 février 2025, comme nous l'avons dit, et son organisation au plan local est placée sous la responsabilité du Maire. 7 agents recenseurs seront recrutés par la Ville. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer les rémunérations des agents recenseurs ci-dessous, comme suit :

- questionnaire de logement et bulletin individuel : 7 € décomposé entre 2,50 € pour le repérage et 4,50 € pour l'enquête aboutie,
- l'opération de repérage des logements : 26,50 €,
- les séances de formation rémunérées : 26,50 € pour les agents expérimentés et 53 € pour les agents non expérimentés,
- la prime de déplacement : 75 € pour les 5 semaines de collecte,
- la prime du soin apporté aux différents carnets et de qualité des informations qu'ils contiennent (reconnaissance et collecte) de respectivement 40 € et 50 €,
- l'indemnité progressive pour les agents recenseurs entre 85 € et 300 € en fonction des résultats,
- l'indemnité pour le coordonnateur, son adjoint ainsi que le contrôleur à 350 €.

Est-ce qu'il y a des observations ? Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Je voulais savoir si, globalement, d'habitude nous arrivons à couvrir avec le personnel communal. Autrement, comment les recrutez-vous ? Est-ce que ce sont des jeunes, des moins jeunes ? Et sur quelle base vous considérez qu'ils sont plus qualifiés, les agents ? Parce que pour recenser, on porte un document, on donne une explication. Il n'y a pas besoin d'une grande qualification, à part savoir expliquer, parler et être correct dans sa présentation. Donc, comment nous déterminons la qualification pour attribuer une rémunération différente ?

Madame le Maire : De quelle évaluation ?

Madame ROLAND : Vous avez signalé, Madame le Maire, dans la présentation, que la rémunération était différente si nous considérons que l'agent était expérimenté ou non expérimenté. Sur quelle base, au-delà du personnel communal, ceux qui l'ont déjà fait, c'est un peu différent ? Pour autant, des fois ce n'est pas parce qu'ils le refont qu'ils sont expérimentés ou qu'ils le font bien. Cela doit dépendre vraiment des gens aussi ou de la façon de faire. Mais comment nous pouvons juger et comment vous recrutez finalement, sur quelle base ?

Madame le Maire : Nous visons des formalités administratives, entendre les gens, les recruter. Mais j'imagine aussi que les agents seront d'accord. Suffisamment d'agents seront candidats, il y en a déjà pas mal qui sont candidats, je crois que nous les avons tous.

(Propos hors micro.)

Madame le Maire : La Directrice me confirme que les expérimentés qui ont déjà tenu un bureau auront plus que ceux pour lesquels une formation est nécessaire.

Madame ROLAND : Au départ, il n'y a pas de formation.

Madame le Maire : Si, il y a une formation.

Madame ROLAND : Oui, mais vous les formez après. Vous les recrutez sur quelle base ? Il faut qu'ils aient un niveau particulier ?

Madame le Maire : Expérimentés ou pas, qu'ils l'aient déjà fait ou pas.

Madame ROLAND : Il n'y a pas de niveau exigé ?

Madame le Maire : Non. Pas d'autres questions ? Nous passons au vote.

PAR 36 VOIX POUR

V - PETITE ENFANCE

- 1 - Avenants aux Conventions d'objectifs et de financement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Villepinte.

N° 2024-134

Madame PERRON : La délibération que vous avez lue est longue, parce que nous avons tenu à remettre l'historique de nos conventionnements avec la CAF. Mais en fait, il s'agit d'une délibération assez simple en soit, puisqu'elle concerne le fait que maintenant la CAF va regrouper les participations qu'elle verse à la Ville, incluant celles de la MSA, la Mutuelle Sociale Agricole, alors qu'avant nous percevions la MSA séparément de la CAF. Je vais vous lire quand même le résumé du rapporteur :

Les avenants ont pour objectif d'intégrer aux conventions en cours de validité entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la ville de Villepinte, le financement de 100 % du droit PSU ou PSO, donc Prestation de Service Unique et Prestation de Service Ordinaire, ALSH par la CAF de la Seine-Saint-Denis, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) et d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble de ces documents. Merci.

Madame le Maire : Merci, Christine.

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Cette délibération est intéressante puisqu'elle permet, comme c'est dit dans la délibération, d'avoir un interlocuteur unique avec des subventions supplémentaires en plus, visant à améliorer par de nouvelles actions la qualité de l'accueil et la mise en œuvre de nouvelles pratiques pour l'enfant. Cependant, pouvez-vous me dire, même si je sais que le PSU c'est la Prestation de Services Uniques, et la PSO c'est la Prestation de Services Ordinaires, quelle est la différence entre les deux, comment cela se matérialise ?

Madame PERRON : C'est une très bonne question, j'ai toujours des difficultés avec les calculs et les appellations de la CAF. La PSU, je sais qu'à la Petite enfance on ne touche que de la PSU par exemple, on ne touche pas de PSO. Et il me semble que la jeunesse touche de la PSO. En tout état de cause, ce sont de toute façon des subventionnements qui aident au fonctionnement et qui financent également de nouvelles actions quand il y a des appels à projets de la CAF pour de nouvelles actions. Là, nous passons celle de la Petite Enfance, donc c'est de la PSU. Il me semble qu'il y en a une après pour l'enfance ou la jeunesse qui doit être de la PSO. Mais voilà, ce sont

des modes de financement et c'est très sincèrement la CAF qui maîtrise. Nous n'avons pas le choix, ce n'est pas nous qui choisissons de nous inscrire dans la PSU ou la PSO.

Madame ROLAND : Juste un complément, ce n'est pas seulement aux jeunes enfants alors, de l'âge de la crèche ?

Madame PERRON : Là en fait, c'est ce que je disais un petit peu en introduction avant de lire mon résumé de rapporteur, c'est que même si nous avons rappelé notre historique de conventionnement sur la COG, la Convention d'Objectifs et de Financement de la CAF en cours, donc qui va jusqu'en 2025, puisqu'après la CAF va mettre en place à partir de 2026 une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion, et elle va changer ses modes de rémunération. A chaque COG, en fait, tous les quatre ans, la CAF change ses modes de rémunération en fonction de l'évolution des besoins de la population.

Là, la délibération retrace un peu l'historique, effectivement, des différentes prestations que nous percevons. Mais le fond de la délibération, c'est bien ce que je vous ai dit, c'est qu'auparavant, nous percevions deux subventions, la CAF et la MSA, la Mutuelle Sociale Agricole – pour 3 % la MSA. Et certaines années, sans que nous puissions intervenir non plus sur le mode de calcul, nous la touchions, celle de la MSA. Certaines années, nous ne la touchions pas, sans que nous ayons d'explication quelconque.

Et du coup, la CAF, maintenant, se pose en interlocuteur unique. Elle va s'arranger avec la Mutuelle Sociale Agricole, et la Ville aura un interlocuteur unique et touchera donc 100 % de cette PSO. Nous n'aurons plus la part MSA, qui sera donc gérée par la CAF. Mais la CAF nous versera 100 %, alors qu'avant nous avions 97 % de la CAF et 3 % de la MSA, les années où nous l'avons touchée en fait tout simplement. Le fond de la délibération, c'est cela. Pour plus de transparence, toujours pareil, parce que moi, je suis un peu prolix. Nous avons remis, avec notre Directrice de la Petite Enfance, l'historique des conventionnements et des nouveautés qui sont apparues en 2023, sur des bonus, comme le financement des heures de préparation à l'accueil de chaque enfant, etc. Mais sinon, le fond de la délibération, c'est bien cela. C'est juste d'approuver le fait que maintenant, notre interlocuteur unique pour la PSU, en ce qui concerne la Petite Enfance, c'est la CAF. Merci.

Madame le Maire : Merci, Christine. Pas d'autres interventions ? Nous passons au vote.

PAR 36 VOIX POUR

- 2 - Communication du Maire relative au rapport annuel 2023 sur le fonctionnement de la Crèche multi-accueil du Vert-Galant.

N° 2024-135

Madame PERRON : Je précise qu'il n'y a pas de vote, c'est un dont acte, puisqu'il s'agit de présenter, comme vous avez pu le lire dans les documents, le rapport annuel de notre délégataire pour la gestion de la Crèche multi-accueil du Vert-Galant, le délégataire en question étant la Maison Bleue. Je suppose que vous avez lu les documents, donc je vous lis juste le résumé du rapporteur et, si vous avez des questions, j'y répondrai volontiers.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'analyse du rapport annuel 2023 sur le fonctionnement de la Crèche multi-accueil du Vert-Galant, établi par l'assistant en maîtrise d'ouvrage (HORIZON Crèche), a fait l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (la CCSPL) le 10 juin 2024 et doit être, également, présenté à l'Assemblée Délibérante. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante de prendre acte du rapport annuel 2023 sur le fonctionnement de la crèche multi-accueil du Vert-Galant. Merci.

Madame le Maire : Merci, Christine. Est-ce qu'il y a des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Alors même si j'ai eu des explications par Christine en commission, c'est pour le faire partager, nous avons pu constater un écart entre le coût et la rémunération par le

prestataire. J'ai remarqué également qu'il y avait beaucoup de démissions et des difficultés de recrutement : c'est un secteur où il est difficile de recruter parce qu'il manque vraiment de personnel, mais il y a quand même une grosse vague de démissions sur les années qui se succèdent. Donc, c'est un peu surprenant quand même. Il reste une petite part de l'équipe de départ, mais il y a eu sept ou huit démissions, et nous le retrouvons chaque année. Donc, pouvons-nous savoir le résultat également des différentes remarques et mises en demeure faites à la Maison Bleue ? Je sais que tu suis cela de près. Donc, savoir s'ils ont répondu ou s'ils considèrent qu'ils ont trop d'argent qu'ils reçoivent d'ailleurs pour répondre. Voilà, et c'est tout. Merci.

Madame PERRON : Merci. Alors, effectivement, il y a un constat de turnover – pour répondre à la première partie de la question – du personnel à la Maison Bleue. Nous n'avons pas vraiment d'explications parce que nous travaillons très bien avec eux. Il y a eu des visites aussi surprises effectuées par notre Directrice Générale Adjointe du secteur et notre Directrice Petite Enfance. Tout se passe bien, nous avons de bons retours également des familles. Et la direction de la structure est, elle, par contre, stable depuis 2022 et ce sont des personnes qui sont tout à fait à l'écoute de leur personnel.

Maintenant, il y a du turnover parce que ce sont aussi des personnes, je dirais, ce sont des femmes jeunes, c'est la Petite enfance, sur les personnels qui travaillent dans ces structures. Nous avons un peu la même difficulté, même si nous avons moins de turnovers, mais avec effectivement des personnes qui recherchent parfois, directement en sortie d'école, des postes de direction, par exemple. Donc dès qu'elles le peuvent, elles font quelques mois ou un an d'expérience et après, elles essaient tout de suite d'aller sur des postes, je dirais, plus à responsabilités. Nous avons un peu de mal à expliquer aux personnes, parfois, qu'il faut effectivement faire son apprentissage avant de pouvoir prétendre. Et puis nous avons de nombreux congés maternité. Moi-même, sur certaines structures, nous devons vraiment faire des pieds et des mains pour maintenir les taux d'encadrement suite à des départs en congés maternité. Cette année, à Villepinte, nous avons eu aussi plusieurs départs en province, des mutations de conjoints, et elles ont suivi leurs conjoints. Enfin, voilà, il y a tout un ensemble.

Ce qui fait que nous étions attentifs par rapport à la crèche du Vert-Galant, c'est qu'effectivement le taux d'encadrement auprès des enfants soit toujours bon. Alors, je précise qu'il y a le taux d'encadrement qui est dans la DSP, qui est supérieur au taux d'encadrement minimum imposé par la législation. Puisque nous, nous avons imposé 50 %, c'est ce que nous avons dans nos propres structures, de ce que nous appelons le personnel de rang 1, c'est-à-dire les Educatrices de jeunes enfants et les Auxiliaires de puériculture, alors que le taux légal est de 40 %.

En fait, ce qui se passe à la Maison Bleue, c'est que nous les tannons, c'est un peu familier, pour qu'ils respectent ce taux de 50 % d'encadrants de rang 1, puisque c'est ce qui figure à la DSP. Et nous voyons que sur quelques mois, ils n'ont pas respecté, mais ils étaient bien dans le taux légal de 40 %. De ce point de vue-là, il n'y avait pas de risques pour les enfants et pas de négligence de la part de la Maison Bleue.

Après, nous les avons aussi là, un petit peu forcés pour remplacer leur personnel partant, quand ils n'arrivaient pas à recruter soit directement en CDD ou CDI, à faire appel à des intérimaires. Après, là où je leur ai donné toute latitude, c'est aussi notre préoccupation actuellement, puisque nous avons deux postes actuellement sur nos structures municipales d'ouverts en recrutement, c'est la qualité des personnels recrutés. Il ne s'agit pas, moi je ne souhaite pas en tous les cas, que ni nous ni la Maison Bleue ne fassions du recrutement pour faire du recrutement, en ayant en face des personnes qui ne sont pas forcément motivées ou pas motivées pour les bonnes raisons, où quand nous posons des questions, ne sont pas en capacité de répondre aux questions que nous leur posons, tout simplement.

Nous tenons vraiment à la qualité des personnels accompagnant les enfants, que ce soit dans nos propres structures, les structures comme la Crèche du Vert-Galant, DSP, ou les structures où nous avons des places comme à la crèche Ballanger. Et en plus, cette qualité, donc pour ceux qui auraient suivi un petit peu le secteur de la Petite Enfance, nous avons ce qui s'appelle – ce qui vient de sortir très récemment – le Service Public de la Petite Enfance et qui est en cours. Nous attendons les décrets de parution. Et le quatrième point de ce Service Public de la Petite Enfance,

c'est bien la qualité justement de tout ce qui est mis à la disposition des familles pour accueillir les enfants. Voilà tout simplement.

Après sur le volet financier, effectivement, à force d'envoyer des lettres de mise en demeure, à force de les recevoir, de leur appliquer des pénalités qui figurent dans le contrat de DSP, nous avons enfin eu – mais je ne pourrais pas développer le sujet ce soir parce que je l'ai eu en fin de semaine dernière – la communication de 90 % des éléments manquants sur les documents qu'ils sont censés nous transmettre mensuellement, trimestriellement, annuellement, etc. Donc nous les avons enfin tous reçus pour 2023. Je précise quand même qu'ils ont quelques mois de retard. Et nous allons donc les étudier de près.

La bonne nouvelle, c'est que nous, nous insistions sur un point particulier qui était donc qu'ils revoient le contrat de délégation. Parce que suite au Covid, dans le cadre de ce que nous avons appelé à l'époque le Plan de rebond de la Petite Enfance, ils ont eu des subventions à investissement supérieures à ce qu'ils avaient mis dans leur contrat de DSP, qui est, je dirais, passé en Commission d'Appel d'Offres et qui avait été à ce moment-là validé tel quel. Puisque toujours pareil, le Plan de rebond, il était annoncé, mais il n'était pas, je dirais, validé. Donc, la Maison Bleue s'était engagée par écrit, dès que ce Plan de rebond serait finalisé, à nous intégrer dans le contrat et dans le compte d'exploitation prévisionnel à répercuter ces subventions à l'investissement validées par la CAF suite au Covid.

Et en fait, là je vais faire émettre le titre de recettes par les Finances cette semaine. Nous allons récupérer 52 000 € qu'effectivement la CAF a versé à la Maison Bleue pour son investissement dans cette crèche.

Madame le Maire : Merci, Christine, pas d'autres observations ? C'est un dont acte, donc il n'y a pas de vote.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION

VI - ENFANCE - EDUCATION

- 1 - Convention d'objectifs et de financement d'aide nationale exceptionnelle à l'investissement en ALSH avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et la ville de Villepinte.

N° 2024-136

Madame le Maire : Nous passons à l'Enfance-Education, je vais présenter les délibérations en l'absence de Corinne.

Madame KASMI : Excusez-moi, Madame le Maire. Ce n'est pas Madame TROUDART qui doit présenter cela ?

Madame le Maire : C'est Corinne qui devait la présenter.

Madame KASMI : C'est Corinne, mais est-ce que ce n'est pas la délégation de Madame TROUDART ?

Madame le Maire : Pas forcément.

Madame KASMI : Pas forcément ? Très bien. Comme c'est l'intitulé, je pose la question. Je pense que Madame TROUDART est quand même là pour présenter sa délégation, non ?

Madame le Maire : Il n'y a pas que l'ALSH.

Madame KASMI : Et les deux prochaines délibérations concernent Madame TROUDART. Est-ce que c'est elle, oui ou non, qui les présente ?

Madame le Maire : Non, c'est moi.

Madame KASMI : Non, c'est vous, très bien.

Madame le Maire : La Ville a la nécessité de créer des locaux pour l'Accueil de Loisirs du groupe scolaire Simone Veil, afin de développer l'offre éducative et de permettre l'accueil de 300 enfants dont 70 de moins de 6 ans. À cet effet, la Ville a la possibilité de bénéficier d'une subvention de 550 000 € de la part de la CAF pour ce projet d'investissement, dont le coût global s'élève à 2 868 378,11 €, encadrée par une convention d'objectifs de financement définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de l'aide nationale exceptionnelle à l'investissement en ALSH. Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la convention d'objectifs et de financement relative aux modalités d'intervention et de versement de l'aide nationale exceptionnelle à l'investissement en ALSH avec la CAF et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention. En fait, la CAF nous aide énormément pour cette ALSH à hauteur de 550 000 €.

Des observations ? Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Oui, je l'avais demandé en Commission et j'avais eu une partie des explications. Sur la capacité d'accueil actuelle du centre, je crois, qui n'est pas à son maximum ou pas validée – Christine nous l'avait signalé – par rapport au nombre initialement prévu. Je ne sais plus si c'était par rapport aux animateurs. Non, c'était par rapport à leurs qualifications, je crois. Et comment répartissez-vous l'accueil des enfants en fonction des lieux de scolarisation et des fratries avec des enfants d'âge maternel et élémentaire ? Nous repréciser le regroupement qui éloigne de fait des fois certains enfants de leur lieu d'habitation et de scolarisation...

Madame le Maire : C'est une question que nous retrouvons dans les questions écrites, il me semble. Donc, je vous donnerai les éléments à ce moment-là. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Madame KASMI.

Madame KASMI : Je vais reposer les mêmes questions que j'ai posées lors de la Commission, ma dernière Commission, sur lesquelles Madame PERRON m'a dit que c'était faux et Madame SANTA MARIA, que je ne vois pas ce soir. Et vous, Madame le Maire, vous n'étiez au courant de rien comme d'habitude, concernant la prise en charge des enfants. Moi, j'avais été alertée par 46 enfants encadrés par un animateur. Sauf que début octobre le syndicat FO, donc le syndicat de la Ville, publie une lettre ouverte concernant la DGS, les services de la population et la DGS, qui est interpellée directement, et précise que les enfants accueillis ne sont pas encadrés convenablement, conformément aux règles. Je cite : « mercredi 25 septembre, pas moins de six étaient absents pour encadrer le groupe de 182 enfants ».

Moi, à l'époque, pendant la Commission, j'ai alerté sur l'encadrement de 46 enfants ou 48 enfants pour un animateur. Il m'avait été maintenu lors de la Commission que c'était faux, que cela n'arrivait pas. Est-ce qu'aujourd'hui vous maintenez que c'est faux, même en sachant qu'il y a eu cette lettre ouverte par le syndicat qui déplore le manque d'encadrants ?

Je sais qu'entre-temps les contrats ont été signés. Du moins certains, et d'autres non, parce que vous avez fait le choix, Madame le Maire, d'évincer des agents communaux parce qu'ils portent mon nom. Cela ne me pose aucun problème, je vous en félicite d'ailleurs. Mais est-ce que depuis, vous reconnaissez ce que dit le syndicat ou encore une fois c'est faux ? Je ne pose pas la question à Madame TROUDART parce qu'apparemment, vous répondez à sa place.

Madame le Maire : Je vais vous répondre. Et d'ailleurs, vous le savez, beaucoup d'agents ont été engagés ces derniers temps. Effectivement, nous n'avons pas le taux d'encadrement. Maintenant, il est fait, il est à jour. Et vous m'amusez beaucoup en me disant que je n'ai pas pris des gens qui portent votre nom. Mais est-ce que vous vous souvenez de combien de personnes vous avez fait entrer ? Alors, d'une part, vous avez fait engager des gens qui ne portent pas votre nom, mais qui sont quand même vos amis. Et je n'ai pas discuté. D'autre part, combien ont déjà demandé dans votre famille et combien vous en avez déjà embauché ? Il vaut mieux éviter le sujet.

Madame KASMI : Non, pas du tout. Moi, je n'ai pas de tabou, je n'ai aucun problème avec cela. Ma famille, vous recrutez, ma famille spécifiquement ou vous recrutez des Villepintois ? Je ne comprends pas. Est-ce que ces personnes-là que vous recrutez sont plus ou moins qualifiées que d'autres personnes ? Est-ce qu'elles ne répondent pas à une grille de critères quand elles passent au recrutement, où vous faites des exceptions ? Non, vous savez ne pas en faire quand vous recevez les noms et vous les mettez de côté. Donc, ne dites pas « ma famille », je n'ai pas fait rentrer mes amis, mais j'ai recruté des Villepintois qui m'ont sollicitée. D'ailleurs, vous n'avez pas hésité à faire une chasse aux sorcières à de pauvres personnes dans Villepinte qui portaient malheureusement mon nom, que je ne connais ni d'Adam ni d'Ève, qui est maman de deux enfants handicapés qui travaillait à la restauration. Son contrat a été arrêté du jour au lendemain parce qu'elle porte mon nom. Mais elle ne fait pas partie de ma famille, je ne la connais pas cette pauvre dame.

Donc malheureusement, aujourd'hui, vous avez fait une chasse aux sorcières et pas que pour les personnes, parce que moi j'ai répondu aux demandes des Villepintois. Parce que oui j'assume, oui, j'ai répondu quand on m'a sollicitée pour travailler. Et vous l'avez toujours dit vous-même quand je vous ai rencontrée, qu'il y a une possibilité et la seule, c'était dans mon domaine de pouvoir recruter des petits contrats. Donc, je ne m'en cache pas.

Et ma famille, quand vous dites « ma famille », ce sont des enfants Villepintois qui ont passé le BAFA comme n'importe qui et il n'y a pas plus que mes enfants, que les enfants de certains Elus qui sont ici présents, que j'ai aussi recrutés. Je ne fais pas de favoritisme, Madame le Maire, sachez-le ! Moi, à la différence de vous, je ne voyage pas aux frais de la Commune, je ne prends pas... Bah si ! Alors attention, l'article du Parisien, vous allez devoir poursuivre pour mensonge quand même, vous reconnaissez les faits et vous dites quand même que vous allez payer les frais. Pardon ?

Madame le Maire : C'est le mail avant ?

Madame KASMI : Oui, c'est le mail que vous reconnaissez. Et ce sont les agents de la Ville quand même.

Madame le Maire : Ce n'est pas le sujet, mais les agents étaient en vacances.

Madame KASMI : Pas du tout, ce n'est pas ce que dit le Parisien.

Madame le Maire : Ce n'est pas ce que dit le Parisien ? Parce que le Parisien dit la vérité ?

Madame KASMI : Ce n'est pas ce que dit surtout l'échange de mails. C'est le plus important. Parce que le Parisien, il peut dire des choses. Mais l'échange de mails avec le Directeur de Cabinet qui est derrière vous, d'ailleurs qui doit jubiler de ce qu'il a fait avec le DGA son compère, je pense que Monsieur FABRONI paie les pots cassés, le pauvre.

Monsieur ALVES : C'est une accusation grossière.

Madame le Maire : C'est une accusation très forte qui mérite une plainte.

Madame KASMI : Mais faites ce que vous n'avez jamais cessé de faire, la protection fonctionnelle.

Monsieur ALVES : Je n'ai pas besoin de protection fonctionnelle. Je déposerai plainte contre vous.

Madame KASMI : Non, mais Monsieur YAZAMI me tend la perche. Monsieur YAZAMI, s'il vous plaît, écrivez des lettres à Madame YOUSSEF pour l'aider à devenir Vice-Présidente au Département et laissez-moi tranquille. Je vous demandais, s'il vous plaît, de ne pas me titiller ; nous allons aller très loin vous et moi dans les échanges de messages. Ne me cherchez pas Monsieur YAZAMI, s'il vous plaît. N'oubliez pas, n'oubliez rien, Monsieur YAZAMI. Moi j'ai tout sur mon téléphone, n'oubliez rien.

Monsieur YAZAMI : Moi, je n'ai pas parlé !

Monsieur ALVES : Ce n'est pas lui qui parle.

Madame KASMI : Pour son grade, c'est pareil. Monsieur ALVES, je ne lui parle pas, je ne le connais pas.

Monsieur FERNANDEZ : Excusez-moi, Madame le Maire. Je ne savais pas que le Directeur de Cabinet pouvait prendre la parole en Conseil Municipal.

Madame le Maire : Il ne vous a pas parlé.

Madame KASMI : Il n'a pas parlé ? Ou alors, nous avons tous les droits dans ce Conseil Municipal, sauf nous.

Madame le Maire : Non, mais c'est l'Administration. Il peut me dire quelque chose.

Madame KASMI : Non, s'il a quelque chose à dire, qu'il vienne vous le dire dans l'oreille.

Monsieur FERNANDEZ : Madame le Maire, excusez-moi. C'est juste un problème de règle. C'est tout, il n'y a rien contre personne.

Madame le Maire : D'accord.

Monsieur BEAUDEAU : Il faut reprendre le cours.

Madame le Maire : Oui, c'est triste de perdre son temps de cette façon.

Madame VAUBAN : Je disais simplement que je trouve cela vraiment dommage, cela devient bien bas. Je pensais que tu valais plus que cela, Shéhérazade. Vraiment, je suis déçue, parce que tu sais que j'ai de l'estime pour toi.

Madame KASMI : Alors, ne m'estime pas, cela me va très bien. Je t'ai donné mon avis.

Madame VAUBAN : C'est dommage. Cela ne sert à rien de reperdre du temps.

Madame KASMI : Maryline, nous n'allons pas polémiquer pendant des heures. Je connais ta position. Tu n'as même pas soutenu un ami à toi, tu n'as pas hésité à voter contre lui. Donc, je t'ai dit et je te le répète devant tout le monde, toi tu n'as pas d'âme. Je n'ai aucun problème de conscience avec toi. Ne me donne pas de leçon de morale, s'il te plaît. Regarde-toi dans une vitre, s'il te plaît.

Madame VAUBAN : Moi je ne donne pas de leçon de morale, pas du tout. Je te dis simplement ma déception, Shéhérazade, parce que j'avais une opinion de toi.

Madame KASMI : Cela me fait une belle jambe.

Madame VAUBAN : Oui, je trouve que c'est dommage.

Madame le Maire : Nous allons passer au vote pour cette délibération. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ?

Madame KASMI : Nous n'avons toujours pas la réponse de Madame le Maire. Est-ce que vous reconnaissez ce qu'a dit le Syndicat FO quand même de la Ville sur le manque des agents ? Vous avez recruté, mais est-ce que vous reconnaissez qu'à l'époque où je vous ai alertée lors de la Commission et ensuite la lettre ouverte a été faite, quand même 180 enfants avec un animateur ? Est-ce que vous vous rendez compte ?

Madame le Maire : Je vous ai répondu.

Madame KASMI : Mais moi, j'ai dit : « un pour 46 », FO avait fait une lettre ouverte à la ville et a dit : « un pour 180 ».

Madame le Maire : D'accord. Maintenant, nous allons passer au vote.

PAR 36 VOIX POUR

- 2 - Approbation des avenants n° 1 aux conventions d'objectifs et de financement de la prestation de service liée aux Accueils de Loisirs (ALSH) Périscolaires et Extrascolaires, entre la Caisse d'Allocations familiales de la Seine-Saint-Denis (CAF) et la ville de Villepinte.

N° 2024-137

Madame le Maire : Les avenants n° 1 proposés par la Caisse d'Allocations familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis portent sur la subvention ALSH extrascolaire (Bonus territoire CTG offre nouvelle, Complément inclusif) et sur la subvention ALSH périscolaire (Bonus territoire CTG Offre nouvelle, complément inclusif, intégration du repas pour la pause méridienne, intégration du plan mercredi dans le Bonus du territoire). Ces présents avenants modifient les conventions d'objectifs et de financement n° 22-0040 J et n° 22-0041 J et permettent de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement prévues par la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 en faveur des ALSH. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les avenants aux conventions d'objectifs et de financement de la prestation de service liée aux ALSH périscolaires, extrascolaires, entre la CAF et la ville de Villepinte et de signer lesdits avenants. L'objectif est de favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Cela suppose, parce qu'un temps, nous rajoutions du personnel qui avait une qualification spécifique ou un supplément de personnel, par rapport à l'effectif initial, pour justement s'occuper des enfants avec des pathologies différentes, et parfois très lourdes à gérer sur un groupe. Et si nous n'avons pas une personne dédiée pour quelques enfants qui ont un handicap, est-ce que c'est maintenu ? Est-ce qu'ils ont une formation spéciale ? Parce que ce n'est pas évident à appréhender ou à maîtriser.

Madame le Maire : (*Propos hors micro*) moyens supplémentaires financiers qui permettront effectivement...

Madame ROLAND : Est-ce que vous aurez un soutien de personnel sur les structures qui en accueillent ? Il vaut mieux qu'ils soient répartis dans les centres, mais dans des endroits où nous pouvons regrouper pour avoir ce soutien, peut-être plus fort, des enfants avec des pathologies. Il y a beaucoup d'enfants autistes. Il y a beaucoup d'autismes sous des formes différentes dans les centres, de plus en plus.

Madame KASMI : Ils sont refusés.

Madame ROLAND : Et l'inclusion ? Mais non, ils ne peuvent pas être refusés. Ou les enfants hyperactifs...

Madame le Maire : Madame KASMI, vous n'avez pas la parole. Et Madame OUARET l'a demandée. Je vous en prie, Monsieur FERNANDEZ, vous avez la parole.

Monsieur FERNANDEZ : Je ne suis pas compétent en la matière, mais de ce que je me rappelle de l'école Jean Moulin, c'est une école maternelle, pas d'ALSH. C'est compliqué pour eux, ils étaient obligés de dédier un prof ou la Directrice pour gérer cela. Très compliqué. D'ailleurs, je pense que vous feriez bien de vous rapprocher de l'école maternelle Les Merisiers, justement pour ces problèmes-là.

Madame le Maire : Madame OUARET.

Madame OUARET : Merci, Madame le Maire. Je vais répondre à cette question-là. Nous avons justement un groupe de dix animateurs qui s'occupent d'enfants porteurs de handicaps et nous avons mis en place des formations avec l'aide de l'IME Soubiran, des formations pratiques. Ils vont partir en immersion, une semaine par groupe de deux, directement à l'IME Soubiran pour se former. Et normalement, il va y avoir sur le plan de formations, des formations pour ces animateurs-là. Ce sont des formations externes.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Cela peut être des éducateurs spécialisés qui arrivent déjà avec la formation. C'est une qualification particulière, il y avait certains agents d'ailleurs qui avaient suivi personnellement ces formations.

Madame OUARET : Nous en avons le souhait. C'est un projet de recruter justement un éducateur spécialisé. C'est un souhait que nous avons.

Madame ROLAND : Nous en avons dans notre panel, avant, des gens qui sont éducateurs depuis longtemps sur la ville.

Madame OUARET : Il n'est plus là, il est parti. Cela fait longtemps.

Madame ROLAND : Il était parti, il n'est pas revenu ?

Madame OUARET : Si, il est parti, parce que c'était vraiment son souhait en fait, c'est tout. Chacun est libre de faire ce qu'il veut après. C'est un souhait que nous avons de le renouveler. C'est en cours et c'est en train de se faire. Et nous sommes vraiment en collaboration avec l'IME Soubiran, justement nous l'avons mis en place, donc ils vont partir une semaine par groupe de deux. Voilà ce que je peux dire.

Madame le Maire : Madame KASMI.

Madame KASMI : Dix animateurs ont été recrutés. Ils sont en formation pour s'occuper et encadrer les porteurs de handicaps MDPH dans la ville. Sachez qu'il n'y a pas dix enfants porteurs de handicaps. Quand on est porteur de handicaps, on a besoin d'une personne attirée pour s'occuper de nous. Cela dépend du taux, de la capacité, etc. Mais effectivement, les handicapés, malheureusement, ils sont les trois quarts du temps refusés en centre de loisirs parce que les animateurs ne sont pas en capacité de les accueillir. Cela arrive, à Aubrac cela a été refusé. Là, pendant ces vacances d'ailleurs, un petit jeune, un petit handicapé qui a toujours été là. D'ailleurs, c'est l'animatrice qui avait demandé la formation pour obtenir le diplôme d'Educateur Spécialisé, qu'on lui a refusé. Et tous les animateurs qui avaient été recrutés pour s'occuper des enfants pendant la pause méridienne, nous avons mis fin à leurs contrats. Donc, les enfants porteurs de handicaps, ils sont livrés à eux-mêmes pendant la pause méridienne.

Madame le Maire : Madame OUARET.

Madame OUARET : Je suis bien curieuse d'avoir le nom de l'enfant qui n'a pas été admis, parce que justement, nous admettons vraiment tous les enfants. Et nous avons bien demandé aux animateurs, ceux qui étaient volontaires surtout. Nous ne forçons pas les animateurs à s'occuper des enfants, c'est bien du volontariat.

Madame le Maire : Merci, Hakima, pour ces précisions qui vont bien à l'encontre de ce qui est dit par ailleurs.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Juste pour une précision. Je me demande par rapport à ce que Madame KASMI était en train de dire, qui pourrait de but en blanc – dans ce cadre-là, il faut regarder pourquoi et qui le fait – refuser directement un enfant ? De quel droit, j'ai envie de dire, sauf une décision municipale ? Mais nous sommes dans l'inclusion dans le temps scolaire, donc nous devons l'être aussi dans les centres de loisirs.

Après, il y a « handicap » et « handicap ». Il y a des choses que nous ne pouvons pas gérer physiquement, mais nous connaissons bien. Dans les centres de loisirs de Sevrans, il y a énormément d'enfants aux formes d'autismes très différentes accueillis, dans des conditions difficiles souvent. Et cela fonctionne sur l'été, même s'il faut être très attentif. Et il faudrait renforcer effectivement l'effectif pour ne pas que le reste du groupe soit en danger. Mais cela me surprend de dire qu'un enfant est rejeté. Tout dépend, peut-être s'il avait une pathologie très difficile, que le personnel ne pouvait pas gérer. Mais moi, j'estime que le responsable ne peut pas décider lui-même sans un accord collectif des directions ou même proposer autre chose à l'enfant, l'accompagner dans sa démarche. C'est très surprenant.

Madame OUARET : Je confirme, il n'y a pas eu de refus justement. Ce qu'il faut, c'est juste me communiquer les noms des enfants, des parents surtout.

Madame ROLAND : Normalement, il y a une solution qui est prévue.

Madame OUARET : Mais chaque enfant est accepté jusqu'à maintenant, sauf à ma connaissance.

Madame le Maire : Je pense que nous avons vraiment fait le tour de la question. Madame KASMI, vous dites n'importe quoi, vous ne connaissez pas la situation.

Madame KASMI : Je connais la situation, Madame le Maire. Permettez-moi de vous le dire. Quand je vous dis qu'il y a des enfants qui ont été refusés au centre de loisirs. Et Madame OUARET qui a bien confirmé ce que j'ai dit, c'est au bon vouloir des animateurs de pouvoir accueillir et s'occuper d'un enfant porteur de handicap.

Madame le Maire : Vous donnerez les noms.

Madame KASMI : Mais je n'ai pas déjà à donner les noms en Conseil Municipal. Et puis, de toute façon, comment se fait-il que je sois au courant, et que vous ne soyez pas au courant ? Mais vous n'êtes au courant de rien apparemment.

Madame le Maire : Nous continuons. Nous allons d'abord voter quand même. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous passons au vote.

PAR 36 VOIX POUR

VII - POLITIQUE DE LA VILLE ET DÉMARCHES QUARTIERS

- 1 - Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 ».
Attributions de subventions aux associations et aux services municipaux dans le cadre du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » pour l'année 2024 – Abondement de 10 % des enveloppes « Politique de la Ville » pour l'année 2024.

N° 2024-138

Madame VERTÉ : Dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », des projets portés par les services et des associations ont été présentés lors des Comités techniques des 5 et 6 février 2024. L'État a souhaité abonder les enveloppes de la « Politique de la Ville » de 10 % pour soutenir de nouveaux porteurs pour l'année 2024 (en dotation complémentaire) :

3 dossiers ont été retenus par les services de l'État comme suit :

- Association Papoto pour un montant de 7 000 €,
- La Mission locale Intercommunale pour un montant de 20 000 €,
- Et le Service Prévention Santé/Handicap pour un montant de 5 420 €.

Le dossier relatif à l'association Papoto est cofinancé par la Ville de Villepinte sur la ligne politique de la Ville. Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'approuver :

- Les cofinancements Ville du tableau de programmation du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » pour l'année 2024 (en intégrant l'abondement de 10 % de l'enveloppe « Politique de la Ville »),

- La subvention Ville dite « part Ville », à savoir, 3 000 € pour le projet Parentalité pour Tous porté par l'association PAPOTO.

Madame le Maire : Merci, Monique. Est-ce qu'il y a des observations, des questions ?
Madame ROLAND :

Madame ROLAND : J'avais envie de dire qu'il est dommage que, sur ces actions fort intéressantes et ayant obtenu une augmentation de subvention, il n'y ait pas une plus grande visibilité ou lisibilité des actions menées et des bilans bien renseignés, puisque souvent nous n'en avons pas, pour juger de la qualité de l'opportunité d'actions. De plus, au détour de la subvention pour l'action de l'association PAPOTO, 3 000 € pour la part Ville et 7 000 € de l'Etat pour les besoins fondamentaux du jeune enfant dans la cité et la parentalité pour tous en lien avec le PRE. Quel est le montant, au-delà de cette somme avec PAPOTO, accordé par le PRE ? Ce montant de 7 000 € plus 3 000 €, c'est additionnel ? C'est complémentaire au PRE ? Est-ce que le PRE a un budget propre ?

Madame VERTÉ : C'est complémentaire, parce que cela n'a pas de lien entre les deux. Le fonctionnement du PRE, c'est le fonctionnement du PRE. Le fonctionnement de PAPOTO pour cette partie Quartiers 2030 est à part. Donc, ils ne sont pas liés.

Madame ROLAND : Dans la délibération, vous avez mis : « en lien avec le PRE ».

Madame VERTÉ : Oui, parce que cette association peut agir avec les enfants du PRE.

Madame ROLAND : Donc, cela peut venir abonder l'action du PRE ?

Madame VERTÉ : Voilà, tout à fait.

Madame ROLAND : Donc, l'enveloppe PRE, je sais qu'elle est sur le budget CCAS.

Madame VERTÉ : L'enveloppe PRE n'est pas sur ce dossier-là, Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Oui, je sais bien, mais c'était une question, puisque nous parlons du PRE, pour savoir quel était le montant accordé au PRE sur le budget CCAS, même s'il n'est pas traité par le CCAS ? J'aurai peut-être ma réponse la prochaine fois.

Madame VERTÉ : L'enveloppe de l'Etat est de 160 000 €.

Madame ROLAND : Donc, nous considérons 160 000 € ? Merci.

Madame le Maire : Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : C'est une intervention redondante à toutes celles que j'ai pu faire par le passé sur le même sujet. C'est que nous n'avons pas l'ensemble des projets. Nous ne savons pas vraiment ce qui était refusé ? Quel était l'objectif ? Pourquoi vous avez retenu telle ou telle association ? Est-ce qu'il y avait un projet particulier ? Est-ce que vous avez des envies particulières ? Tout cela, nous n'arrivons pas à le lire, donc nous allons nous abstenir. En plus, nous ne savons pas quels sont les projets qui ont été rejetés.

Madame VERTÉ : Là, de toute façon, il n'y a quasiment aucun projet qui a été rejeté. Seulement, dans cette délibération-là, nous vous disons tout simplement que l'Etat est revenu sur l'enveloppe Politique de la Ville en abondant ces 10 % et a retenu lui-même ces projets-là qu'il considérerait comme des projets qui pouvaient être portés sur ce Quartiers 2030.

Madame le Maire : Merci, Monique. Pas d'autres questions ? Donc, nous passons au vote.

PAR 4 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA*

PAR 32 VOIX POUR

VIII - ESPACES PUBLICS

- 1 - Classement du domaine privé communal du « Domaine du Parc/Clos du Tennis » dans le domaine public communal.

N° 2024-139

Madame ADLANI : Première délibération : classement du domaine du Parc/Clos du Tennis dans le domaine public communal. La présente délibération prévoit le classement du domaine privé communal ainsi acquis par la Ville dans le domaine public communal, en vue de lui accorder un caractère imprescriptible et inaliénable. Ces parcelles, en nature réelle de trottoirs, de sentes, d'espaces verts et d'abords de voirie participent aux espaces de circulation publique. Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'accepter le classement d'une partie de la voirie privée du lotissement « Domaine du Parc/Clos du Tennis », à savoir les parcelles AV 153, AV 155, AV 180, AV 183, AV 144, AV 182, AV 181, AV 338, AV 175, dans le domaine public communal.

Madame le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Je vais essayer de parler doucement et d'articuler, sinon vous ne comprenez pas. Je réitère ma question déjà posée, dont je crois connaître la réponse : y a-t-il eu une enquête publique ? Je pense me souvenir de votre réponse négative. Vous m'aviez donné des précisions.

Nous avons pu constater que les habitants ignoraient tout de votre décision, bien que vous m'ayez répondu sur un autre Conseil que cela n'était pas nécessaire et vu directement avec le constructeur de la copropriété. Bien que certains habitants de ce secteur soient favorables à la rétrocession et au classement d'une partie des voiries dans le domaine public, pour ne pas avoir à assurer de lourdes charges de travaux – et cela peut se comprendre – ce n'est pas la forme habituelle et le minimum, me semble-t-il, aurait été que les riverains soient prévenus ou participent à une information collective.

Je vous avais également demandé quelles seraient les voies ouvertes à la circulation ? Certaines étant en impasse ou limitées aux riverains qui y habitent. Ce qui suppose un plan de circulation, en évitant l'ouverture éventuelle de la rue des Mésanges où il semble qu'un gros projet de construction se prépare en fond d'impasse. Le terrain a été dégagé, mais n'est pas encore tout à fait dégagé d'ailleurs. Pour l'instant, elle est en impasse. En effet, sur le plan, nous voyons clairement colorée en bleu, si j'ai pris le plan dans le bon sens, la jonction de la rue des Mésanges avec l'allée des Abeilles pour 30 mètres linéaires, suivie d'une portion du chemin du Pont du Marais et continuant sur l'allée des Écuries pour un linéaire de 338 mètres. Je n'ai pas mis tous les métrages, mais cela me semblait important. Vous avez d'ailleurs noté rue des écuries sur votre plan, alors que sur les plans de la ville et dans le tableau de votre délibération il est noté allée des Ecuries.

Il serait également souhaitable que les parcelles listées dans le tableau de la délibération portent le même intitulé que sur le plan, soit « rue des Mésanges » et non « allée des Mésanges », puisqu'elle revient souvent, cette « allée des Mésanges ». Votre tracé bleu laisse clairement entrevoir ce que pourrait être le plan de circulation, puisque le bout des Mésanges a été pris et est en bleu. Le circuit, serais-je tentée de dire, qui, au gré de la densification à venir, ne permettrait plus une circulation apaisée avec une voirie étroite et contrainte comportant de nombreux angles morts. Les routes sont assez dangereuses pour se croiser dans cet endroit.

Sur un précédent Conseil Municipal et en réunion de quartier où je vous avais questionnée, vous nous avez signalé que l'ouverture de la rue des Mésanges n'était pas à l'ordre du jour. Qu'en est-il en réalité, aujourd'hui, quand nous voyons ce plan qui peut être inquiétant ? Merci.

Madame le Maire : Merci. Deuxième question, Madame YOUSSEF. Madame ADLANI répondra à la fin.

Madame YOUSOUF : Merci, Madame le Maire. Sur l'ensemble de ces délibérations, nous voterons pour. Mais il y avait une série de questions, notamment sur la première à vous poser. Déjà, nous avons une première série en 2019, souvenez-vous, puis une correction technique en fin de l'année dernière. Il s'agit maintenant de classer ces emprises dans le domaine public inaliénable de la Collectivité. La question que je pose, c'est pourquoi ne pas avoir regroupé et anticipé certaines de ces étapes ? Pourriez-vous nous préciser les raisons du délai de ces opérations ? Nous sommes à plus de cinq ans maintenant depuis les premiers échanges que nous avons eus à ce sujet-là. C'est du temps perdu, et du temps perdu notamment pour les habitants qui attendent avec impatience cette rétrocession depuis de nombreuses années ? Qu'est-ce qui peut expliquer que cela ait pris autant de temps dans une rétrocession qui est pourtant faite à l'amiable, et avec l'accord des propriétaires ? Et la question est : est-ce qu'ils ne sont pas dispensés d'une enquête publique ?

Sur le fond, nous voterons pour les délibérations qui sont présentées aujourd'hui. Nous considérons que le classement dans le domaine public est de nature à rassurer certains habitants qui s'inquiètent du devenir des voies et des terrains rétrocédés. Nous avons soulevé des interrogations dès 2019, mais comme d'habitude, nous n'avons toujours pas de réponses. Du coup, je vais les reposer ici.

Nous comprenons l'intérêt de la rétrocession des parcelles de l'ASL pour limiter les frais d'entretien notamment qu'ont à supporter les habitants. Mais en fait, nous nous interrogeons sur la rétrocession de terrain qui appartenait à Bouygues Immobilier. Et nous ne comprenons pas bien, à part s'il y a un projet de la Municipalité sur ce terrain-là, comment nous pouvons nous substituer à l'euro symbolique à un promoteur et une société qui est cotée en bourse ?

Sur les espaces publics et les espaces verts rétrocédés, est-ce que du coup il y a un projet que vous avez de verdissement, de fleurissement de ces espaces verts, notamment sur la parcelle AV 183 qui est complètement en friche actuellement et qui pourrait peut-être abriter un square ?

S'agissant de la parcelle AV 175, est-ce que vous pouvez nous confirmer que la Municipalité entend créer un débouché de la rue des Mésanges vers l'allée des Abeilles, aménagement contre l'avis des habitants qui souhaitent garder le fonctionnement en impasse afin de limiter les trafics routiers ? Je vous rappelle que les habitants de cette rue-là avaient fait une pétition, ils devaient être reçus. Le rendez-vous a été annulé. Je voulais savoir ce qu'il en était également.

Madame ADLANI : Je vais répondre d'abord à Madame ROLAND, ensuite à Madame YOUSOUF sur cette délibération qui, vous l'avez bien compris, il faudra me dire par en fait, Madame YOUSOUF, vous dites que les habitants sont contents de ce classement du domaine privé communal dans le domaine public. Et Madame ROLAND, vous dites que les habitants n'ont pas été concertés.

Madame YOUSOUF : Madame ADLANI, moi, je parle des trois délibérations. C'est pour cela.

Madame ADLANI : En tout cas, sur cette délibération, c'est une délibération qui a commencé en 2019 où il y a eu l'autorisation du lancement de la procédure qui a été faite sans indemnité au profit de la Commune sur les voiries et les parties communes. Effectivement, il y avait les espaces verts, les réseaux, les équipements. Cette délibération, qui avait été votée le 5 octobre 2019, n'avait pas abouti car les négociations avec le propriétaire des voies, à savoir Bouygues Immobilier, n'étaient pas satisfaites des échanges et en tout cas de la volonté de la Ville de récupérer à un euro symbolique. L'objectif de la délibération était une vente amiable.

Il se trouve qu'après les échanges, il y a eu un accord qui a été trouvé. C'est pourquoi, en novembre 2023, nous avons permis l'acquisition à l'euro symbolique. En février 2024, il y a eu cet acte de vente. Et aujourd'hui, nous classons dans le domaine privé ce que nous voulons classer dans le domaine public. Ce qui permet deux choses : ce qui permet à la Commune, comme vous l'avez très justement dit, le côté inaliénable et que nous ne pourrions ni vendre ni... et surtout cette question du domaine privé, c'est que nous pouvons interdire à la circulation, par exemple, ou nous pouvons faire l'usage que nous voulons. Or, comme nous le passons en domaine public,

nous ne pourrions pas vendre, par exemple. Donc, cela devient un domaine qui sera imprescriptible et inaliénable.

Sur la question des échanges que nous avons eus, il y a eu une rencontre qui a été faite avec Monsieur Gérard LE MOIL. Une concertation qui a été faite avec les habitants suite à un mécontentement des habitants et des riverains qui avaient l'idée d'une ouverture de la rue. Donc, un courrier a été fait le 6 août 2024, une rencontre a été faite sur site avec Monsieur LE MOIL, avec les riverains. J'ai le courrier devant les yeux qui stipule bien qu'il n'y a pas d'ouverture de la rue du Manège. Et donc que les riverains peuvent être en tout cas rassurés, puisque cela a suscité beaucoup de réactions, en sachant qu'il y a eu cet échange avec les habitants.

Après, c'est pareil pour les trois autres finalement. Quand il y a des échanges sur des rétrocessions de voirie, cela met énormément de temps. Il faut savoir que comme cela a été fait juste avant 2020, puisqu'il y avait l'idée de faire une enquête publique. Ensuite, il y a eu la crise sanitaire en 2020-2021. Pour avoir échangé avec la personne qui s'occupe du foncier, moi, je ne le savais pas, je dois dire que je l'ai découvert, mais il y a très peu de Commissaires-enquêteurs pour le Département de la Seine-Saint-Denis. Celle qui était en lien avec nous, puisqu'il y a eu des négociations qui ont trouvé un avis favorable, puisque nous avons réussi à permettre ce prix à l'euro symbolique qui, dans un premier temps, ne convenait pas à Bouygues Immobilier. Il faut savoir que ce Commissaire qui devait faire cette enquête publique est parti en longue maladie. Donc, pour quand même avancer sur ce programme et cette volonté des riverains d'une rétrocession, nous avons avancé. D'où ce que je vous ai donné dans le calendrier, à savoir en novembre 2023, il y a eu l'acquisition à l'euro symbolique. Et en février 2024, l'acte de vente.

Voilà pour les réponses à vos questions. Vous avez parlé, Madame YOUSSEF, je crois, des espaces verts, aussi Madame ROLAND, sur la question des espaces verts. Évidemment, il faut savoir que c'est un coût financier pour la Ville. Ne serait-ce que sur la voirie, nous allons prendre en compte tout ce qui est réseaux. Il y a la voirie, il y a aussi les factures d'éclairage et des candélabres. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une augmentation très significative de l'électricité et de l'énergie. C'est plusieurs milliers d'euros pour la Commune, qui le fait. C'est le nettoyage aussi, et c'est aussi l'entretien du bassin de rétention qui devient à la charge de la Ville.

Mais vous me dites : « c'est normal », sauf que comme ce sont des voiries privées, nous le faisons depuis des années. Donc aujourd'hui, nous n'étions pas obligés de le faire, puisque ce n'est pas la compétence de la Ville sur la question du nettoyage des candélabres, puisque c'était une copropriété, et c'était privé surtout. Là, aujourd'hui, nous formalisons les choses de manière officielle, et nous faisons le classement dans le domaine public. Voilà, Madame le Maire.

Madame le Maire : Merci, Farida.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Tout à l'heure, Madame ADLANI avait dit « domaine privé » au lieu de dire « domaine public ». Et vous avez parlé de la rue du Manège, mais nous parlions principalement de la rue des Mésanges. Quand nous voyons un grand terrain qui s'est libéré, il reste encore deux bâtiments, je suppose que le terrain est pollué. Mais cela va faire une densification importante avec une rue contrainte. Et nous voyons bien avec ce tour bleu vers quoi cela s'achemine.

Et puis, il y a une ambivalence, une ambiguïté, vous avez un peu traduit à l'envers mon propos. Il y a à la fois des riverains, et nous pouvons l'entendre, qui ont envie que cela rentre dans le domaine public parce que, lorsque nous devons payer les charges ou refaire le goudron, les trous, payer l'éclairage ou changer les lampadaires, cela coûte cher. Après, les gens à un moment donné ont acheté en connaissance de cause. Ils paient des impôts, donc ils ont droit aussi au nettoyage, c'est normal. Mais peut-être, ils perdent pour certains qui n'ont pas été consultés, parce que même si cela avait été dit sur une réunion informelle, ils perdent une certaine tranquillité ou cela introduit une dangerosité dans la circulation en fonction de comment c'est prévu. A la fois, nous comprenons cette envie que cela soit dans le domaine public et la crainte de voir finalement un peu un circuit ou une dangerosité sur des voiries très contraintes.

Après, je trouve bizarre que nous nous exonérions d'une enquête publique. Je sais que les procédures sont très longues. Je sais aussi que ceux qui demandent de la rétrocession doivent faire géo métrer leur terrain à leur charge. Il y en a d'autres qui demandent, je pourrai vous en citer d'autres et qu'avant de l'introduire dans le domaine public, nous regardons l'état des réseaux et des voiries. Souvent, nous chiffrons avant, nous regardons pour ne pas avoir de mauvaises surprises après. Heureusement qu'il n'y a pas trop de camions lourds, à part les camions-poubelles qui passent. Mais il est clair que sur la rue des Mésanges, la façon dont vous l'avez notée, la « rue des Mésanges », pas « l'allée des Mésanges », comme vous l'avez notée dans la délibération, il est clair que nous voyons bien cet arrondi. Donc, il faudra vraiment prévoir un plan de circulation et des sens uniques ou des choses très précises. Mais dès que la rue des Mésanges sera davantage encombrée par de nouveaux logements, il y a fort à penser qu'à un moment donné, il faudra bien que cela parte par quelque part. Autrement, ce sera l'enfer.

Mais je ne voulais pas que l'on traduise mon propos, j'entends l'envie des riverains. C'est là l'ambiguïté, de le mettre dans le domaine public, mais de certains qui ont des craintes aussi. Les deux sont dans le panier.

Madame ADLANI : C'est d'ailleurs ce qui est écrit dans le courrier, puisque nous avons écrit que nous comprenons que cette décision puisse susciter des réactions variées, effectivement. Par contre, je vais juste corriger votre propos, Nelly, c'est que c'est à l'initiative de Gérard qu'il y a eu cet échange. Effectivement, il y a eu un premier rendez-vous qui a été annulé pour être reporté. Mais l'idée, ce n'était pas de se voir en mairie, c'était de se voir sur site, sur place et de rencontrer les habitants. Donc, il y a eu une communication pour les recevoir et voir ce que cela donnait. D'où le courrier qui a été d'ailleurs signé par Gérard LE MOIL, le 6 août 2024.

Madame ROLAND : D'ailleurs, il l'avait exprimé en réunion de quartier.

Madame le Maire : Je pense que nous avons tout dit sur le domaine du Parc/Clos du tennis. Je propose de passer au vote.

PAR 8 ABSTENTIONS : *Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND, M. SCAGNI*

PAR 28 VOIX POUR

2 - Classement du domaine privé communal du « Clos de Sevrans/rue Léon Jouhaux » dans le domaine public communal.

N° 2024-140

Madame ADLANI : La présente délibération prévoit le classement du domaine privé ainsi acquis par la Ville dans le domaine public communal, en vue de lui accorder un caractère imprescriptible et inaliénable. Ces parcelles, en nature réelle de trottoirs et de voirie, participent aux espaces de circulation publique. Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'accepter le classement du domaine privé communal du « Clos de Sevrans/rue Léon Jouhaux », à savoir les parcelles BL 522 et BL 523, dans le domaine public communal.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Juste pour expliquer sur la précédente de notre abstention. C'est parce que je n'ai pas la confirmation ou la réponse par rapport au plan de circulation et au risque d'ouverture. Je ne suis pas contre le projet. Pour ce point-là, il s'agit bien du classement dans le domaine public avec l'acquisition à l'euro symbolique de la voirie, à l'exception du parking en façade et du petit parc en espace vert situé à l'angle de la parcelle. Cela m'a été précisé en Commission.

Il aurait été appréciable que le tracé soit porté en couleur, comme vous l'avez fait pour l'autre rétrocession sur le plan, car le numéro des parcelles est à peine lisible. Et le parking non rétrocedé, il ne me semble pas bien matérialisé. Nous ne voyons pas assez clair et c'est important de préciser qu'il n'est pas rétrocedé. D'ailleurs, il y a plein de voitures qui s'y mettent. Cela

aurait été bien de le tracer simplement. Nous arrivons à voir, mais c'est très léger. Mais autrement, on sera d'accord.

Madame ADLANI : Et c'est quoi la question ?

Madame ROLAND : Il n'y a pas de question, j'ai simplement signalé que vous auriez pu faire un tracé précis. Parce que nous ne distinguons pas bien le parking qui est sur le côté. Nous ne distinguons pas bien le numéro de la parcelle, un peu décalée au niveau de la route. Cela aurait été bien de tracer pour montrer qu'il n'y avait bien que la voirie et pas le parking, et pas le petit parc.

Madame ADLANI : Sur cette délibération, les 40 propriétaires sont tous unanimes. En tout cas, tu ne comprends pas, mais les propriétaires ont bien compris puisqu'ils ont voté de manière unanime. Et là, nous allons le voter et c'est une bonne chose pour eux.

Madame ROLAND : Je suis d'accord, mais il faut le rendre bien lisible. C'est tout.

Madame le Maire : Nous passons au vote. Pas d'autres observations ?

PAR 2 ABSTENTIONS : M. LLEDO, M. FERNANDEZ
PAR 34 VOIX POUR

- 3 - Classement du domaine privé communal du « Lotissement Schumann » dans le domaine public communal.

N° 2024-141

Madame ADLANI : La présente délibération prévoit le classement du domaine privé de la commune ainsi acquis par la Ville dans le domaine public communal, en vue de lui accorder un caractère imprescriptible et inaliénable. Ces parcelles, en nature réelle de trottoirs, de sentes, d'espaces verts et d'abords de voirie participent aux espaces de circulation publique. Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante d'accepter le classement des dix parcelles du « Lotissement Schumann », à savoir les parcelles AY 251, AY 227, AY 331, AY 332, AY 333, AY 336, AY 337, AY 338, AY 339, AY 340, appartenant au domaine privé de la commune, dans le domaine public communal.

Madame le Maire : Merci, Farida.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Désolée de vous embêter mais c'est un besoin de précision. Je n'arrive pas à comprendre, et j'avais déjà posé la question, je n'avais pas eu la réponse. Je l'ai posée aussi à Monsieur LESOURD, que nous prenons l'entière de la rue Schumann, ce que je ne pense pas. Nous avons également déjà vu cette délibération pour la passation de la rétrocession et vous n'aviez su me répondre. Et je l'ai reposée en Commission.

De plus, dans votre légende, vous utilisez deux couleurs pour signaler le périmètre de la société BATIR, rachetée par Bouygues, et le périmètre SETIMO. Vous mettez des couleurs mais vous ne dites pas quelle partie passe dans le domaine public. Donc, pouvez-vous nous expliquer s'il y a toute la rue Schumann ? Parce qu'il y a la partie basse de Schumann, et d'ailleurs c'est une rue en sens unique, donc il y a une continuité. La partie que gère Monsieur LESOURD, sous sa présidence, je pense qu'elle n'est pas rétrocédée, celle-là. Les parcelles vertes, je l'avais fait il y a longtemps, puis nous les avons clôturées surtout et entretenues, parce que cela posait des problèmes de squat et il y avait eu des incendies. Mais ce n'est pas très clair, ce n'est pas l'entière, tout le tour, je pense.

Madame ADLANI : Oui, tout à fait. J'avais posé la question effectivement, ce n'est pas la partie de Monsieur LESOURD. Par contre, il y a de la couleur, c'est vert. C'est clair pourtant. Il y a la légende, je ne sais pas si vous l'avez avec la légende. Il y a BATIR et l'autre côté c'est SETIMO. Nous avons deux sociétés, la société BATIR et la société SETIMO. C'est un peu compliqué, mais chaque société est propriétaire d'une partie des voiries. Et la société BATIR a été rachetée

par BOUYGUES IMMO. Et nous l'avons passé au CM de 2019, cette délibération où il y a eu une liquidation de la société SETIMO.

Cette liquidation de la société SETIMO avait fait échouer en fait tous les échanges que nous avons eus, cela a pris beaucoup de temps. Ce qui explique aussi pourquoi cela prend beaucoup de temps. Et il n'y avait plus de contact avec Bouygues Immobilier. Donc aujourd'hui, c'est une bonne chose que de pouvoir faire cette rétrocession, parce que comme dit précédemment, cela sera à la charge de la Ville, un certain nombre de choses : les voiries, les candélabres, la propreté, etc.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Cela ne répond pas à ma question. Est-ce que nous considérons que nous avons la partie verte et la partie jaune, même s'il y a deux propriétaires ?

Madame ADLANI : Ce n'est que la partie verte.

Madame ROLAND : La légende ne le dit pas. Nous voyons « Espace BATIR et SETIMO », puisque l'autre est rachetée par BOUYGUES. Cela ne dit pas que seul le vert est pris en considération. Une légende doit donner bien l'explication. Et donc, il y a toute une partie qui n'est pas reprise au niveau de la voirie. Il n'y a que la partie haute.

Madame ADLANI : Je vous laisse poser des questions, Nelly, sinon ce n'est pas marrant, comme cela, il y a un échange.

Madame le Maire : Les questions sont épuisées, nous passons au vote.

PAR 2 ABSTENTIONS : M. LLEDO, M. FERNANDEZ
PAR 34 VOIX POUR

IX – AMENAGEMENT-URBANISME-HABITAT

- 1 - Modification de la délibération n° 2024-008 du 3 février 2024 relative à la « Cession des parcelles composant la bande Ballanger ».
N° 2024-142

Madame ADLANI : Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- D'approuver les ajouts (2 vus et 3 nouveaux considérants en lien avec la promesse de vente signée et le nouvel avis rendu par les services du Domaine), comme suit :
 - *Vu la promesse de vente signée le 10 avril 2024,*
 - *Vu l'avis des services du Domaine du 14 août 2024,*
 - *Considérant la promesse de vente signée avec la SAS PROMOTION PICHET et la société SODES, sous conditions essentielles (phasage, nouvel avis des services du Domaine...), le 10 avril 2024,*
 - *Considérant le nouvel avis rendu par lesdits services le 14 août 2024, à hauteur de 7 855 000 € HT pour la phase 1 et de 3 385 000 € HT pour la phase 2 (incluant les participations dues dans le cadre de la ZAC),*
 - *Considérant que dans le cadre de modifications, une nouvelle demande d'estimation de la valeur vénale des parcelles doit être effectuée auprès des services du Domaine,*
- De modifier l'article 1 de la délibération n° 2024-008 du 3 février 2024, comme suit :

D'autoriser la cession, en deux phases et en volumes, par le biais de deux ventes amiables, des quatre parcelles composant le terrain dit « la bande Ballanger », cadastrées BM 159, BM2 41, BM 250 et BM 256 (exclusion faite d'une part des emprises identifiées en emplacement réservé au PLU en vigueur et d'autre part des emprises constituant la piste cyclable, la bande de terre située le long du boulevard du Président Kennedy, la future placette publique, la future voie qui reliera le boulevard Ballanger au Boulevard Kennedy...) et des droits à construire subséquents (droits à construire de volumes à créer) à la SAS PROMOTION PICHET (pour la partie logements) et à la société SODES (la partie commerces), ou pour chacun respectivement, de toute société contrôlée par lui ou se trouvant sous le même contrôle au sens de l'article L.233-

3-I du Code de commerce, aux mêmes charges et conditions, pour un montant global prévisionnel d'environ 3 979 090 € HT pour la phase 1 et d'environ 1 632 920 € HT pour la phase 2 (hors participation au coût des équipements et espaces publics de la ZAC du Parc de la Noue due par la SAS PROMOTION PICHET et par la société SODES – participation variable en fonction du nombre de logements réalisés in fine et de la surface des commerces).

- De dire que les autres termes et articles de la délibération n° 2024-008 du 3 février 2024 restent inchangés.

Madame le Maire : Merci, Farida. Des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Vous nous présentez une nouvelle fois une modification de la délibération relative à la cession des parcelles composant la bande Ballanger et des droits à construire du groupe PICHET, pour les logements, et de la société SODES, pour les commerces et parkings. C'est la quatrième fois. En effet, une première délibération n° 2021-128 du 20 novembre 2021 autorisant la cession des parcelles pour une vente amiable. Puis le 12 février 2022, vous avez demandé à l'Assemblée Délibérante le retrait de cette délibération. Le 3 février 2024, vous nous avez présenté une nouvelle délibération toujours relative à ces cessions. Et aujourd'hui, dans la délibération n° 2024-142, vous nous demandez à nouveau de la modifier.

Cela peut sembler étrange et inquiétant, eu égard à la nature du projet pour lequel il aurait été judicieux, d'une part, d'avoir une réflexion globale de l'aménagement du boulevard Ballanger, et notamment sur cette parcelle, pour ne pas venir enfermer une nouvelle fois le Parc de la Noue ; et, d'autre part, compte tenu de la phrase subliminale qui précise que la participation au coût des équipements et des espaces publics sera en fonction du nombre de logements réalisés *in fine*.

Inquiétant pour l'équilibre du projet puisque cette délibération vient nous demander de diviser l'opération en deux phases afin que le groupe PICHET puisse avoir une marge de manœuvre, pour assumer l'entière responsabilité des projets au gré des ventes effectives sur la première phase de vente de leurs logements. La construction se fera donc au fil de l'eau, sans garantie de retour financier précis pour la suite des aménagements.

Pouvez-vous nous donner les montants précis ? Parce qu'au début, nous n'étions pas du tout sur l'ensemble des parcelles globales de la vente. Pouvez-vous nous donner les montants précis par parcelle du montant prévisionnel pour le groupe PICHET pour cette première phase et pour le groupe SODES/PKI ? Vous comprendrez que devant tant d'imprécisions pour un projet de cette envergure, et eu égard à la densification des parcelles, nous voterons contre cette délibération. Les montants annoncés, je ne savais pas si cela cumulait à la fois les logements plus les commerces. Et c'est largement en dessous, les chiffres des premières délibérations.

Madame le Maire : Madame YOUSSEF.

Madame YOUSSEF : Merci, Madame le Maire. Sur cette délibération, le projet de bétonisation de la bande Ballanger n'évolue pas. Nous sommes simplement sur une proposition de phasage avec les problématiques évoquées par ma collègue, juste avant moi. Nous avons déjà à maintes reprises répété nos interrogations quant au projet immobilier de la bande Ballanger, et le projet urbain dans son ensemble avec le Parc de la Noue, donc les grandes lignes ne nous semblent pas correspondre aux attentes des Villepintois et surtout ne permettent pas de résoudre durablement les problèmes que rencontrent le quartier du Parc de la Noue dans son ensemble. Et je passe sur les questions environnementales avec la question, notamment, d'imperméabilisation des sols.

Sur cette programmation, nous pouvons noter qu'elle manque cruellement d'ambition, puisque nous sommes ici, nous aurions pu imaginer un projet avec davantage de mixité fonctionnelle, du co-living, de la résidence étudiante, des équipements publics, quelque chose qui ramènerait un public un peu différent et qui ferait une forme d'attractivité pour la Collectivité et qui la sortirait de son image de ville dortoir. Il aurait fallu également ouvrir le quartier sur la Ville en utilisant, à bon escient, la bande Ballanger pour créer des porosités entre le boulevard Ballanger et le quartier déjà très dense du Parc de la Noue. Et au contraire, vous densifiez toute cette parcelle,

renfermant le Parc de la Noue sur lui-même et vous résidentialisez les espaces verts en renfermant les logements sur eux-mêmes.

Nous aurions souhaité également une plus grande ambition écologique, une certification écoquartier, une suppression de la circulation automobile ou une création de parcs silos à l'entrée du quartier. Bref, quelque chose qui ressemble un peu plus aux projets un petit peu plus ambitieux qui existent dans des communes non loin de la nôtre.

Deuxième point, sur le peu de considération pour les enjeux environnementaux, qui sont quand même importants à nos yeux. Je vais simplement vous citer l'Autorité environnementale, parce qu'elle a rendu un avis qui était très sévère sur votre projet dans le cadre de la modification du PLU pour permettre l'urbanisation de la bande Ballanger principalement : « *La MRAE s'inquiète du fait que les 279 futurs habitants des logements PICHET soient exposés à des niveaux de pollution sonore très supérieurs aux 53 dB (A) qui est la valeur retenue par l'Organisation mondiale de la santé comme étant celle à partir de laquelle les pollutions sonores affectent la santé humaine. Ces axes routiers sont également source de pollution atmosphérique* ». Elle regrette également « *qu'en l'état le projet ne propose aucune disposition visant à éviter, réduire ou à défaut compenser les incidences potentielles sur la santé humaine* ». Elle regrette également « *que les logements PICHET soient livrés bien avant le démarrage des travaux du Parc de la Noue, à partir de 2027* ». Ce sera donc une source de nuisance pour les nouveaux occupants, sans qu'il n'y ait eu d'analyse d'effets cumulés de ces opérations avec le projet.

Pour ce dernier point, le rapport de la délibération ne nous renseigne pas du tout sur le phasage qui est finalement prévu. Quel est le calendrier exact de chacune des phases ? A quoi correspondent ces phases ? Par ailleurs, il aurait été fort utile pour les Elus de disposer de toutes ces informations de ce projet de division en annexe du document que vous nous avez fourni.

Madame le Maire : Merci, Madame YOUSSEF.
Monsieur FERNANDEZ.

Monsieur FERNANDEZ : Merci, Madame le Maire. Je vois que c'est en deux phases, donc il y en a pour un peu plus de 5,6 millions d'euros. C'est du hors-tax. La taxe est de combien ? 5-20-30 ? Vous auriez pu le mettre, c'est dommage. Mais c'est la fameuse bande Ballanger où nous avons entendu une vidéo sur Facebook avec un monsieur qui disait que l'acquisition de ces terrains-là en copropriété n'avait pas été jugée sous le bon article. Si vous pouvez m'éclairer sur ce point-là, parce que je vous avoue, je n'étais pas Elu à l'époque.

Madame ADLANI : Je n'ai pas compris la question, donc je ne peux pas éclairer.

Monsieur FERNANDEZ : La question est simple. Hors-tax, la taxe est de combien sur la valeur ajoutée ? Ce sont des montants hors-tax, donc c'est une taxe de combien ?

Madame ADLANI : C'est qui ce monsieur ?

Monsieur FERNANDEZ : Je ne sais pas qui c'est. Est-ce qu'en propriété, il y a eu quelque chose de légal ou pas ? C'est tout ce que je demande.

Madame ADLANI : Laurent, je répondrai à ta question à la fin, pour expliquer d'abord les questions qui ont été posées. Nous repassons cette délibération, c'est effectivement la troisième ou la quatrième qui est passée. Sachant que le programme a changé, puisque le projet a changé, puisque nous avons intégré la bande Ballanger dans l'ORCOD IN, puisque nous l'avons fait intégrer dans une opération plus ambitieuse. Quand j'entends dire que ce n'est pas ambitieux, je dis que faire une réhabilitation d'une copropriété dégradée de 750 logements, pour moi c'est ambitieux. Obtenir 160 millions d'euros de budget pour la réhabilitation du Parc de la Noue, pour moi c'est ambitieux. Donc, qu'on me donne une ambition aussi importante que de la réhabilitation indigne aujourd'hui du Parc de la Noue.

Je disais que nous avons déjà échangé sur cette délibération. Aujourd'hui, nous votons parce que nous faisons en deux phases, parce qu'il ne vous a pas échappé qu'il va y avoir un PLUi qui est modifié. Et donc, la programmation, elle est aussi en fonction du PLU. Ce qui s'applique

aujourd'hui au PLU ne s'appliquera pas demain dans le PLUi. Le phasage répond aux différents PLU qui vont être déposés, puisqu'il va y avoir deux dépôts de permis de construire distincts. Il faut être en accord avec le PLU.

La question en fait du calendrier, c'est un calendrier qui permettra le permis de construire d'ici la fin de l'année, le premier permis de construire. Et le deuxième permis de construire qui sera fait le deuxième semestre 2025, c'est pour la question qui a été posée, je crois par Mélissa, sur le phasage de ces deux blocs. En fonction de la construction, il faut imaginer le dépôt de permis de construire. Et en fonction des deux programmes, l'idée c'est de faire ces constructions avant 2027. Je donne une date vraiment très large.

Là, où je ne suis pas d'accord avec toi, Mélissa, c'est que tu t'interroges sur la raison pour laquelle nous construisons avant de réhabiliter le Parc de la Noue. Justement parce que le Préfet nous demande cette construction pour permettre le relogement des habitants du Parc de la Noue. Parce que nous avons changé en fait le programme immobilier des logements pour permettre d'y intégrer du logement social. Et le logement social, pour intégrer les familles qui habitent aujourd'hui dans une suroccupation de logements au Parc de la Noue et de les intégrer dans ce futur programme immobilier, c'est une ambition que nous partageons avec le Préfet. D'ailleurs, nous avons des réunions régulières avec lui pour permettre le relogement de ces habitants du Parc de la Noue.

Je vais arrêter puisque vous ne m'écoutez pas, alors nous pouvons passer au vote. Laurent, je vais te répondre, parce que tu me regardes. TVA 5,5 pour la bande Ballanger.

Madame le Maire : Farida, vous avez répondu à toutes les questions, donc nous pouvons passer au vote.

Madame ROLAND : Ce n'est pas ce qui a été dit en Commission, Madame le Maire. Par rapport au phasage, ce n'est pas du tout pour le relogement, c'est en fonction des ventes : nous divisons en deux par rapport aux ventes réalisées par PICHET pour s'assurer de sa recette et pour construire la deuxième phase. Donc, c'est pour cela qu'il y a ces deux phases. Donc, qu'on ne nous dise pas quelque chose en Commission, où j'étais, et qu'on nous dise autre chose ici. Il faut arrêter de nous prendre pour des andouilles. Et ce n'est pas du tout non plus à cause du PLU ou du PLUi. Le PLUi, nous avons trois points à revoir bien précis. J'ai été à des réunions sur le PLUi, sur les premières d'ailleurs où c'était fort intéressant.

Quand nous sommes en création de PLU, nous pouvons émettre des sursis à statuer, surtout pour ce que nous ne voulons pas sur la Ville ou quand nous ne sommes pas d'accord avec ce qui est proposé. Le PLUi, peut-être que cela permet la même chose, mais ce n'est pas pour cela qu'il y a les phasages. En tous les cas, cela n'a pas été argumenté comme cela sur la Commission. Si c'est pour dire quelque chose à la Commission et qu'on nous dit autre chose ici, c'est quand même un peu particulier.

Madame le Maire : Madame YOUSSEUF, et puis Madame KASMI.

Madame YOUSSEUF : Madame ADLANI, pour vous montrer que je vous ai très bien écoutée, ma question, c'est : vous nous avez dit là, à l'instant, que la deuxième phase sert à reloger les personnes en surpopulation du Parc de la Noue dans la première phase. C'est ce que vous avez dit. Je vous assure, je vous ai écoutée. Vous avez dit que vous aviez une réunion avec le Préfet et que le Préfet était d'accord avec vous. De toute façon, le compte-rendu nous le dira. Le Préfet est d'accord avec vous, et il l'a dit, vous avez décidé avec le Préfet lors de ces fameuses réunions récurrentes – vous voyez comme nous vous écoutons – que cela servirait à reloger les familles en surpopulation du Parc de la Noue.

Du coup, ma question, c'est pourquoi avoir décidé simplement des familles en surpopulation ? Pourquoi ne pas mettre également des personnes qui sont dans un logement insalubre ? Nous ne comprenons pas le pourquoi, parce que tout sera démoli de toute manière. Cela veut dire que vous avez déjà décidé que les familles qui seraient relogées seraient simplement les familles qui sont en surpopulation dans leur logement ?

Madame le Maire : Madame KASMI.

Madame KASMI : Madame ADLANI, je vous pose la question : avec quel Préfet avez-vous des réunions régulières ?

Madame ADLANI : Je ne comprends pas la question, là. Quel Préfet ? Vous ne connaissez pas le nom du Préfet du 93 ?

Madame KASMI : Non, il n'y a plus de Préfet. Vous le connaissez, vous ?

Madame ADLANI : C'est récent, vous ne savez pas.

Madame KASMI : Je sais qu'il est parti.

Madame ADLANI : Nous apprenons des choses alors.

Madame KASMI : Non, vous ne m'apprenez rien, Madame ADLANI. C'est à vous que nous allons apprendre des choses.

Madame ADLANI : Apprenez-moi des choses, puisque vous ne connaissez pas le nom du Préfet. Vous expliquez que vous ne connaissiez pas le nom du Préfet.

Madame KASMI : Je demande juste avec quel Préfet vous avez des réunions, le Préfet est parti. C'est la question que je vous pose.

Madame ADLANI : Vous m'apprenez quelque chose quand vous me dites que le Préfet est parti.

Madame le Maire : Le départ du Préfet est récent et la réunion est très récente.

Madame ADLANI : Vous n'avez pas été invitée au pot de départ du Préfet, Madame KASMI c'était juste la semaine dernière ? Pour répondre à Madame YOUSSEF, peut-être que mes propos ont été mal compris. C'est qu'il doit y avoir du relogement, le relogement de tous les bâtiments qui vont être démolis au niveau du Parc de la Noue. Les bâtiments qui vont être démolis vont nécessiter du relogement de ces personnes qui sont en location, ou alors ceux qui vendent leur appartement à l'EPFIF. Nous devons reloger les familles qui habitent dans ces appartements.

J'ai parlé de suroccupation, parce qu'effectivement c'est une réalité. Nous avons parfois sur un même logement de la suroccupation de loyer. Madame Marlène SOLEIL, qui est présente ici, reçoit des demandes de logement très régulières de ces familles qui sont plusieurs, malheureusement, dans des appartements. Nous devons évidemment prioriser, et c'est le sujet du relogement au niveau de la bande Ballanger, c'est de prioriser ceux qui font des demandes de logement au regard de la démolition de ces bâtiments au niveau du Parc de la Noue.

Comme il va y avoir des démolitions de logements — c'est 180 logements à peu près qui vont être démolis — il faut que nous relogions ces familles et ces personnes dans des logements qui vont être construits sur la bande Ballanger, mais pas que. Le but de cette délibération, c'est d'expliquer qu'il y aura deux phases. Je vous ai parlé de PLU puisqu'effectivement, il y a le PLU qui va être modifié, et d'ailleurs cela fait l'objet d'une délibération juste après. Il y a un PLUi, mais effectivement, il y a la programmation au niveau des permis de construire qu'il faut caler avec le promoteur et au niveau financier, ce qui entraîne une nouvelle évaluation des Domaines sur les deux parcelles.

Madame le Maire : Je pense que nous avons fait le tour de la question pour ce soir. Je vous propose de passer au vote.

PAR 24 VOIX POUR

PAR 12 VOIX CONTRE :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND, M. SCAGNI*

2 - Avis de la commune de Villepinte sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Terres d'Envol.
N° 2024-143

Madame ADLANI : Le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol a voté l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), le 26 juin 2024. Une enquête publique sera organisée, du 24 novembre au 26 décembre 2024, permettant à chaque habitant d'apporter ses observations et remarques par différents moyens. Le document final sera ensuite approuvé par le Conseil de Territoire et appliqué sur le territoire. Comme suit, quelques modifications mineures doivent toutefois être apportées aux documents :

- 1) Modifications de zones :
 - Reclassement en zone d'habitat de la parcelle située immédiatement à l'ouest du siège de Petit Forestier. Classée en zone d'activités dans le précédent PLU pour permettre une éventuelle évolution du site, cette classification n'est plus pertinente car Petit Forestier s'est agrandi à l'est, sur Tremblay.
 - Reclassement en zone d'équipements des parcelles situées au nord du quartier de la Haie Bertrand.
- 2) Autres modifications :
 - Ajustement mineur du règlement concernant les «protections paysagères grandes résidences» et l'OAP du Parc de la Noue, qui n'étaient pas totalement compatibles avec le projet d'ORCOD IN.
 - Remplacement de l'emplacement réservé qui n'était pas affiché au bon endroit (quartier du Vert Galant).

Ces modifications doivent être prises en compte pour le dossier d'approbation, mais elles ne remettent pas en cause la politique générale de la commune en matière d'aménagement. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante :

- D'émettre un avis favorable au projet de PLUi arrêté par le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol le 26 juin 2024.
- De demander à Paris Terres d'Envol de prendre en compte les remarques mentionnées ci-dessus, en les intégrant dans le dossier qui sera approuvé par le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol courant 2025.

Madame le Maire : Merci, des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. Pour le point 1, modifications de zones, quelques inquiétudes par rapport à ces modifications sur le PLUi. Reclassement en zone d'habitat de la parcelle située immédiatement à l'ouest du siège Petit Forestier, s'agit-il de la zone, actuellement, un espace vert, ce que je ne crois pas ? Où se situe actuellement cette parcelle sur Villepinte que vous souhaitez reclasser en zone d'équipements – déjà, pour quels équipements ? – au nord du quartier de la Haie Bertrand ?

Il semble me souvenir, et vous savez que j'ai plutôt bonne mémoire, que sur la Commission de l'Urbanisme, l'autre jour, il y a une parcelle, nous l'avions évoquée dans les points, et je ne la retrouve pas ici. C'était la parcelle qui se trouve à l'arrière de la Haie Bertrand, où il était un temps, il y a très longtemps sous Monsieur LEFORT, question de construire un hôtel. Ensuite, je ne sais plus trop quoi, et les gens craignaient vraiment l'ouverture de la voie par rapport à cette parcelle. Or, cela a été évoqué en Commission pour la récupération de cette parcelle qui a une bonne surface, d'ailleurs, pas très loin du chemin de la Pie, si j'ai bonne mémoire.

Je souhaitais savoir quelle parcelle vous souhaitez reclasser en zone d'équipements et pour quels équipements ? Est-ce que c'est une parcelle verte ? Est-ce que c'est une parcelle que nous pensions récupérer et qui a disparu entre la Commission et maintenant ? Voulez-vous nous préciser également les deux autres points concernant les protections paysagères des grandes résidences qui sont supprimées tout simplement ? C'était notamment pour le Parc de la Noue où vous mettez qu'ils n'étaient pas complètement compatibles. Il faut nous dire pourquoi les protections paysagères des grandes résidences et la suppression de la situation géographique de l'emplacement réservé au Vert-Galant puisqu'aucun plan n'est joint à cette délibération. Quel est l'emplacement réservé du Vert-Galant que vous évoquez dans cette délibération ?

Remplacement que vous avez noté. Je ne sais pas si c'est reclassement ou remplacement de l'espace réservé qui n'était pas affiché au bon endroit. Nous ne savons pas de quel emplacement nous parlons ni où il se situe. Voilà, merci.

Madame ADLANI : Pour la première question, il s'agit d'un cinquième collège. C'est un emplacement réservé par un équipement et nous sommes en train de discuter avec le Maire de Tremblay pour avoir un collège dans cette zone. Nous y mettons une emprise foncière pour demander au Département de financer un cinquième collège. Là aussi, nous avons eu une réunion avec Monsieur ASENSI, il y a quelques mois de cela, avant l'été. Et cela, c'est une action conjointe avec Tremblay. Il est encore là, François ASENSI ? Non, je veux dire il est encore Maire ? Puisque je ne sais pas si on va me poser la question encore s'il est là, s'il n'est pas là, parce que je dis qu'on a eu une réunion avec lui.

La question de l'OAP du Parc de la Noue, c'est un OAP qui permettra à la Poste de se repositionner. Aujourd'hui, la Poste est une emprise foncière qui va être remise dans l'enceinte du Parc de la Noue, où cette emprise foncière qui, aujourd'hui, au rez-de-chaussée, il y a la Poste. Nous sommes en train de négocier avec la Poste pour permettre un petit collectif à ce niveau-là. Donc, il y a des échanges avec celle-ci.

Tu me parles de l'OAP du Parc de la Noue et je te réponds que cet OAP du Parc de la Noue, qui n'était pas totalement compatible avec le projet d'ORCOD'IN, c'est dans les modifications qui sont proposées dans cette délibération. Ce sont des petits ajustements mineurs du règlement concernant, entre guillemets, les protections paysagères grandes résidences. En fait, nous avons intégré une petite OAP puisque nous sommes en train de discuter avec l'emprise foncière où il y a la Poste, au rez-de-chaussée. C'est une emprise foncière qui fait l'angle et qui est vraiment en entrée du Parc de la Noue. Cela va être intégré dans les constructions pour permettre aussi de la construction de logements et du relogement. Et ce sont des négociations que nous sommes en train d'avoir avec la Poste.

Et une question qui avait été posée sur... Alors cela a été fait par les services, on fait un remplacement d'une petite parcelle qui a été... c'est un ajustement où il y a eu une erreur, une coquille dans le schéma du PLUi, dans les emprises foncières qui remplace directement cette emprise foncière.

La dernière question que tu as posée...

Madame ROLAND : Je voulais savoir où est située cette emprise foncière ?

Et pour le collège dont tu parlais, on est bien sur la bande de Tremblay ?

Madame ADLANI : Oui, c'est Tremblay-Villepinte.

Madame ROLAND : Enfin, cela dépend. Ce n'est pas la bande qui est à Tremblay à droite, là.

Madame ADLANI : Non, la bande est sur Villepinte. Enfin, l'emprise foncière pour le collège, c'est vraiment à Villepinte.

Madame ROLAND : C'est en face du Petit Forestier ?

Madame ADLANI : Non, c'est au fond de la Haie Bertrand.

Madame ROLAND : Ah, au fond de la Haie Bertrand.

Madame ADLANI : C'est derrière la Haie Bertrand. Derrière l'équipement...

Madame ROLAND : Derrière l'agrandissement du Petit Forestier, là où il y avait le terrain des gens du voyage ?

Madame ADLANI : Non, de l'autre côté, mais vraiment à la Haie-Bertrand.

Madame ROLAND : Les ALSH.

Madame ADLANI : Oui, les ALSH.

Madame ROLAND : Les Fontaines ? Ah, derrière les Fontaines. Mais c'est Tremblay, là, ce champ.

Madame ADLANI : Non, nous sommes à Villepinte, les ALSH les Fontaines.

Madame ROLAND : Oui, bah cela, merci.

Madame ADLANI : Ah, bah, voilà.

Madame ROLAND : Mais c'est la lisière.

Madame ADLANI : C'est derrière, c'est une emprise foncière. C'est Villepinte.

Madame ROLAND : Mais c'est l'emprise foncière dont je parle, que vous n'avez pas remis dans vos trucs, là.

Monsieur LE MOIL : Celle qui a disparu.

Madame ROLAND : Voilà, celle qui a disparu.

Madame ADLANI : Ah non, je ne comprends pas.

Madame ROLAND : La grande parcelle où il devait y avoir un hôtel. Madame le Maire sait de quoi je parle. Vous ne vous en rappelez pas, Madame le Maire ?

Madame le Maire : Pardon ?

Madame ROLAND : Vous devez savoir de quoi je parle. La grande parcelle derrière où il devait y avoir un hôtel, à l'arrière des dernières maisons de la Haie Bertrand, à proximité du Chemin de la Pie. Cela a été évoqué en Commission.

Madame Le Maire : Oui, c'est cela, je pense aussi.

Madame ROLAND : Mais comme Farida dit Tremblay-Villepinte, c'est cela qui m'a interpellée.

Madame ADLANI : Non, j'ai parlé du collège Tremblay-Villepinte.

Madame le Maire : Le Collège est demandé par les deux villes. Nous nous sommes mis d'accord pour faire une demande pour un seul collège commun à Tremblay et Villepinte.

Madame ROLAND : Il va être vite plein.

Madame le Maire : Oui, mais nous avons vu cela ensemble.

Madame ROLAND : Et sur le territoire de Villepinte. Ils ne font pas d'enfants à Tremblay ?

Madame le Maire : Mais nous avons vu cela avec la Ville de Tremblay.

Madame ROLAND : Cela va faire juste ! Pardon, si je peux me permettre, la zone reclassée en équipements, ce n'était pas celle du Parc de la Noue, cela Farida, c'était de la Haie Bertrand. Ah non, c'est pour le collège, pardon.

Il y avait l'OAP, c'est juste avant la Poste ou cela inclut la parcelle de la Poste ?

Madame ADLANI : Cela inclut la parcelle de la Poste.

Madame ROLAND : D'accord. Il n'y a pas de plan de circulation prévu, là, pour sortir ?

Madame ADLANI : Non, mais il y a un plan de circulation, puisque dans le programme du Parc de la Noue, nous avons commencé déjà à faire des traversées pour éviter cet enclavement qui existait, les créations de rues. Je ne vais pas revenir sur tout le programme et sur tous les échanges que nous avons déjà eus lors de Conseils Municipaux par rapport à toutes les délibérations qui ont été présentées, mais il y aura un plan de circulation aussi au sein du Parc de la Noue.

Madame le Maire : D'autres questions ou d'autres interventions ?
Madame YOUSSEUF.

Madame YOUSSEUF : Concernant cette délibération, de toute façon, peu importe nos questions, nous n'avons pas les réponses. Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit sur le Maire de Tremblay, Madame ADLANI. Vous nous avez demandé s'il était encore Maire, parce qu'on entendait des choses. Qu'est-ce que vous vouliez dire par là ?

Madame ADLANI : Quand je dis que j'ai des réunions avec le Préfet, on me dit : « est-ce qu'il est encore là ? Il n'est plus là ? » Je dis : « le Maire de Tremblay est-il encore là ? ». C'était une petite boutade, évidemment.

Madame YOUSSEUF : Le petit ton que vous avez utilisé était très mesquin et je peux vous dire que je ne le trouve pas moins plaisant. Je le dis avec le micro allumé, je l'ai dit avec le micro éteint tout à l'heure. Comme cela, nous sommes sûrs que c'est enregistré au procès-verbal. Je trouve que votre propos était mesquin et je peux vous dire que je ne le trouve pas moins Elu que certains Elus de cette Majorité ; moins Elu, moins Maire que le Maire de Villepinte. Madame ADLANI, vous saviez exactement ce que vous faisiez en employant ce ton, vous avez regardé droit dans les yeux Monsieur KERAUDREN. Quand même, votre mesquinerie doit connaître des limites.

Madame ADLANI : Madame YOUSSEUF, là vous voulez faire de la polémique et de la politique politicienne dans une polémique et de la tambouille interne. Je vous dis que nous sommes en train de travailler avec le Maire de Tremblay pour la construction d'un collège et je suis sûre que vous allez assumer et porter cette demande auprès du Département parce que nous demandons un cinquième collège. Nous arrivons à travailler avec le Préfet de Seine-Saint-Denis quand il est là, alors qu'on me dit qu'il n'est pas là, et je précisais dans mon propos que nous travaillons très bien avec le Maire de Tremblay, pour la construction de ce cinquième collège. Je faisais référence à ce qui m'avait été dit juste avant, à savoir que le Préfet de Seine-Saint-Denis n'était pas là.

Madame YOUSSEUF : Madame ADLANI, il ne faut pas vous croire plus intelligente que ce que vous l'êtes.

Madame ADLANI : Vous dites que je suis intelligente. Merci, Madame YOUSSEUF.

(Brouhaha)

Madame ADLANI : Là, vous êtes en train de me couper. Vous m'avez posé une question et je suis en train de vous répondre. Là, je vous réponds, normalement vous me laissez parler.

Madame YOUSSEUF : Vous bottez en touche.

Madame ADLANI : Non, je ne botte pas en touche. Mais de toute façon, quoi que je dise, vous dites que je ne réponds pas aux questions. Par contre maintenant, peut-être que le cinquième collège, je vais attendre de vous, Madame la Vice-Présidente du Département, d'appuyer ce cinquième collège. Je suis sûre que vous allez le faire.

Madame YOUSSEUF : J'espère que la demande existe bien. Je disais que vous vous pensez souvent plus intelligente que ce que vous êtes, et ce que vous voyez très bien là, aujourd'hui. Parce que nous avons tous vu dans votre regard, une fois que vous avez formulé votre phrase, que vous avez compris que vous avez fait une bêtise. Mais c'est cela en fait le jeu, c'est qu'après il faut assumer.

Madame ADLANI : Vous me prenez pour une enfant, Madame YOUSSEF ? Je sais que vous êtes peut-être à peine sortie des couches, mais moi qui en ai eu cinq, je sais ce que c'est. Je ne suis pas une enfant. Une petite bêtise ? Non, je ne fais pas de bêtise. Mais quand je dis que je travaille avec le Maire de Tremblay pour la construction d'un cinquième collège, nous devons nous satisfaire et nous ne devons surtout pas dire quand j'ai des réunions avec le Préfet : « est-ce que le Préfet est-il encore là ? » et juste après, je dis le cinquième collège de Villepinte que nous sommes en train de demander au Département, avec des réunions avec le Maire de Tremblay qui est bel et bien Maire de Tremblay. Nous sommes bien d'accord. Je n'ai fait aucune allusion ni sur son mandat, ni sur le fait qu'il ne soit Maire.

Madame le Maire : Bien.
Monsieur FERNANDEZ.

Monsieur FERNANDEZ : Merci, Madame le Maire. Je trouve cela un peu dommage de s'invectiver comme cela, mais bon, nous le subissons, moi je ne peux rien dire.

Je dirais qu'au lieu de faire un collège avec Tremblay et Villepinte, ne pensez-vous pas qu'une école serait plus judicieuse, au vu des classes surchargées ? Franchement, un cinquième collège, est-ce que nous avons une démographie jeune si importante que cela ? Ou en devenir ? Nous nous projetons sur un projet, nous ne savons même pas si nous serons encore Elus, tout cela. Je ne sais pas, moi je ne vois pas.

En plus, ce que je trouve dommage, c'est qu'il n'y a pas de plan de masse, nous ne voyons pas. Nous ne savons pas ce que c'est. Franchement, je ne sais pas où cela se situe dans la Ville. Cela aurait été bien de faire un plan avec des zones pour que nous sachions exactement de quoi nous parlons, parce que j'avoue, là franchement, je n'arrive pas à comprendre.

Madame ADLANI : Laurent, là, tu es en train de me dire, pourquoi qu'il n'y a pas une autre école ? Je te signale que nous avons inauguré l'école de la Pépinière et l'école Simone Veil, il n'y a pas plus tard que deux ou trois semaines. Nous inaugurons des écoles. Lorsque tu me dis qu'il n'y a pas d'école et que nous ne sommes pas dans un plan de construction d'écoles, je crois que nous ne vivons pas tous les deux dans la même ville.

Monsieur FERNANDEZ : Je peux répondre, Madame le Maire ?

Madame le Maire : Oui.

Monsieur FERNANDEZ : Je crois que tu ne m'as pas compris. Ces écoles-là, elles ont été inaugurées, donc je n'en parle pas. Je parle des écoles en devenir pour les Villepintois, les enfants, les petits-là.

Madame ADLANI : Laurent, tu es en train de dire que tu veux une autre école ?

Monsieur FERNANDEZ : Je ne suis pas un gogol, Farida.

Madame ADLANI : Non, mais je n'ai pas dit que tu étais un gogol. Je n'ai jamais dit cela. J'ai essayé de répondre à ta question. Tu es en train de dire qu'il faut une autre école et donc, tu n'es pas d'accord avec le collège, c'est cela ?

Monsieur FERNANDEZ : Je dis que de mon point de vue...

Madame ADLANI : Ce n'est pas nécessaire, très bien.

Monsieur FERNANDEZ : Non, ce n'est pas cela. Ne parle pas pour moi. Laisse-moi te répondre en mon âme et conscience, s'il te plaît ! Je ne t'attaque pas, je parle. Donc, nous parlons, nous discutons. C'est la démocratie, nous nous parlons. Nous ne sommes pas d'accord, cela arrive, c'est la démocratie.

Je dis qu'au vu de la démographie enfants, n'aurait-il pas été plus judicieux de se projeter sur une autre école, autre que Simone Veil, etc. ?

Madame ADLANI : Nous allons dire aux enfants qui sont nés à Villepinte, à qui nous essayons de construire des écoles, parce que justement, il y a un taux de natalité important, qu'après, il n'y a pas de collège. Il faut décrocher, parce que nous ne pouvons pas vous accueillir. D'accord, il y a trop de collèves. Merci, Laurent.

Madame le Maire : Non, justement, le problème des collèves, ils sont en surcharge, oui, tout à fait, aussi bien à Villepinte. Tremblay connaît les mêmes soucis que nous.

Monsieur KERAUDREN : Ah non, Madame le Maire, je ne peux pas vous laisser dire cela. Nous, nous avons mené une prospective scolaire sur Tremblay. Oui, nous l'avons menée, nous l'avons fait. Donc, derrière, nous nous sommes aperçus qu'effectivement, nous avons besoin d'écoles. Nous en construisons une, nous en réhabilitons deux, pour le coup. Pour un coût total de 20 millions d'euros sur un mandat, ce qui est quand même énorme. Mais nous, nous n'avons pas de prospective scolaire.

Madame le Maire : Mais si.

Monsieur KERAUDREN : Nous avons fait une prospective ? Très bien, est-ce que nous pourrions avoir le document pour savoir quelles sont les perspectives scolaires ? S'il existe ce document, cela serait super de pouvoir le partager. Moi, je vous dis qu'il n'existe pas ce document, il n'y a jamais eu de prospective scolaire.

Madame le Maire : Si, si.

Monsieur FERNANDEZ : Il y a des prospectives scolaires qui ont été faites ?

Madame le Maire : Bien sûr qu'il y a eu des études de fait. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes rendus compte qu'il fallait un collège supplémentaire. Bien sûr.

Monsieur FERNANDEZ : Il faut le faire après la construction.

Madame le Maire : Monsieur BEAUDEAU.

Monsieur BEAUDEAU : Oui, Laurent. Pardonne-moi, j'apporte une toute petite précision. C'est vrai que nous avons déjà terminé la Pépinière, il y a une quinzaine de classes, nous venons d'inaugurer Veil, même grandeur, et nous avons agrandi également Victor Hugo.

Madame ADLANI : Nous allons agrandir.

Monsieur BEAUDEAU : Nous allons agrandir Victor Hugo. Donc, il y a quand même une prise de conscience.

Monsieur FERNANDEZ : Je n'ai pas dit que vous n'aviez pas conscience de la démographie actuelle. J'ai dit : au vu de ce qui se prépare, à mon avis, à un moment donné, il va falloir se projeter sur une école supplémentaire, élémentaire, maternelle, etc., c'est tout.

Monsieur BEAUDEAU : C'est quand même trois écoles qui seront faites, deux de terminées, une troisième sur plan, ce n'est déjà pas mal. Bien sûr qu'il faut un collège, bien sûr que la structure principale dans notre commune, c'est la scolarité. Nous avons 5 000 enfants, 5 000 élèves scolarisés. Nous avons 20 et quelques groupes scolaires, c'est notre ossature. C'est vrai qu'il faut anticiper, la Ville anticipe. Trois écoles qui ont été faites dont une qui sera faite très prochainement et, bien sûr, qu'il nous faudra un collège supplémentaire. C'est évident, cela coule de source.

Madame le Maire : Bien.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. Il y en a qui râlent parce que je lève le doigt. Je considère que nous sommes déjà en retard pour le cinquième collège, parce qu'il y a les montées pédagogiques. Certes, il y a l'école, mais il y a toutes les constructions et après, il y a toutes les montées pédagogiques. Les collèges sont déjà largement saturés. Donc, le prochain coup, heureusement que nous faisons des toits-terrasses, peut-être que nous pourrions les mettre sur le toit, je n'en sais rien. Mais cela va être vraiment saturé et c'est pour cela que j'ai du mal à comprendre le travail avec Tremblay, en me disant qu'un autre collège pour Villepinte serait indispensable parce qu'il sera très vite plein. Donc, si nous cumulons deux populations, à moins que ce soient les enfants issus du Vieux-Pays où il y a peut-être un peu moins d'enfants. Mais cela reste à vérifier parce qu'il y a quand même des zones pavillonnaires en mutation. Je pense que nous sommes déjà très en retard pour le cinquième collège, et partager entre deux villes, cela va être compliqué.

Madame le Maire : Nous avons peut-être plus de chance de l'avoir rapidement.
Madame KASMI.

Madame KASMI : Il faudrait peut-être aussi anticiper un lycée vu que nous construisons des collèges, les enfants continuent de grandir. Allez, anticipons, anticipons. Nous avons le droit, où nous n'avons pas le droit de le dire.

Madame le Maire : Nous avons fait le tour du sujet. Nous pouvons passer au vote de cette délibération.

PAR 2 ABSTENTIONS :
PAR 24 VOIX POUR
PAR 10 VOIX CONTRE

M. LLEDO, M. FERNANDEZ

Mme KASMI, Mme YOUSSEF, Mme RIGAL,
M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ
KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ,
M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-
VERMOND, M. SCAGNI

X - RESSOURCES HUMAINES

1 - Tableau des Effectifs : Suppressions et créations de postes.
N° 2024-144

Madame le Maire : Afin d'accompagner les besoins du Service Public Local et de mener à bien les projets des différentes directions, il y a nécessité d'ajuster le tableau des effectifs des personnels permanents. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'ajuster le tableau des effectifs des personnels permanents de la Commune.

À la suite, vous avez reçu une présentation des différents secteurs de création, de suppression et de remplacement.

Est-ce qu'il y a des observations avant que nous ne passions au vote ?

Madame YOUSSEF.

Madame YOUSSEF : Sur cette délibération, habituellement, nous nous abstenons. Mais là, la délibération, elle est pépète quand même. Déjà, elle s'appelle tableau des effectifs, il n'y a pas de tableau, cela commence comme cela. Nous avons une série de créations, ensuite nous avons une série de suppressions. Nous avons une modification de la durée hebdomadaire, et ensuite nous avons un petit 4, la suppression-créeation, je ne sais pas ce que cela veut dire. Est-ce que vous supprimez ? Est-ce que vous créez ? Je ne sais pas, nous ne comprenons pas. Et mieux encore, et là, c'est vraiment la cerise sur le gâteau, vous nous dites que s'est passé en avis du Comité Social Territorial du 7 octobre, et nous avons reçu cette délibération le 4 octobre. Elle était dans nos K-Box avant le CT.

Je veux dire, pour toutes ces raisons, pour le mépris du syndicat – un peu le mépris parce que cette délibération a été un peu maltraitée, personne ne fait des délibérations de ce type-là – nous allons voter contre.

Madame le Maire : Madame PERRON.

Madame PERRON : Je vais quand même donner quelques éléments de réponse. En fait, cette délibération de tableau des effectifs, suppressions et créations de postes, jusqu'à maintenant, il était sous forme de tableau, sauf que cela a été modifié, alors là je m'excuse, mais à la demande de l'Opposition qui disait que nous ne nous y retrouvions pas dans les tableaux. Parce que, des fois, comme le tableau était classé par filière et quand un agent changeait de filière, on avait la suppression dans un haut du tableau, il fallait tourner trois pages pour voir sa création ailleurs.

C'est quand même une demande. Pour le coup, je maintiens, parce que nous en avons discuté longuement justement en CT, et c'est à la demande de certains membres, ne me demandez plus qui, parce que cela date d'il y a un ou deux conseils, c'est Madame ROLAND. Effectivement, il y avait une demande de l'Opposition et nous avons dit : « si cela vous arrange et si vous visualisez mieux ces histoires de créations-suppressions, surtout quand il y a des changements de filières, nous allons le présenter sous un autre format » et c'est ce format qui a été présenté.

Pour le point 1, ce ne sont que des créations, nous sommes d'accord. Le point 2, ce ne sont que des suppressions. Point 3, des modifications de durées hebdomadaires, c'est surtout ce qui est enseignement artistique. Le point 4, suppressions-créations. Je peux vous en parler parce qu'il y a quelques postes qui concernent notamment la Petite Enfance, et c'est vrai que c'est parfois un peu compliqué à comprendre, mais je peux vous donner un exemple. Par exemple, si vous regardez dans le point 4, le quatrième point, où vous voyez un Adjoint administratif principal première classe qui est supprimé au profit d'une création en Auxiliaire de puériculture de classe supérieure pour une fonction que cette personne va assumer qui sera « Assistante administrative et comptable proximité et environnement ». En fait, c'est quoi ? Regardez, je vous donne un exemple. Franchement, reprenez. Regardez le point 4, suppressions-créations. Prenez le quatrième tiret. Voilà, le quatrième tiret, c'est un Adjoint administratif principal première classe qui est supprimé. Le poste créé, c'est auxiliaire de puériculture de classe supérieure. Suppression, c'est le premier poste ; création, c'est le deuxième. Attendez, laissez-moi terminer. Après, nous pouvons tout entendre. Après, s'il faut revenir à un autre format, je pense que personne ne sera opposé à revenir à un autre format. Mais après les deux petits points, vous trouvez la fonction, le poste que la personne va occuper.

En l'occurrence, pour cet exemple-là, c'est une personne qui travaillait, qui était effectivement Adjointe administrative principale, de mémoire, elle est partie en retraite. Son poste est supprimé parce que le poste adjoint administratif, c'était le poste de la personne qui est partie en retraite. La personne qui la remplace, c'est une personne qui vient du service Petite Enfance, qui, elle, est Auxiliaire de puériculture et elle part avec son poste d'Auxiliaire de puériculture, elle ne veut pas l'abandonner pour le moment. Cette personne reste Auxiliaire de puériculture, mais elle va occuper une fonction d'Assistance administrative et Comptable de proximité environnement au CTM.

Monsieur LAURENT : La délibération est imbuvable. Lorsque tu nous l'expliques et que tu prends le temps de manière pédagogique, d'accord ! Mais le principe d'une délibération, c'est qu'elle puisse être comprise par le quidam de la rue. Franchement, nous ne savons pas combien de postes au total ont été supprimés. Combien de postes ont été créés au total, nous ne savons pas le ratio.

Madame PERRON : Il suffirait juste que nous vous rajoutions. Là, il suffit de les créer, mais créations de postes, vous avez neuf postes plus, ensuite, tous les Adjoints d'animation qui sont créés.

Monsieur LAURENT : J'ai bien compté tout cela, mais le principe d'une délibération, c'est qu'elle soit claire, nous sommes d'accord.

Madame PERRON : Après, si vous voulez revenir sous la forme d'un tableau, il faudra demander encore une fois de rechanger.

Monsieur LAURENT : Mais non, c'est juste que nous voulons que cela soit clair et cela ne l'est pas.

Madame YOUSSEUF : Et sur le CT, nous pourrions avoir une réponse ?

Madame PERRON : Je pense qu'effectivement, oui, sur le fait qu'il soit passé en CT avant. Non, après, pardon.

Madame YOUSSEUF : Avant cela aurait été mieux.

Madame PERRON : Non, là, je suis navrée, cela doit être une erreur d'envoi dans la K-Box, certainement. Il n'y avait pas de volonté de nuire, quoi que ce soit, et en plus c'est passé en CT sans aucun problème. J'y étais au CT.

Monsieur LAURENT : Nous ne sommes pas paranos, mais imaginez que cela ne soit pas passé en CT.

Madame PERRON : Elle aurait été retirée, forcément. Mais je suis navrée, pour le coup, je suis transparente. Cela n'aurait pas dû arriver. Par contre, vous pouvez interroger le syndicat, cette délibération est passée à l'unanimité en CT.

Madame YOUSSEUF : Effectivement, maintenant, il n'y a pas de problème, c'est passé en CT. Maintenant, nous le votons aujourd'hui, nous sommes dans le bon ordre.

Madame PERRON : Après, si vous voulez reprendre les anciens formats c'est possible, mais ceux-ci ne convenaient pas non plus à certains. La prochaine fois, nous pourrions peut-être mettre les totaux de postes créés et supprimés à la fin de chaque paragraphe.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : J'avoue, effectivement, nous continuons à mettre le tableau, mais pour la durée hebdomadaire des postes, là, c'est assez facile à voir. Mais effectivement, dans le tableau, vous ne remettez pas créations et suppressions en haut de la page. A chaque fois, il fallait retourner et se rappeler ou se le noter.

Madame PERRON : Sur l'ancienne version.

Madame ROLAND : Oui, sur l'ancienne version. Mais là, c'est peut-être dans la façon de le mettre parce que comme souvent des postes n'ont rien à voir. Nous passons de l'administratif à de l'auxiliaire de puériculture.

Madame PERRON : Oui parce que la personne part en retraite, c'est son poste qui part en retraite et celle qui arrive, arrive avec son grade : « moi j'ai un peu du mal, je viens du privé », c'est son grade. Donc, la personne qui part en retraite, son grade part avec elle et la personne qui arrive, arrive avec un autre grade. Elle peut occuper, effectivement, une fonction. Comme vous voyez, là, j'ai une personne qui a un grade d'Auxiliaire qui va occuper une fonction d'Assistante administrative. Mais c'est son choix, c'est son parcours de reclassement.

Madame ROLAND : Oui, parce que c'est un peu dommage de perdre du personnel qualifié pour la Petite Enfance...

Madame PERRON : Oui, nous n'avons forcé personne.

Madame ROLAND : Mais du coup, le total aurait été bien et il manque peut-être, pour la compréhension dans les phrases, un petit mot en mettant « transformer » ou « transférer en... », pour comprendre...

Madame PERRON : Très sincèrement, il n'y a pas de volonté de dissimuler quoi que ce soit. Et le point 4, c'est bien le premier poste qui est supprimé et le deuxième qui apparaît quand on met « en », c'est suppression du premier, « créé en » pour le deuxième.

Madame ROLAND : Le deuxième est la création, d'accord. J'avais la même question. Mais c'est vrai que ce n'est pas facile à lire, moi, je trouve.

Madame le Maire : Madame CADARÉ.

Madame CADARÉ : Merci, Madame le Maire. Au lieu de mettre des petits points, tu pourrais peut-être mettre des flèches comme quoi « cela se transforme en ». Cela serait peut-être plus lisible, plus flashy sans pour autant tout remodifier. C'est juste une idée comme cela, une suggestion.

Madame le Maire : Bien, pas d'autres observations ?
Monsieur LLEDO.

Monsieur LLEDO : Oui, j'étais le premier. Merci beaucoup. Moi, j'ai une question qui va sur la RH, pas sur les effectifs. Je vais parler tranquillement pour que tu comprennes bien ma question.

Actuellement, je ne comprends pas ce qui se passe en mairie. Je pense que tout le monde n'est pas au même pied d'égalité. Je m'explique : il y a des employés qui insultent des Elus de cons. On ne leur dit rien et on ne leur fait rien. On va me dire : « si, on a fait ». On n'a rien fait. Il y a une de tes Assistantes qui a insulté une Elue. Elle a été mise de côté, mais elle revient en grâce. Mais pas d'enquête administrative. Par contre, on a une suspicion, je dis bien une suspicion de menace sur un Elu, enquête administrative, trois mois de mise à pied. C'est un scandale ! Nous ne sommes pas sur le même pied d'égalité, je suis désolé. Pourquoi tout le monde n'est pas traité à la même enseigne ? Je dis bien une suspicion. Je voudrais que tu me répondes et que tu m'expliques exactement comment tu vois les choses, parce que ce n'est pas normal.

Madame le Maire : Ce n'est pas à l'ordre du jour, Philippe. Je ne répondrai pas à ta question.

Monsieur LLEDO : Pourquoi tu ne répondrais pas à cette question ?

Madame le Maire : Parce que ce n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur LLEDO : C'est de la RH, comment cela, ce n'est pas à l'ordre du jour ? Cela fait trois mois qu'une personne est mise à pied pour une suspicion.

Madame le Maire : Il y a une procédure en cours.

Monsieur LLEDO : Non, Martine, je suis désolé. Il y a une personne qui est mise à pied pour suspicion. Tu ne veux jamais répondre. Puis je te demanderais aussi, de ce qu'on a vu sur le Parisien, est-ce qu'il va y avoir une enquête administrative aussi là ?

Madame le Maire : Il n'y a pas lieu.

Madame YOUSSEUF : Il n'y a pas lieu d'avoir une enquête administrative ?

D'où est-ce que sortent les informations ? D'où est-ce que viennent les mails ? Ne hochez pas la tête, Monsieur le Directeur de Cabinet, c'est vous qui avez tout donné. Alors arrêtez de hochez la tête, ne plaisantez pas avec ce genre de choses. Ce n'est pas n'importe qui qui peut donner ce genre de mail au Parisien. Oui, ne hochez pas la tête, Monsieur ALVES, je sais très bien. D'accord, pas d'enquête. Par contre, le Directeur de la Police Municipale, lui, n'a pas de problème. Il insulte un élu, il y a des plaintes qui sont posées, vous ne faites rien. Vous faites une cabale sur quelqu'un que vous n'avez aucune preuve, parce que sachez que l'Elu, la suspicion... En plus de cela, l'Elu en question a posé sa démission, on ne lui répond pas et on ne tient pas en compte sa démission. Sa démission, vous ne la prenez pas en compte parce que cela vous mettrait en porte-à-faux. Parce que j'ai le mail en copie de la démission de Monsieur GALIN.

Madame KASMI : Oui, vous ne répondrez pas, comme vous ne répondez à rien, comme vous ne répondez pas pour l'article du Parisien.

Monsieur LLEDO : Nous laissons quelqu'un trois mois de côté sur une suspicion et nous faisons une enquête administrative. Mais c'est une honte ! Par contre, le Chef de la Police Municipale qui a insulté Robert, nous ne lui faisons rien.

Madame le Maire : Je ne répondrai pas, effectivement.

Monsieur LLEDO : Oui, tu ne répondras pas.

Madame le Maire : D'accord, nous allons voter le tableau des effectifs qui n'est pas un tableau.
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Pardon, Madame le Maire. Il y avait juste une petite précision que j'ai oubliée sur la précédente délibération. Dans les suppressions, vous supprimez des aides à la direction, alors que l'inclusion d'enfants portant des handicaps divers rend de plus en plus difficile la tâche des enseignants et des agents. Cela me surprenait parce que nous voyions deux suppressions d'aides à la direction alors que les difficultés sont croissantes. J'ai oublié de faire ce commentaire tout à l'heure.

Madame le Maire : Concernant les suppressions d'aides à la direction, c'est dans le droit fil de ce qui se fait depuis quelques années. Ce qui n'empêche pas d'avoir d'autres personnes pour aider les enfants en inclusion. Les aides à la direction étaient une aide générale à la direction. Ce n'était pas seulement la prise en charge d'enfants en situation de handicap.

Madame ROLAND : Oui, mais ils sont où ces personnels pour les enfants en inclusion ?

PAR 28 VOIX POUR
PAR 8 VOIX CONTRE :

*Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSOUF, Mme RIGAL, M.
KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA,
M. SCAGNI*

- 2 - Adhésion à la procédure de paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) Petite Couronne.

N° 2024-145

Le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) Petite Couronne propose de simplifier, pour 2025, la chaîne de paiement de ces honoraires, en se positionnant comme payeur direct, en avance, des frais d'honoraires des médecins agréés. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'adhérer à la procédure de paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du conseil médical du CIG Petite Couronne,
- d'approuver la convention d'adhésion qui s'y rapporte,
- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette mission.

Madame le Maire : C'est pour assurer un paiement plus rapide des médecins, que l'on a du mal d'ailleurs à trouver, et ensuite qui seront refacturés par le CIG.

Est-ce qu'il y a des observations ?

PAR 36 VOIX POUR

XI - COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - Décisions n^{os} 24-054 à 24-139 (inclus).
N^o 2024-146

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur les décisions ? Pas de questions ?
Madame ROLAND :

Madame ROLAND : J'avais signalé en Commission une erreur, je ne sais pas si elle a été modifiée, par rapport à des horaires attribués à une association dont je fais partie. Il me semble que j'avais noté sur les tarifs pour les spectacles. Le tarif le plus bas semble avoir disparu. Il me semble que c'était là-dessus. Je n'ai pas noté le détail, comme d'habitude, je suis désolée, parce que les trucs étaient un peu perdus au milieu.

Madame le Maire : Apparemment, nous n'avons pas modifié les horaires parce que ce sont les bons dans la convention, les horaires que vous aviez indiqués comme n'étant pas les bons.

Madame ROLAND : Il manquait des jours, Madame le Maire.

Madame le Maire : Écoutez, ils ne semblent pas correspondre.

Madame ROLAND : Il manquait les jours, je ne sais plus si c'était les matinées ou les après-midi. Cela je peux vous le dire, je connais le planning par cœur.

Madame le Maire : Dites-nous dans laquelle.

Madame ROLAND : Je ne sais plus quelle décision c'est.

Madame le Maire : Madame PERRON veut la parole.

Madame PERRON : C'est juste, si l'Administration dit que c'est conforme, Madame ROLAND, c'est peut-être la convention, du coup, qui n'est pas conforme aux créneaux que vous occupez, ce qui serait un peu plus embêtant. Mais là, je pense qu'il faut vraiment que nous reprenions la convention qui a été signée par l'association, que nous vérifions avec ce qui figure dans la décision, et là, nous verrons où elle se situera.

Madame ROLAND : Vous n'avez mis que le soir alors qu'il y a le matin.

Madame PERRON : Oui, c'est ce que vous disiez en Commission quand on en a parlé. L'administration a vérifié votre convention avec la décision et que c'est cohérent, c'est que la convention est fautive et là, cela m'embête un peu plus parce que cela veut dire que vous êtes sur des créneaux horaires qui ne figurent pas sur la convention.

Madame ROLAND : Alors est-ce que ce n'est pas parce que cela passait par le service des sports avant ?

Madame PERRON : Nous allons vérifier tout simplement.

Madame ROLAND : Ça fait longtemps que nous avons tous les matins. Ça fait longtemps que nous avons le lundi, le mardi.

Madame PERRON : A priori, notre DGS me signale que nous avons pris attache avec votre Présidente qui a confirmé que les horaires de la convention étaient bons. Alors là, pour le coup, il faut voir avec votre association.

Madame ROLAND : Elle a mal lu. Moi, je fais partie du bureau.

Madame PERRON : Vous pouvez revoir avec elle à ce moment-là ?

Madame ROLAND : D'accord.

Madame PERRON : Merci.

Madame ROLAND : Je vous confirme que nous avons le lundi matin, le mardi matin, le mercredi matin, le jeudi non, le vendredi matin et le samedi matin.

Madame PERRON : Alors il faut revoir avec la Présidente et relire avec elle la convention peut-être. Ou alors lui changer de lunettes. Puis vous nous tenez au courant.

Madame ROLAND : D'accord, je vous tiens au courant.

Madame PERRON : Merci.

Madame ROLAND : Puis il y avait l'augmentation de la piscine, le pourcentage d'augmentation qui était quand même peut-être plus important que d'habitude et le tarif qui semblait manquer sur la culture, il me semble. Je vous le repréciserai la prochaine fois, parce que je n'ai pas fait le détail comme d'habitude. Je me le suis noté en Commission, mais je vous le relirai, si vous êtes d'accord.

Madame YOUSSEUF : Oui, c'est cela, Nelly. L'ensemble des tarifs sont en augmentation, mais en augmentation importante plus que les années précédentes. Notamment sur la piscine, ce qui a attiré mon attention, c'est que vos prix augmentent grandement, même pour les bénéficiaires du RSA. Vous voyez ce que nous disait la dame tout à l'heure, qui n'était pas bénéficiaire du RSA, mais qui s'occupe de public de ce type. Vous voyez que c'est compliqué et que les gens fréquenteront de moins en moins les infrastructures municipales, ce qui est dommage.

Madame le Maire : Cinq centimes d'augmentation.

Madame ROLAND : 3,1 %, Madame le Maire, sur la piscine, si j'ai bien les chiffres.

Madame YOUSSEUF : Madame VALLETON, je vous le dis exactement. Parlons des chiffres bruts. On a 5 centimes ici, 10 centimes par-là, 3 € sur un spectacle ou 5 € sur un spectacle. Pour quelqu'un qui touche 500 € ou 1 000 €, qui a un loyer à payer, je vous assure que c'est beaucoup. C'est cela que la dame essayait de nous dire. Il faut se dire – et je m'inclus dedans – que nous sommes souvent très bien lotis. Nous avons la chance d'avoir un toit, de bonnes rémunérations, des fois des compléments de revenus du fait de notre activité.

Certains ne baissent même pas leur activité professionnelle, donc peuvent bénéficier de tout cela. Du coup, des fois, nous avons tendance à glisser et à sortir de la réalité, et à ne plus se souvenir ce que c'est que d'avoir 500 € par mois, de vivre avec le SMIC, d'avoir deux enfants, de ne pas savoir comment les nourrir. Et le désarroi de la dame que vous avez essayé de faire taire tout à l'heure, elle disait exactement cela. Elle disait que tout augmente, les impôts augmentent. Par exemple, quand on est propriétaire. Moi, j'ai rencontré un monsieur à la Haie Bertrand qui m'a expliqué qu'il était bientôt à la retraite et qu'en fait, il allait vendre parce que de toute manière, il ne pouvait plus payer les impôts fonciers avec sa retraite.

Là, actuellement, il est obligé de faire un crédit pour payer ses impôts fonciers. Vous voyez, c'est cela la réalité des gens. Et ce qui ne vous semble pas beaucoup, 1 000 € ce n'est pas beaucoup. 500 € ici, cela représente 2 000 € dans l'année des fois. 500 euros dans l'année, c'est énorme pour certaines personnes. C'est pour cela que souvent, les habitants nous demandent de descendre de notre tour d'ivoire et d'être un petit peu plus dans le réel.

Madame le Maire : Que voulez-vous que je réponde ? est-ce qu'il y a d'autres observations ?

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION

- 2 - Marchés publics et avenants notifiés depuis le 25 juin 2024 jusqu'au 10 septembre 2024
(2 appels d'offres, 4 MAPA, 4 contrats de « gré à gré » et 1 avenant).
N° 2024-147

Madame le Maire : Est-ce que sur ce point, il y a des questions ? Pas de questions ? Il y en avait peu, c'est vrai.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

L'ordre du jour est épuisé, maintenant, nous allons passer aux questions écrites.

Monsieur SCAGNI : Madame le Maire, en début de Conseil, vous m'avez dit que vous allez nous répondre concernant le carnaval.

Madame le Maire : C'est justement une question du groupe Villepinte En Commun. Question numéro 1 du groupe Villepinte En Commun.

Monsieur KERAUDREN : Le vendredi 10 mai 2024, la Ville de Villepinte a été déclarée coupable de blessures involontaires dans le cadre de l'affaire de l'explosion du carnaval. La Ville doit donc s'acquitter du paiement d'une amende contraventionnelle de 5 000 € et d'une amende délictuelle de 10 000 €. La Municipalité devait également faire la publicité du jugement pendant deux mois.

Sauf erreur de notre part, nous avons constaté qu'aucune publicité de cette condamnation n'a été faite. Expliquez-nous pourquoi vous avez décidé, en tant que première magistrate de la Ville, de ne pas respecter la loi, vous qui êtes pourtant si prompte à faire appel à la justice en utilisant l'argent des Villepintois ?

Madame le Maire : D'accord, je ne reprends pas ce que le Tribunal a décidé, vous venez de le dire. Il a également condamné la Commune à procéder à l'affichage du communiqué. Ce communiqué devait être affiché dans le mois du prononcé du jugement, perdurer pendant deux mois et être rédigé dans la police Arial de taille 14.

La Commune a respecté à la lettre cette décision de justice en procédant à l'affichage du communiqué, selon les modalités et dans le délai prescrit par le Tribunal, ainsi qu'en attestent deux constats d'huissier effectués les 7 juin et 8 août 2024 par le Commissaire de justice de l'étude Dubois et associés, qui sont bien sûr à votre disposition.

Monsieur KERAUDREN : Où ?

Madame le Maire : Ils ont été affichés à la Mairie.

Monsieur KERAUDREN : Où ?

Madame le Maire : A la mairie.

Monsieur KERAUDREN : Il y avait marqué.....

Madame le Maire : Non, ce n'était pas une condamnation, désolée. La Municipalité devait faire la publicité dans les deux mois, cela a été fait dans les deux mois.

Question numéro 2.

Monsieur KERAUDREN : Après vous être autofélicitée de la création du quartier de la Pépinière, la réalité vous rattrape, Madame le Maire. Les habitants sont mécontents de leur cadre de vie et se sentent délaissés par la Municipalité. Le service de propreté n'a pas été redimensionné suite à la création de ce quartier, laissant les habitants sans intervention. De plus, ils sont confrontés à des malfaçons multiples des bâtiments, provoquant des inondations, et des problèmes de sécurité.

Qu'avez-vous prévu pour améliorer la situation de ces personnes ?

Madame le Maire : Strictement les mêmes.

Les services de la propreté et des espaces verts communaux sont mobilisés depuis la mise en chantier de ce nouveau quartier. Les moyens humains et matériels sont dimensionnés pour assurer l'entretien des espaces publics, suivant une rétrocession successive et phasée.

Les malfaçons découvertes dans les logements livrés sont remontées aux constructeurs par le biais de l'aménageur, Grand Paris Aménagement (GPA) que j'ai par ailleurs reçu il y a encore quelques semaines. La Ville est active dans les échanges avec GPA à qui elle transmet les problèmes rencontrés par les riverains. La Ville organise des temps de rencontres et d'échanges réguliers avec les acteurs intervenants sur le quartier et les riverains afin de remédier aux problèmes et aux dysfonctionnements rencontrés.

Monsieur KERAUDREN : Si vous me le permettez, Madame le Maire, les questions écrites ne sont pas sujettes à débats. Je ne vais donc pas débattre plus que ça. Pour autant, vous me permettez quand même d'écouter ce que vous m'avez répondu et vous êtes en train de nous dire que tout va bien dans le meilleur des mondes, alors que votre Municipalité et vous-même êtes à la dérive. Ce n'est pas possible d'entendre que le service a été redimensionné, tout va bien. Allez vous balader dans le quartier de la Pépinière.

Madame le Maire : Nous le faisons.

Monsieur KERAUDREN : Il faut acheter une canne et un chien. Il y a un problème, c'est sale, Madame le Maire. Que vous nous répondiez « écoutez, nous entendons ce que vous avez dit, il faut peut-être que nous retravaillions différemment ». Vraiment, en plus, il n'y a pas de polémique là-dessus. Vous comprenez ? Nous ne sommes pas agressifs.

Madame le Maire : Je comprends très bien. Effectivement, les travaux ne sont pas terminés, d'une part. Et oui, effectivement, il y a encore des... tout n'est pas rétrocedé, d'une part, il ne peut pas être nettoyé. Tout n'est pas rétrocedé, c'est ce que je dis, nous le faisons par phase. L'objectif, c'est bien qu'à la fin tout soit propre et que les situations des habitants soient convenables.

Monsieur KERAUDREN : Troisième question, Madame le Maire, pourquoi avez-vous pris la décision de supprimer toutes les activités de la ville au profit du village Olympique, pourtant dans les autres collectivités, et qu'on ne parle pas de Tremblay, cela venait en complément des festivités habituelles de l'été ? Paris 2024 offrait des subventions pour soutenir ces initiatives ? Avez-vous fait des demandes de subventions ? Pour le coup, je vais vous dire qu'on en a récupéré à Tremblay, 464 628 euros. Les fonds provenaient-ils des deniers propres de la Ville ? Dans un moment de festivité nationale, et en tant que ville hôte, les Villepintois ne se sont pas retrouvés dans une ville hôte, mais une ville morte, obligeant tout le monde à se tourner vers les communes voisines.

Cela, c'est une réalité, Madame le Maire. Je me suis rendu plusieurs fois sur le site. Je reconnais la bonne volonté qui était la vôtre de faire quelque chose. Mais en fait, il y a juste le panneau de Paris 2024 qui a été imposé et franchement, c'est exactement la même chose que l'année dernière à tel point, d'ailleurs, que lorsque vous discutiez avec les gens, ils ne savaient même pas que c'était censé être une sorte de site olympique. Ils l'ont dit. Il n'y a pas de sens.

Madame le Maire : Pourquoi avoir pris la décision de supprimer toutes les activités de la ville ? J'ignore ce qui a été réalisé sur les autres villes. Cette année, il a été décidé que les stages sports vacances payants (3 en juillet et 1 en août en 2023) ne se dérouleraient pas au profit d'activités sportives gratuites pour tous les Villepintois sur le CLUB 2024, du 13 juillet au 4 août 2024. Il y a beaucoup plus d'activités.

Ainsi, les structures municipales Enfance-Jeunesse et établissements spécialisés ont pu bénéficier chaque matin, entre 10h00 et 12h00 du mardi au vendredi, d'activités sportives encadrées par des éducateurs sportifs.

Et chaque après-midi, du mardi au dimanche de 15h30 à 21h30 ou 22h30 (le vendredi et samedi et 23h pendant les JO), tous les Villepintois ont pu profiter d'activités sportives gratuites pour tous.

Vous dites que Paris 2024 offrait des subventions pour soutenir ces initiatives ? Paris 2024 ne finançait aucune initiative mise en place à cette occasion.

Paris 2024, non, nous avons des demandes de subventions, effectivement, et des financements obtenus sont les suivants : 60 000 euros pour les Quartiers d'été et 14 000 euros de Paris Terres d'Envol. Puis le CLUB 2024 a été financé pour le reste par le budget municipal.

Vous dites que la ville était une ville morte, il semble que tous les Villepintois ne se sont pas retournés vers les villes voisines car pour rappel, le CLUB 2024 a accueilli plus de 25 000 visiteurs pendant les trois semaines d'ouverture.

Monsieur KERAUDREN : Madame le Maire, si je peux me permettre, j'ai eu ce débat avec Monsieur MARAN, au mois de mai ou au mois de juin, où Monsieur MARAN venait m'expliquer comment il fallait faire les choses. 80 000 personnes ont fréquenté le CLUB 2024 de Tremblay-en-France. Ça a été le deuxième CLUB 2024 le plus fréquenté derrière le Département. Nous avons récupéré les 464 628 euros dont je vous ai parlés et nous avons récupéré à peu près 80 000 euros de l'État. C'était du taf, c'était du boulot. Il a fallu que nous travaillions sur les dossiers. Nous sommes sur la deuxième partie où il y a les justifications des éléments qui étaient les nôtres et nous n'étions pas ville hôte. Nous n'avions pas la chance d'accueillir la délégation de boxe. Nous avons eu la Maison de Cuba. Nous sommes en train de développer un partenariat avec Haïti. Moi, je peux entendre que les JOP n'ont pas été une priorité du mandat et de votre équipe municipale, mais je ne peux pas entendre — d'ailleurs, vous ne l'avez pas dit et je vous en remercie parce que vous auriez fait preuve de mauvaise foi, si vous l'aviez dit — que vous avez mis les moyens humains et financiers pour que les Villepintois vivent les Jeux Olympiques comme ils auraient dû le vivre. Et ça, lorsque je l'ai expliqué à Max, il m'a renvoyé je ne sais pas quels éléments ou élucubrations qui ne correspondaient pas à la réalité. Villepinte ne peut pas se satisfaire de ce qui s'est passé cet été sur sa commune, avec le rayonnement que nous pouvions avoir et avec la chance que nous avions d'avoir des épreuves olympiques sur le territoire, nous ne pouvons pas se satisfaire de ça. Nous ne pouvons pas dire que nous avons réussi nos JO, Madame le Maire.

Madame le Maire : Très bien.

Pour les trois questions qui ont été évoquées, nous allons passer au groupe La Force Citoyenne Et Ecologique De Gauche.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : Madame ROLAND, vous nous avez posé beaucoup de questions dans chaque question.

Madame ROLAND : Oui, j'avais d'ailleurs fait la même remarque en Commission pour ces activités qui s'étaient arrêtées le 4 août. Il y avait à la fois pour les jeunes, mais pour les moins jeunes qui n'avaient pas leurs activités habituelles.

La question 1, concernant la rentrée scolaire.

Madame le Maire,

La rentrée scolaire dans la nouvelle école Simone Veil, dont vous avez d'ailleurs retardé l'inauguration, semble avoir été quelque peu chaotique.

Cette école qui s'est ouverte, avec pourtant plus d'un an de retard par rapport à la date de livraison initialement prévue, manquait de matériel pour l'équipement des classes et du centre de loisirs, pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Comment ce manque d'anticipation par rapport aux commandes peut-il être possible ?

Du matériel a été rapatrié des écoles de Fontaine Mallet, Jean Moulin, Lucie Aubrac vidées d'une partie de leurs élèves, à la hâte, tout comme le centre Nelson Mandela a été vidé de son matériel

du centre de loisirs et de la jeunesse pour son transfert intégral à Simone Veil, point jamais évoqué ni en commission éducation, ni sur cette instance du Conseil Municipal.

Pouvez-vous nous préciser ici le nombre d'enfants accueillis dans cette nouvelle école en maternelle et en élémentaire et le nombre de classes ?

Pouvez-vous préciser combien de fratries ou d'élèves ont été déplacés de Fontaine Mallet et combien ont obtenu des dérogations pour pouvoir y rester ?

Combien de classes en maternelle et en élémentaire restent disponibles et pour quel effectif sur Simone Veil ? En parallèle, pouvez-vous nous préciser si cela a changé la structure des écoles Jean Moulin, Lucie Aubrac, Fontaine Mallet Maternelle et peut-être Vert Galant ?

Pouvez-vous nous préciser également pour quel effectif est agréé le centre de loisirs par rapport à l'effectif initial prévu et la provenance de ces enfants initialement dans d'autres centres de la Ville éloignés de ce site et posant le problème de la distance entre deux sites maternel et élémentaire pour les fratries ? Quel est l'effectif accueilli ? Cela change-t-il l'accueil du matin et du soir en garderie sur les écoles ?

De plus, le centre Nelson Mandela vidé de son matériel et de sa Direction n'a pu accueillir des associations et les enfants habituellement accueillis par le service Jeunesse dans de bonnes conditions, ou pas du tout, après avoir complètement modifié la structure et les schémas électriques à son ouverture, pour ce bâtiment étudié au départ pour accueillir des enfants à partir de 12 ans et des activités socio culturelles ou des permanences diverses du Centre Social ou du service Santé, entre autres.

Pouvez-vous nous préciser avec quel retard et à quelle date, Nelson Mandela retrouvera une organisation, du matériel et un fonctionnement normal ou à développer et surtout la reprise de l'aide au devoir pour les collégiens ?

Je vous remercie.

Cela, c'était la 1.

Madame le Maire : C'est au moins quatre questions dans une question.

Madame ROLAND : Nous l'avions un peu dit, comme il y a une fois où nous ne pouvions pas poser d'autres questions. Comme nous ne pouvions pas poser d'autres questions, vous étiez avertie.

Madame le Maire : La première question de votre première question, première réponse du moins, vous évoquez la rentrée scolaire qui était quelque peu chaotique et comment ce manque d'anticipation peut-il être possible.

L'ensemble des commandes pour le mobilier de l'accueil de loisirs Simone Veil a été transmis au service Achat fin avril/début mai 2024, pour les demandes de devis.

La livraison était demandée au mois de juillet, avant les Jeux Olympiques, avec une éventualité pour les derniers articles à partir du 26 août 2024.

Cependant, le prestataire n'a pas respecté les délais de livraison.

Afin de combler ce manque, l'ensemble du mobilier de Nelson Mandela a été transféré sur l'ALSH Simone Veil pour l'élémentaire, tandis que le mobilier de l'ALSH Charles Péguy a été transféré pour la maternelle.

Du mobilier a bien été livré pour accueillir les enfants sur Simone Veil. Afin de permettre à la direction Jeunesse de recentrer ses activités, l'ALSH Nelson Mandela a fermé. Le service Enfance a donc déplacé le mobilier, acheté avec ses crédits, comme prévu depuis plusieurs mois.

Il en va de même pour le mobilier de l'ALSH Charles Péguy devenu un accueil élémentaire (correspondant à l'âge des élèves accueillis au sein de l'école), il a été transféré sur le site de Simone Veil.

Deuxième question dans la question. Du matériel a été rapatrié des écoles de Fontaine Mallet, Jean Moulin, Lucie Aubrac vidées d'une partie de leurs élèves, à la hâte, tout comme le centre Nelson Mandela a été vidé de son matériel.

Pouvez-vous nous préciser ici le nombre d'enfants accueillis dans cette nouvelle école en maternelle et en élémentaire et le nombre de classes ? A l'ouverture de l'école en septembre, les

classes maternelles et élémentaires étaient équipées en mobilier scolaire neuf. Les commandes correspondantes ont été étudiées entre le service Education et le prestataire détenteur du marché par anticipation, en vue d'une livraison avant la rentrée de septembre.

Début octobre, le nombre d'enfants scolarisés était de 112 maternels répartis dans 6 classes (dont 1 classe dédoublée) et 130 élémentaires répartis dans 7 classes (dont 2 classes dédoublées).

Ensuite, Pouvez-vous préciser combien de fratries ou d'élèves ont été déplacés de Fontaine Mallet et combien ont obtenu des dérogations ? Troisième question dans la première question.

Les familles concernées par la nouvelle sectorisation ont reçu un courrier, courant décembre 2023, leur précisant les dispositions, en fonction du niveau de l'élève.

Selon leur choix, les familles ont eu la possibilité de regrouper les fratries sur le nouveau secteur pour la rentrée 2024 ou de demander une dérogation scolaire pour motif de regroupement de fratries.

140 élèves maternels et 121 élèves élémentaires du groupe scolaire Fontaine Mallet ont été concernés par la nouvelle sectorisation, vers le groupe scolaire Simone Veil.

Sur 140 maternels, 105 familles ont souhaité scolariser leurs enfants à Simone Veil.

Sur 121 élémentaires, 74 familles ont souhaité scolariser leurs enfants à Simone Veil.

Précision : des enfants scolarisés en dérogation dans d'autres écoles que le groupe scolaire Fontaine Mallet et domiciliés dans les rues resectorisées ont été scolarisés vers le groupe scolaire Simone Veil selon le choix des familles).

Pour l'accueil de loisirs, toutes les fratries de Fontaine Mallet ont été accueillies sur l'ALSH Simone Veil.

Encore une question dans la question. Combien de classes en maternelle et en élémentaire restent disponibles et pour quel effectif sur Simone Veil ? En parallèle pouvez-vous nous préciser si cela a changé la structure des écoles de Jean Moulin, Lucie Aubrac, Fontaine Mallet Maternelle et peut être Vert Galant ? La capacité d'accueil maximale du groupe scolaire Simone Veil est de 6 classes maternelles et de 10 classes élémentaires.

À la rentrée de septembre 2024, 5 classes maternelles et 5 classes élémentaires ont ouvert. Par conséquent, il reste 1 classe maternelle et 5 classes élémentaires disponibles soit 25 élèves maternels et 115 élèves élémentaires (normes en REP).

La nouvelle sectorisation des rues vers l'école Simone Veil a eu pour conséquence 1 fermeture de classe à Fontaine Mallet maternelle, 2 fermetures de classes à Lucie Aubrac élémentaire et 1 fermeture de classe à Jean Moulin élémentaire.

Le groupe scolaire Vert Galant n'a pas supporté de fermeture de classe.

Dernière question dans la question. Pouvez-vous nous préciser également pour quel effectif est agréé le centre de loisirs par rapport à l'effectif initial prévu et la provenance de ces enfants initialement dans d'autres centres de la ville éloignés de ce site et posant le problème de la distance entre deux sites maternel et élémentaire ? Quel est l'effectif accueilli ? Cela change-t-il l'accueil du matin et du soir ? Je vous réponds. L'accueil de loisirs Simone Veil peut recevoir jusqu'à 300 enfants, dont 70 de moins de 6 ans, provenant principalement des écoles Fontaine Mallet, Charlemagne, Lucie Aubrac, Jean Moulin, Charles de Gaulle, Pasteur, Charles Péguy et Simone Veil. Les enfants précédemment accueillis à Nelson Mandela ainsi que les maternels de Charles Péguy y ont été transférés. En septembre 2024, l'accueil a enregistré une fréquentation moyenne de 154 enfants par jour, avec un pic à 181.

Par tradition, tous les enfants sont acceptés à chaque rentrée, qu'ils soient préalablement inscrits ou non. La structure dispose de deux salles d'activités, d'une salle de motricité, et d'une salle polyvalente. En concertation avec la Directrice, une salle de classe inoccupée pourra être utilisée si nécessaire.

Les activités périscolaires du matin et du soir (APPS) restent inchangées à l'ouverture de Simone Veil. Par ailleurs, un ALSH a été ouvert sur l'école Charlemagne, permettant aux familles de déposer et récupérer leurs enfants directement sur place pour limiter les déplacements des enfants d'âge maternel.

C'est la raison de la suppression de Péguy et le regroupement sur Charlemagne.

Madame ROLAND : Quand les grands sont à Charles Péguy, les petits sont à Charlemagne ? Parce que vous avez dit que certains allaient à Simone Veil, non ?

Madame le Maire : Non.

Madame ROLAND : Ça fait loin entre les deux.

Madame le Maire : Tout à fait.

Madame ROLAND : D'accord, donc ils sont intégralement reçus à Charlemagne. D'accord, mais donc ça a été réadapté au niveau du site ?

Madame le Maire : Bien sûr. Puis ça évite des déplacements, effectivement, des plus grands de Péguy qui allaient ensuite à Charlemagne, après la BPS.

Question numéro 2.

Madame ROLAND : La question est plus courte.

Madame le Maire : Oui, et la réponse aussi.

Madame ROLAND : Je l'avais signalé à Madame le Maire l'autre fois, parce que du coup, nous avions zappé des questions quand nous avons été convoqués en dernière minute.

Suite à la construction de l'école Simone Veil, avez-vous envisagé, par rapport à la proximité des antennes sur le stade André Mariage, de nouvelles mesures du rayonnement des antennes évaluées à leur installation, eu égard à la construction de l'école, comme évoqué en commission consultative de la téléphonie mobile du 24 mai 2024 (demande gratuite) : mesures indispensables pour préserver la santé de nos enfants ? Si cela a été réalisé pouvez-vous nous en donner les résultats ?

Les antennes se développant et grossissant sur les constructions du boulevard Ballanger, notamment, ou même sur d'autres immeubles, près de Charles de Gaulle ou ailleurs, notamment en proximité du château d'eau et sur le château d'eau, pourriez-vous envisager de reprendre les mesures afin de déterminer si, à présent, elles n'impactent pas la crèche Lise London et nous en communiquer les résultats ?

Madame le Maire : Il est prévu que les services communaux prennent attache auprès de l'organisme officiel ANFR en charge de vérifier périodiquement les ondes d'antennes relais de la téléphonie mobile dans notre territoire et qui alerte les opérateurs en cas de dépassement du seuil autorisé. Donc, ça va être fait pour l'ensemble des...

Madame ROLAND : Des constructions, il y en aura davantage ?

Madame le Maire : Écoutez, pour l'instant, nous allons déjà le faire avec ceux qui existent.

Madame ROLAND : Oui, parce qu'il y en a beaucoup aussi en proximité de Charles de Gaulle.

Madame le Maire : Troisième question, elle est longue.

Madame ROLAND : Elle est courte aussi.

Madame le Maire : Non, elle est moins longue que la première.

Madame ROLAND : Vie associative et Fêtes de quartier. Évidemment, cela va ensemble. Cette question concerne deux points qui se rejoignent par rapport à la vie de nos quartiers.

1 - Concernant les Conseils de Quartiers pour lesquels vous bénéficiez de deux Elus supplémentaires et donc de deux vacations, rien ne bouge depuis deux mandats, contrairement à la dynamique que nous avons réussi à insuffler lors de leur création sous notre mandat de 2008 à 2014. Cela avait donné vie à la création des jardins familiaux, travail de longue haleine, à revoir des circulations ou des problèmes de sécurité dans certains quartiers, à renommer des rues lors du programme ANRU de Fontaine Mallet, mais également de créer du lien et de la vie sur le quartier de la Haie Bertrand entre les habitants, avec des animations pour adultes et enfants (concours de pétanque, vélos fleuris, maquillage, jeux divers) et un point restauration, avec la participation d'associations présentes sur la quartier, touchant plusieurs domaines sous l'intitulé « Change et échange ».

Ce projet insufflé par la Collectivité et porté ensuite par les habitants élus sur ce Conseil de Quartier, soutenu par la Collectivité, était un moment festif, très apprécié, dès le départ, par les habitants de ce secteur qui ne se rencontraient jamais. Cette action, dans un premier temps, partiellement vidée de son contenu, en organisant à part une manifestation pour les enfants et quelques associations sur le parking Wallon, a tout simplement été supprimée sans en avvertir les partenaires et après avoir pris l'engagement en Conseil Municipal et sur la réunion de quartier de la maintenir, mais en la décalant dans le temps. C'était un mensonge peu respectueux des habitants et des élus qui vous avaient posé la question. Alors pourquoi ? Pour faire des économies d'heures supplémentaires ?

La grogne des habitants vous a poussée à organiser, à la hâte, une animation pour les enfants bien plus coûteuse et ne créant aucune émulation pour les adultes, avec de gros défauts de sécurité, notamment sur le plateau d'évolution, avec des barres de fer qui dépassent, des jeux qui n'étaient pas surveillés où on pouvait envoyer une flèche sur quelqu'un.

Combien cela a-t-il coûté (location de structures et charges de personnel) ? Pour ne défavoriser aucun quartier, prévoyez-vous une fête sur le secteur Saint Exupéry-Marie Laurencin ?

À moins de deux ans de votre fin de mandat, comment pensez-vous activer les 2 seuls Conseil de quartier pour lesquels on reçoit une convocation la veille pour le lendemain, juste avant le Conseil Municipal ? Du coup, ça restait affiché, moi j'avais reçu un autre avis et c'était annulé.

2 - Pour les associations qui ont subi pour la plupart des baisses de subventions et qui œuvrent, au quotidien, à la vie de la cité et à la dynamisation de notre ville, pouvez-vous revoir votre décision de faire payer les salles aux associations pour chaque demande, ce qui grèverait lourdement leur budget déjà diminué et leur octroyer une gratuité pour une manifestation qui leur permettrait de renflouer leurs caisses et faire perdurer leurs activités ?

De cette gratuité devront être exclues les associations masquant une activité professionnelle ou les organismes extérieurs, nous sommes d'accord sur ce point.

Je vous remercie pour votre écoute.

Madame le Maire : Bien, réponse au premier point de la troisième question.

L'animation organisée répondait à la demande croissante des habitants et illustre l'engagement fort de la municipalité pour créer des moments conviviaux et fédérateurs, quels que soient les quartiers. Cet événement familial a permis à la population de se rassembler, dans un cadre sécurisé, contrairement à ce que vous... chacun a sa façon de voir les choses, tout en optimisant un maximum possible les différentes dépenses de la ville.

Cette manifestation a permis de réaliser une économie de 50 % par rapport aux fêtes de quartier habituelles. Grâce à l'acquisition de structures durables et au soutien de partenaires, le coût final s'élève à 6 661,08 euros contre un budget habituellement plus élevé. Les services municipaux ont également joué un rôle clé, mobilisant leurs équipes pour garantir le bon déroulement de l'événement, notamment avec l'appui de la Direction du Protocole, du Centre Technique Municipal et de la Direction Jeunesse. Cette collaboration interservices illustre notre engagement pour offrir à tous un cadre sécurisé et convivial, avec des activités adaptées à chaque âge.

La Municipalité alterne les lieux des festivités afin que chaque quartier de la ville bénéficie d'animations. Après avoir récemment organisé une fête au quartier de la Haie Bertrand, notre équipe réfléchit à des événements pour les quartiers de Saint-Exupéry et Marie Laurencin. Nous tenons également à souligner le partenariat régulier avec une association locale de Saint-Exupéry, qui propose chaque année une fête de quartier avec le soutien logistique de la ville.

Contrairement à ce que vous affirmez, l'événement n'était pas réservé aux enfants ; l'événement sur la Haie Bertrand, il visait à rassembler toutes les générations. Les familles ont apprécié les jeux intergénérationnels (jeux en bois, ferme pédagogique) et les activités sportives (rodéo, biathlon) où parents et adolescents ont pu participer ensemble, créant une dynamique familiale et conviviale. Les retours des familles confirment l'intérêt pour ce type de manifestations et nous étudions déjà des options pour en renouveler l'expérience l'an prochain.

Concernant la gratuité des salles pour les associations, comme annoncé lors du forum des associations, une décision est en cours de finalisation pour offrir la gratuité des salles municipales aux associations.

C'est une délibération qui passera, cela ne sera pas une décision.

Le Conseil Municipal est terminé. Merci pour votre présence. Le prochain est prévu le 14 décembre.

Le Maire,
1^{ère} Vice-présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol



Martine VALLETON

Le Secrétaire de séance

Robert BEAUDEAU